

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

ARRETES

DELEGATIONS	3
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE	4
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN.....	4
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER	4
DIRECTION DES FINANCES	4
<i>Régies de recettes</i>	4
DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES	7
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE	8
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES	8
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC	9
<i>Vide greniers</i>	9
SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE.....	9
<i>Service Espace Urbain – Police Administrative</i>	9
<i>Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuits</i>	10
<i>Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de juin 2011</i>	23
SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME.....	24
<i>Permis de construire du 16 au 30 juin 2011</i>	24
DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL	27
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS	27
<i>Procès-verbal de la séance</i> <i>du 16 mai 2011</i>	27

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DELEGATIONS

11/333/SG – Délégation de signature de Monsieur Jean-Louis TOURRET

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur Jean-Louis Tourret, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective, du lundi 1er août 2011 au mardi 16 août 2011 inclus, est habilitée à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 JUILLET 2011

11/335/SG – Délégation de signature de Monsieur Patrick PADOVANI

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur Patrick PADOVANI, Adjoint délégué aux Personnes Handicapées, à la Toxicomanie, au Sida, aux Comités d'Hygiène et de Sécurité, à la Médecine du Travail et au Plan Alzheimer, du 25 juillet 2011 au 7 août 2011 inclus, est habilité à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Madame Catherine CHANTELOT, Adjointe au Maire.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 JUILLET 2011

11/338/SG – Délégation de signature de Monsieur José ALLEGRINI

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur José F. ALLEGRINI, Adjoint au Maire délégué, au Bataillon de Marins-Pompiers, à la Protection Civile, au Plan Communal de Sauvegarde, aux Commissions de Sécurité, à la Gestion des Risques, aux Affaires Militaires, et aux Anciens Combattants du lundi 1er août 2011 au samedi 20 août 2011 inclus, est habilité à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place.

- Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 JUILLET 2011

DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE

11/334/SG – Délégation aux fonctions d'Officier d'Etat Civil de Monsieur Serge de SOLERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R.2122-10,
Vu la note en date du 23 juin 2011 de Madame le Directeur de l'Accueil et la Vie Citoyenne,

ARTICLE 1 Est délégué aux fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la signature des copies et extraits des actes de l'Etat Civil et l'apposition des mentions en marge des actes d'Etat Civil, le Chef du Service des Démarches Administratives, ci-après désigné :

De SOLERE Serge, Directeur Territorial - Identifiant 1984 0205

ARTICLE 2 La présente délégation deviendra nulle à la date où cet agent cessera d'exercer ses fonctions au sein du Service des Démarches Administratives.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille ainsi qu'aux Autorités Consulaires.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille.

FAIT LE 19 JUILLET 2011

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN

SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER

11/301/SG – Accès du Parc Borély interdit à la circulation à l'occasion de la 50^{ème} Edition du Mondial à Pétanque du 3 au 7 juillet 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5

Vu notre arrêté n°97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Vu notre arrêté n°08/070/SG du 11 mars 2008 portant règlement particulier de police dans le Parc Borély,

Vu la demande présentée par l'Association "MONDIAL LA MARSEILLAISE A PETANQUE"

Vu la décision de la Ville de Marseille d'autoriser la manifestation "la 50^{ème} EDITION DU MONDIAL A PETANQUE" dans le Parc Borély, du Dimanche 3 juillet au Jeudi 7 juillet 2011.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières afin d'assurer la sécurité du public,

Considérant que la manifestation dite "LA 50^{ème} EDITION DU MONDIAL A PETANQUE" est organisée du Dimanche 3 juillet au Jeudi 7 juillet 2011,

ARTICLE 1 L'accès au Parc Borély sera interdit à la circulation des véhicules (dont cycles et voitures à pédales) du Vendredi 1er juillet au Vendredi 8 juillet 2011 .

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative, Monsieur le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 JUIN 2011

11/302/SG – Accès du Parc Borély interdit à la circulation à l'occasion de la 10^{ème} Edition du Provençal du 24 au 29 juillet 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants, Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5 Vu notre arrêté n° 97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille, Vu notre arrêté n° 08/070/SG du 11 mars 2008 portant règlement particulier de police dans le Parc Borély, Vu la demande présentée par l'Association "ASPTT MARSEILLE" Vu la décision de la Ville de Marseille d'autoriser la manifestation "LA 10^{ème} EDITION DU PROVENÇAL 13" dans le Parc Borély, du Dimanche 24 Juillet au Vendredi 29 Juillet 2011. Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières afin d'assurer la sécurité du public, Considérant que la manifestation dite "LA 10^{ème} EDITION DU PROVENÇAL 13" est organisée du Dimanche 24 Juillet au Vendredi 29 Juillet 2011,

ARTICLE 1 L'accès au Parc Borély sera interdit à la circulation des véhicules (dont cycles et voitures à pédales) du Vendredi 22 Juillet au Vendredi 29 Juillet 2011 .

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative, Monsieur le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 JUIN 2011

DIRECTION DES FINANCES

Régies de recettes

11/3684/R – Régie de recettes auprès de la DSNP « Piscine Beaumont-Bombardière »

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Communes, Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, Vu notre arrêté n°06/3264 R du 11 octobre 2006, modifié par notre arrêté n°10/3577 R du 15 février 2010, instituant une régie de recettes auprès de la Direction des Sports, du Nautisme et des Plages (piscine Beaumont-Bombardière), Vu la note en date du 31 mars 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n°10/3577 R du 15 février 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 25 MAI 2011

11/3697/R – Régie de recettes auprès de la DGUP – SSP – Contrôle des Voitures Publiques

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Communes, Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, Vu notre arrêté n°08/3448 R du 12 juin 2008, modifié par notre arrêté n° 09/3521 R du 11 juin 2009 instituant une régie de recettes auprès de la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2009 portant réorganisation des services de la Ville de Marseille ;

ARTICLE 1 Il conviendra de lire dans le libellé des articles 2 et 3 de notre arrêté susvisé n°08/3448 R du 12 juin 2008 "Direction de la Gestion Urbaine de Proximité - Service de la Sûreté Publique - Contrôle des Voitures Publiques" aux lieu et place de "Direction du Contrôle des Voitures Publiques".

ARTICLE 2 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 9 JUIN 2011

11/3703/R – Régie de recettes auprès de la Direction des Musées « Régie n°2 »

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Communes, Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, Vu notre arrêté n°10/3654 R du 15 décembre 2010, modifié par notre arrêté n°11/3691 R du 13 mai 2011, instituant une régie de recettes dite "Régie n° 2" auprès du Service des Musées, Vu la note en date du 8 juin 2011 de Monsieur l'Administrateur des Musées, Vu l'avis conforme en date du 14 juin 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n°11/3691 R du 13 mai 2011 est abrogé.

ARTICLE 2 Dans le cadre de l'exposition Grand Evènement de "L'ORIENTALISME" qui se déroule jusqu'au 28 août 2011 au Centre de la Vieille Charité, un fonds de caisse de 800 € (HUIT CENTS EUROS) est mis à la disposition du régisseur.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 16 JUIN 2011

11/3805/R – Régie de recettes auprès de la DSIP

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Communes,
Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,
Vu notre arrêté n° 08/3397 R du 30 janvier 2008, modifié par notre arrêté n°10/3609 R du 15 juin 2010, instituant une régie de recettes auprès de la Direction de la Stratégie Immobilière et du Patrimoine,
Vu la note en date du 24 juin 2011 de Madame le Directeur de la Stratégie Immobilière et du Patrimoine,
Vu l'avis conforme en date du 4 juillet 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 L'article 3 de notre arrêté susvisé n° 08/3397 R du 30 janvier 2008 est modifié comme suit :
"Cette régie est installée dans les locaux occupés par la Direction de la Stratégie Immobilière et du Patrimoine, 40, rue Fauchier 13002 MARSEILLE".

ARTICLE 2 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 6 JUILLET 2011

11/3806/R – Régie de recettes auprès de la de la DGUP – SSP – Contrôle des Voitures Publiques

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Communes,
Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu la délibération du conseil municipal n°08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu notre arrêté n°08/3448 R du 12 juin 2008, modifié,
Vu la note en date du 9 juin 2011 de Madame la Responsable de la Subdivision du Contrôle des Voitures Publiques,
Vu l'avis conforme en date du 4 juillet 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n°08/3448 R du 12 juin 2008, modifié, est abrogé.

ARTICLE 2 Il est institué auprès de la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité - Service de la Sûreté Publique - Contrôle des Voitures Publiques une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :
- droits d'homologation des nouveaux véhicules,
- droits de transfert des numéros de place.

ARTICLE 3 Cette régie est installée dans les locaux occupés par le Service de la Sûreté Publique - Contrôle des Voitures Publiques au 45, rue Aviateur Lebrix 13009 MARSEILLE.

ARTICLE 4 Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques,
- cartes bancaires
Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur tickets ou de quittances.

ARTICLE 5 Le régisseur est autorisé à disposer d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

ARTICLE 6 Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 10.000 € (Dix Mille Euros).

ARTICLE 7 Le régisseur est tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le montant de l'encaisse tous les 8 jours ou dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé à l'article 6, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause en fin d'année.

ARTICLE 8 Le régisseur verse chaque mois auprès du service ordonnateur (Service du Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

ARTICLE 9 Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité pour la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 6 JUILLET 2011

11/3808/R – Régie de recettes auprès de la Direction des Sports, du Nautisme et des Sports « Piscine Pointe Rouge »

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Communes,
Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu la délibération du conseil municipal n°8/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2009 portant réorganisation des services de la Ville de Marseille ;
Vu notre arrêté n°06/3209 R du 28 juin 2006, modifié,

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n°06/3209 R du 28 juin 2006, modifié, est abrogé.

ARTICLE 2 Il est institué auprès de la Direction des Sports, du Nautisme et des Plages une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants à la piscine de la Pointe Rouge :

- droits d'entrée,
- abonnements,
- leçons de natation.

Cette piscine est ouverte chaque année au public pendant la période d'été, entre la mi-juin et la mi-septembre.

ARTICLE 3 Cette régie est installée dans les locaux occupés par la piscine Pointe Rouge, Promenade du Grand Large 13008 MARSEILLE.

ARTICLE 4 Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- espèces,
- chèques.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de tickets ou à l'aide de caisses enregistreuses.

ARTICLE 5 Le régisseur remet ses chèques au comptable au plus tard 15 jours après leur encaissement.

ARTICLE 6 Des mandataires interviendront pour l'encaissement des produits énumérés à l'article 2.

ARTICLE 7 Un fonds de caisse d'un montant de 40 € (QUARANTE EUROS) est mis à la disposition du régisseur.

ARTICLE 8 Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4.500 € (QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS).

ARTICLE 9 Le régisseur est tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le total de l'encaisse tous les mois ou dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé à l'article 8, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant.

ARTICLE 10 Le régisseur verse chaque mois auprès du service ordonnateur (Direction du Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

ARTICLE 11 Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 1er JUILLET 2011

11/3813/R – Régie de recettes auprès du Service des Musées Régie n°2

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Communes,
Vu la loi n°2-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,
Vu notre arrêté n°10/3654 R du 15 décembre 2010, modifié par notre arrêté n°11/3703 R du 16 juin 2011 instituant une régie de recettes dite "Régie n° 2" auprès du Service des Musées,
Vu la note en date du 18 juillet 2011 de Monsieur l'Administrateur des Musées,
Vu l'avis conforme en date du 20 juillet 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Dans le cadre de l'exposition Grand Evènement de " L'ORIENTALISME "qui se déroule jusqu'au 28 août 2011 au Centre de la Vieille Charité, le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est porté à 30 000 € (TRENTE MILLE EUROS) et il sera tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le montant de l'encaisse 2 fois par semaine.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 21 JUILLET 2011

DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES

11/300/SG – Réglementation de l'horaire de la surveillance de la plage de Saint-Estève au Frioul et modifiant l'arrêté n°11/189/SG

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212.2 (5^{ème} alinéa) et L 2213-23,
Vu le Code Pénal notamment l'article R. 610.5,
Vu la circulaire N°86.204 du 19 juin 1986 du Ministère de l'Intérieur relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 1987 portant réglementation des baignades et de la circulation des navires et engins de plage dans le département des Bouches-du-Rhône,
Vu l'arrêté n°16/90 du 1er juin 1990 du vice Amiral, Préfet Maritime de la 3^{ème} Région Maritime règlementant la circulation des navires et la pratique des sports nautiques de vitesse sur le littoral de la Troisième Région Maritime,
Vu le décret n°81-324 du 7 avril 1981, modifié par le décret n° 91-980 du 20 septembre 1991,

Vu l'arrêté ministériel du 11 septembre 1995,
Vu le plan de balisage de la commune de Marseille,
Vu l'arrêté Municipal n°11/189/SG relatif à la police des sites balnéaires des lieux de baignade et des activités nautiques sur le littoral de la commune de Marseille.

Attendu qu'il convient de prendre en compte les trajets en bateau pour se rendre sur le lieu de travail de la plage de Saint Estève au Frioul dans le temps de travail, il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 Le présent arrêté modifie l'arrêté n°11/189/SG du 19 avril 2011.

ARTICLE 2 L'article 4 de l'arrêté de police des plages fixant les dates et heures de surveillance des plages pour la saison estivale 2011 est modifié de la façon suivante :

Pour l'année 2011, la surveillance des plages sera assurée par des fonctionnaires de la Police Nationale et des agents de la ville de Marseille.

- Le mercredi 1 juin 2011 - de 14 h 30 à 19 h 00
sauf pour la plage des Catalans : de 14 h 30 à 19 h 30
sauf pour la plage de Saint Estève au Frioul : de 14h30 à 18h30
- du jeudi 2 juin 2011 au dimanche 4 septembre 2011 inclus – de 9 h 30 à 19 h 00
sauf pour la plage des Catalans : de 10 h à 19 h 30
sauf pour la plage de Saint Estève au Frioul : de 9h30 à 18h30

FAIT LE 17 JUIN 2011

DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES

11/311/SG – Construction de bâtiments pour le terrain de rugby du stade Delort

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu l'article R.111.19.2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Décret n°2006-555 du 17 Mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'Arrêté du 1^{er} Août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19 à R.111-19-3 et R.111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation et portant obligation d'aménager des emplacements accessibles pour les personnes handicapées dans les établissements ou installations recevant du public assis,
Vu le Décret n°2006-1089 du 30 Août 2006 modifiant le décret no 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

ARTICLE 1 La S.A.S AREMA, représentée par Monsieur BOTELLA a déposé en Avril 2011, le dossier de Permis de Construire N°13055.11.H.0370.PC.PO pour la construction de bâtiments pour le terrain de rugby et d'athlétisme du stade Delort – 72 Allée Ray Grassi 13008 Marseille.

ARTICLE 2 Cette installation de type PA 1ère catégorie aura une capacité maximale de 5008 places dont 32 emplacements accessibles aux usagers en fauteuil roulant répartis ainsi qu'il suit :
- 10 places dans la tribune Est.
- 10 places dans la tribune Ouest.
- 12 places dans la tribune Principale.

ARTICLE 3 Ces emplacements devront répondre aux dispositions techniques prévues à l'article R111.19.2 du Code de la Construction et de l'Habitation, complété par l'article 16 de l'arrêté du 1^{er} Août 2006.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au recueil des actes administratifs.

FAIT LE 29 JUIN 2011

11/312/SG – Réalisation d'une salle à vocation culturelle dans le bâtiment de l'ex-Silo d'Arenc

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu l'article R.111.19.2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Décret n°2006-555 du 17 Mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu l'Arrêté du 1^{er} Août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19 à R.111-19-3 et R.111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation et portant obligation d'aménager des emplacements accessibles pour les personnes

handicapées dans les établissements ou installations recevant du public assis,
Vu le Décret n°2006-1089 du 30 Août 2006 modifiant le décret no 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

ARTICLE 1 La société SOGIMA, représentant de la Ville de Marseille a déposé en Août 2007, le dossier de Permis de Construire modificatif n°13055.01.L.0457.PC.M2 pour la réalisation d'une salle à vocation culturelle dans le bâtiment de l'ex-Silo d'Arenc situé Quai des Anglais – 13002 Marseille.

ARTICLE 2 Cette installation de type L 1ère catégorie aura une capacité maximale de 2050 places dont 22 emplacements accessibles aux usagers en fauteuil roulant répartis dans la salle.

ARTICLE 3 Ces emplacements devront répondre aux dispositions techniques prévues à l'article R111.19.2 du Code de la Construction et de l'Habitation, complété par l'article 16 de l'arrêté du 1^{er} Août 2006.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au recueil des actes administratifs.

FAIT LE 29 JUIN 2011

SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

Vide greniers

11/296/SG – Vide greniers organisé par le CIQ Malpassé sur le parking du Métro Malpassé le 26 juin 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :
L 2212.1 et L 2212.2,
Vu l'arrêté n°89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,
Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.
Vu la demande présentée par Monsieur Patrick RIZZITELLI Président du « CIQ MALPASSE » domicilié : Le San Jose-10 Avenue de Valdonne 13013 MARSEILLE,
Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « CIQ MALPASSE », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier :
le Dimanche 26 juin 2011
Sur le Parking du Métro de Malpassé

ARTICLE 2 Horaires d'activité :
- Heure d'ouverture : 08H00
- Heure de fermeture : 17H00

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

FAIT LE 22 JUIN 2011

SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE

Service Espace Urbain – Police Administrative

11/292/SG – Réglementation de la circulation et du stationnement sur le chemin de Morgiou

NOUS, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L-2212-2 et L-2213-2 et L-2213-4

VU, le Code de la Route et notamment les articles R-36 et suivants, VU, l'arrêté préfectoral permanent n°2008127-1 du 6 mai 2008, portant réglementation de la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules dans les périmètres sensibles particulièrement exposés au danger feu de forêt,

VU, l'Arrêté Municipal n°64/074 du 2 avril 1964, articles 5 et 6 interdisant le transport des bateaux par voie terrestre, et notamment les engins de sports tels que, canoës, kayacs, bateaux pneumatiques, non stationnés à l'année dans la calanque de Morgiou,

VU, l'Arrêté Municipal n°950001 du 27 novembre 1995 portant « Règlement Général de la Circulation »

VU, l'avis favorable du 21 mai 2010 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, pour étendre la fermeture de la calanque de Morgiou à la fin du mois de septembre, CONSIDERANT qu'il convient de réglementer l'accès des véhicules à la calanque de Morgiou, dans la mesure où l'étroitesse de la voie et l'intensité du trafic qu'elle connaît pendant la période estivale, sont de nature à créer de graves difficultés de circulation.

CONSIDERANT que l'interdiction de circuler sera limitée à la période estivale,

ARTICLE 1 La circulation sur la voie d'accès à la calanque de Morgiou (ancien chemin rural n°4) est interdite à tous les véhicules à moteur, immatriculés ou non, qui ne possèdent pas une autorisation délivrée par le Service Sûreté Publique - Division de la Réglementation – Subdivision de la Police Administrative, du dimanche 24 avril 2011 au dimanche 5 juin 2011 inclus de 8h00 à 19h30

tous les week-ends, jours fériés, (Lundi 25 avril 2011, jeudi 2 juin et vendredi 3 juin 2011) et tous les jours

du lundi 6 juin 2011 au dimanche 25 septembre 2011 inclus de 8h00 à 19h30

ARTICLE 2 Il est précisé aux véhicules dérogataires que la vitesse y est limitée à 30 km/h sur la voie d'accès à la calanque de Morgiou.

Par dérogation sont autorisés à circuler sur cette voie.

1) Dérogataires officiels :

Les véhicules de sécurité en mission ainsi définis :

- véhicules des services de police, des douanes et de gendarmerie,
- véhicules du Bataillon des Marins Pompiers, de la Protection Civile Urbaine,
- véhicules de l'Office National des Forêts,
- véhicules d'EDF/GDF.

Les véhicules municipaux ou de la Communauté Urbaine intervenant par nécessité absolue de service :

- véhicules de la Direction Santé Publique et des Handicapés (prélèvement d'eau de mer pour analyse)
- véhicules de la Direction des Ports et Aéroports.
- véhicules de la Direction de la Propreté Urbaine
- véhicules de la Cellule Débroussaillage (Division Etudes, Travaux et Prospectives – Pôle Sécurité)

Autres véhicules :

- véhicules répondant à un appel d'urgence, SAMU, ambulances, médecins, soins infirmiers.

2) Les titulaires de dérogations particulières délivrées par le Service Sûreté Publique - Division de la Réglementation – Subdivision de la Police Administrative

- au titre de l'occupation estivale d'un cabanon,
- au titre de résident permanent
- au titre de l'usage d'un bateau justifiant d'un acte d'amodiation au port de Morgiou,
- au titre de l'exercice d'une activité commerciale sédentaire sur le site,
- au titre d'une activité associative autorisée.
- à titre exceptionnel sur décision de l'autorité administrative.

ARTICLE 3 Il est précisé que le stationnement est interdit, en tout temps et tous lieux sur cette route.

En cas de stationnement gênant, ou abusif, les Services de Police pourront faire application des dispositions prévues par le Code de la Route à cet effet.

ARTICLE 4 Lors de chaque passage, chaque dérogataire devra présenter obligatoirement son laissez-passer à l'agent chargé du contrôle de l'accès à la calanque.

ARTICLE 5 Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Marseille, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 16 JUIN 2011

Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuit

11/106 - Entreprise EUROVIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 29 mars 2011 par l'entreprise EUROVIA

39 bd de la cartonnerie qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de tranchée (mise en oeuvre d'enrobés) carrefour avenue Allard / Docteur Heckel 13011

matériel utilisé : camion grue/raboteuse/cylindre (compacteur vibrant) VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 18/05/2011, (prolongation de l'arrêté n°1102876 du 01/04/2011)

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 18/05/2011

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA 39 bd de la Cartonnerie 13011 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de tranchée (mise en oeuvre d'enrobés) carrefour avenue Allard rue Docteur Heckel 13011

matériel utilisé : camion grue/raboteuse/cylindre/(compacteur vibrant).

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 30 mai au 22 juin 2011 de 20h à 5 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 30 MAI 2011

11/107 - Entreprise MARCHAL TECHNOLOGIE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 18 avril 2011 par l'Entreprise Marchal Technologie, Z.A Les Sardenas 13680 Lançon de Provence qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, livraison et manutention d'une machine d'impression au Quadrissimo 34,rue Aldebert 13006 Marseille. matériel utilisé : PL 19T chariot élévateur PL 7,5T , 2 VL. VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 23/05/2011. VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 20/05/2011 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise Marchal Technologie, Z.A Les Sardenas 13680 Lançon de Provence est autorisée à effectuer des travaux de nuit, livraison et manutention d'une machine d'impression au Quadrissimo 34,rue Aldebert 13006 Marseille. matériel utilisé : PL 19T chariot élévateur PL 7,5T , 2 VL.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable dans la période du 26/05/2011 au 03/06/2011 (1 nuit) de 22h00 à 6h00

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 30 MAI 2011

11/108 - Entreprise ETAP

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 18 mai 2011 par l'Entreprise ETAP 650 chemin Grand Croigue 13410 Lambesc qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Raccordement réseau eaux usées au Bd Boulaya d'Arnaud 13012 Marseille matériel utilisé : pelle hydrolyque ou tracto-pelle. VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 23//05/2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 20/05/2011 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise ETAP 650 chemin Grand Croigue 13410 Lambesc est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Raccordement réseau eaux usées au Bd Boulaya d'Arnaud 13012 Marseille matériel utilisé : pelle hydrolyque ou tracto-pelle.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 06 juin au 10 juin 2011 de 22h à 5 h.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 30 MAI 2011

11/109 - Entreprise GUIGES

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 20/05/ 2011 par l'Entreprise GUIGES 86,chemin de la Commanderie 13015 Marseille. qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Remplacement des cadres et tampons avenue de Bonneveine 13008 Marseille. matériel utilisé : Marteau, thermique, camion 8T, grue, compresseur, thermique. VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 26/05/ 2011 (sous réserve que les travaux bruyants soient effectués avant 22h00). VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 24/05/2011 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise GUIGES 86,chemin de la Commanderie 13015 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Remplacement des cadres et tampons avenue de Bonneveine 13008 Marseille. matériel utilisé : Marteau, thermique, camion 8T, grue, compresseur, thermique.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 14 juin au 17 juin 2011 de 22h à 6 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 7 JUIN 2011

11/110 - Entreprise EIFFAGE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 12/05/ 2011 par l'Entreprise EIFFAGE 4 bis, rue Capenhague 13744 Vitrolles qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Réfection de la couche de coulement sur chaussée à la rue, Paul Coxe 13014 Marseille. matériel utilisé : Finisseur, cylindre, engins de compactage. VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 26/05/2011,(sous réserve que les travaux bruyants doivent être arrêtés avant 22 heures) VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 24/05/2011 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise EIFFAGE 4 bis, rue Capenhague 13744 Vitrolles. est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Réfection de la couche de coulement sur chaussée à la rue, Paul Coxe 13014 Marseille.
matériel utilisé : Finisseur, cylindre, engins de compactage.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour (1 nuit) dans la période du 06 juin au 17 juillet 2011 de 22h à 6 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 7 JUIN 2011

11/111 - Entreprise MIDI-TRACAGE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 16/05/ 2011 par l'Entreprise MIDI-TRACAGE Quartier Amphoux 1368 avenue de la Libération 13730 St Victoret, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Signalisation horizontale au rond point Jean Mondet 13011 Marseille.
matériel utilisé :
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 26/05/ 2011.
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 24/05/2011
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 Entreprise EIFFAGE 4 bis, rue Capenhague 13744 Vitrolles est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Signalisation horizontale au rond point Jean Mondet 13011 Marseille.
matériel utilisé :

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour la période du 16 juin au 16 juillet 2011 de 21h à 5 h.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 7 JUIN 2011

11/112- Entreprise GUIGES

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 20/05/ 2011 par l'Entreprise GUIGES 86, chemin de la Commanderie 13015 Marseille. qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Remplacement des cadres et tampons, Avenue Alexander Fleming 13003 Marseille
matériel utilisé : Marteau piqueur, compresseur, camion grue
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 26/05/ 2011, (sous réserve que les travaux bruyants doivent être arrêtés avant 22 heures)
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 24/05/2011
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise GUIGES 86, chemin de la Commanderie 13015 Marseille. est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Remplacement des cadres et tampons ,Avenue Alexander Fléming 13003 Marseille
matériel utilisé : Marteau piqueur, compresseur, camion grue.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour (1 semaine) dans la période du 20 juin au 12 juillet 2011 de 22h à 6 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 7 JUIN 2011

11/113 - Entreprise FORCLUM INFRA SUD EST

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 20/05/ 2011 par l'Entreprise FORCLUM INFRA SUD EST, 168, rue du Dirigeable – Zone Industrielle les Paluds - 13400 Aubagne qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage et raccordement de la fibre optique carrefour de la Pugette, boulevard Schloesing et route Délaissée 13009 Marseille
matériel utilisé : Fourgon balisé.
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 30/05/ 2011,
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 26/05/2011
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise FORCLUM INFRA SUD EST, 168, rue du Dirigeable – Zone Industrielle les Paluds - 13400 Aubagne. est autorisée à effectuer des travaux de nuit, tirage et raccordement de la fibre optique carrefour de la Pugette, boulevard Schloesing et route Délaissée 13009 Marseille
matériel utilisé : Fourgon balisé.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour (1 à 2 nuits) dans la période du 06 juin au 30 juin 2011 de 20h à 6 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 7 JUIN 2011

11/114 - Entreprise SOGETEL

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 26 mai 2011 par l'entreprise SOGETEL, sis 151 avenue des Ayalades – 13015 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage et raccordement de la fibre optique (ouverture chambre FT)
matériel utilisé : compresseur ou treuil
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 1er juin 2011,
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 27 mai 2011.
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise SOGETEL, sis 151 avenue des Ayalades – 13015 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, tirage et raccordement de la fibre optique (ouverture chambre FT)
matériel utilisé : compresseur ou treuil

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 10 au 20 juin 2011 de 22h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 10 JUIN 2011

11/115 - Entreprise MEDIACO MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 30 mai 2011 par l'entreprise MEDIACO MARSEILLE, sis Boulevard Grawitz – 13016 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, montage d'une grue à tour, rue des Trois Frères Carasso – 13004 Marseille matériel utilisé : une grue mobile VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 1er juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 30 mai 2011 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise MEDIACO MARSEILLE, sis Boulevard Grawitz – 13016 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, montage d'une grue à tour, rue des Trois Frères Carasso – 13004 Marseille matériel utilisé : une grue mobile.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour 1 à 2 nuits dans la période du 13 au 23 juin 2011 de 22h00 à 5h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 10 JUIN 2011

11/116 - Entreprise NASA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 25 mai 2011 par l'entreprise NASA – ZI, 7, rue de Copenhague – BP 42035 - 13845 Vitrolles Cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, élévation du personnel pour travaux sur antennes, au 88 boulevard Perier– 13008 Marseille matériel utilisé : une nacelle VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 1er juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 26 mai 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise NASA – ZI, 7, rue de Copenhague – BP 42035 - 13845 Vitrolles Cedex est autorisée à effectuer des travaux de nuit, élévation du personnel pour travaux sur antennes, au 88 boulevard Perier– 13008 Marseille matériel utilisé : une nacelle

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour la nuit du 14 au 15 juin 2011 de 22h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 10 JUIN 2011

11/117 - Entreprise REVEL

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 16 mai 2011 par l'entreprise REVEL – 26, 28 boulevard Frédéric Sauvage – 13014 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, mise en place compresseur climatisation au 146 rue Paradis– 13008 Marseille matériel utilisé : grue mobile + semi remorque VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 1er juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 27 mai 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise l'entreprise l'entreprise REVEL – 26, 28 boulevard Frédéric Sauvage – 13014 Marseille, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, mise en place compresseur climatisation au 146 rue Paradis – 13008 Marseille matériel utilisé : grue mobile + semi remorque

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour la nuit du 14 au 17 juin 2011 de 21h30 à 4h30.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 10 JUIN 2011

11/119 – Entreprise GCC - EIFFAGE TP – CBSE – GTM – KANGOUROU - APPIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 31/05/ 2011 par l'Entreprise GCC - EIFFAGE TP – CBSE – GTM – KANGOUROU - APPIA Parc du 26ème Centenaire Bd Rabatau 13010 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Tunnel Prado Sud modification de trame circulaire et installation des emprises au Boulevard Rabatau 13010 Marseille. matériel utilisé : Camion bras, outils électroportatifs, groupe électrogène. VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 06/06/2011 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 01/06/2011 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise l'Entreprise GCC-EIFFAGE TP-CBSE-GTM-KANGOUROU-APPIA Parc du 26ème Centenaire Bd Rabatau 13010 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Tunnel Prado Sud modification de trame circulaire et installation des emprises au Boulevard Rabatau 13010 Marseille.
matériel utilisé : Camion bras, outils électroportatifs, groupe électrogène.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 14 juin 2011 et du 20 juin 2011 (2 nuits) de 20h à 05 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 14 JUIN 2011

11/120 - E ntreprise CHAGNAUD DG CONSTRUCTION

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 17/05/ 2011 par l'Entreprise CHAGNAUD DG CONSTRUCTION route du Rove l'Aiguillon Marseille cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Réparation sur réseau AEP à l'angle de la rue des Trois Frères Barthélémy et la rue St Michel 13006 Marseille
matériel utilisé : Mécalec, camion.
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 09/06/2011
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 07/06/2011
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise l'Entreprise CHAGNAUD DG CONSTRUCTION route du Rove l'Aiguillon Marseille cedex est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Réparation sur réseau AEP à l'angle de la rue des Trois Frères Barthélémy et la rue St Michel 13006 Marseille
matériel utilisé : Mécalec, camion.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 14 juin 2011 et du 17 juin 2011 de 22h à 05 h.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23/06/2011

11/121 - Entreprise DEMECOOL

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 08/06/ 2011 par l'Entreprise DEMECOOL 26, rue Falque 13006 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Livraison et levage de meubles au 73/75 rue de la République 13001 Marseille
matériel utilisé :Camion et monte charge
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 09/06/2011
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise DEMECOOL 26, rue Falque 13006 Marseille, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Livraison et levage de meubles au 73/75 rue de la République 13001 Marseille
matériel utilisé :Camion et monte charge

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 22 juin 2011 et du 24 juin 2011 de 21h à 07h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 JUIN 2011

11/122 - Entreprise GFC CONSTRUCTION

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 26 mai 2011 par l'entreprise GFC CONSTRUCTION, sis 7 boulevard de Dunkerque – 13002 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux de fondation profonde pour la reconfiguration du stade Vélodrome et ses abords à l'Esplanade Ganay, angle rue Teisseire et allée Ray Grassi – 13008 Marseille
matériel utilisé : engins de chantier
VU, l'avis favorable et révocable en cas de plainte du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 15 juin 2011,
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 27 mai 2011.
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise GFC CONSTRUCTION, sis 7 boulevard de Dunkerque – 13002 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, travaux de fondation profonde pour la reconfiguration du stade Vélodrome et ses abords à l'Esplanade Ganay, angle rue Teisseire et allée Ray Grassi 13008 Marseille
matériel utilisé : engins de chantier.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 16 juin au 8 août 2011 de 22h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 JUIN 2011

11/123 - Entreprise FOSELEV

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 7 juin 2011 par l'entreprise FOSELEV, sis 1 boulevard Raffinerie - 13014 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, levage à la rue Pontevès entre la Place d'Arvieux et la rue Hozier
matériel utilisé : grue mobile
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 15 juin 2011,
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 14 juin 2011.
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise FOSELEV, sis 1 boulevard Raffinerie - 13014 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, levage à la rue Pontevès entre la Place d'Arvieux et la rue Hozier
matériel utilisé : grue mobile.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 22 au 25 juin 2011 de 22h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 JUIN 2011

11/124 - Entreprise SADE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 10 juin 2011 par l'entreprise SADE, sis, 251 boulevard Mireille Lauze – 13010 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, dépose branchement d'eau au 2 rue de la Loubière - 13006 Marseille
matériel utilisé : camion, compresseur, marteaux piqueur et engin de terrassement
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 16 juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 14 juin 2011.
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise SADE, sis, 251 boulevard Mireille Lauze – 13010 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, dépose branchement d'eau au 2 rue de la Loubière - 13006 Marseille
matériel utilisé : camion, compresseur, marteaux piqueur et engin de terrassement.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour 1 nuit comprise entre le 4 et le 15 juillet 2011 de 21h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 JUIN 2011

11/125 - Entreprise J.C DECAUX

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 9 juin 2011 par l'entreprise J.C DECAUX, sis 25 boulevard de la Cartonnerie – 13371 Marseille Cedex 11, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, dépose et repose d'un mobilier à la rue Aviateur Lebrix et angle rue Mignard – 13009 Marseille
matériel utilisé : une grue, une nacelle, un poids lourd
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 16 juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 14 juin 2011.
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise J.C DECAUX, sis, 25 boulevard de la Cartonnerie – 13371 Marseille Cedex 11 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, dépose et repose d'un mobilier à la rue Aviateur Lebrix et angle rue Mignard – 13009 Marseille
matériel utilisé : une grue, une nacelle, un poids lourd ;

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour la nuit du 30 juin au 1er juillet 2011 de 21h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 JUIN 2011

11/126 - Entreprise FOSELEV

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 9 juin 2011 par l'entreprise FOSELEV, sis 1 boulevard Raffinerie - 13014 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, travaux de levage au 20 rue Turcat Merry – 13008 Marseille
matériel utilisé : une grue de 90 Tonnes
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 16 juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 14 juin 2011.
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise FOSELEV, sis 1 boulevard Raffinerie - 13014 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, travaux de levage au 20 rue Turcat Merry – 13008 Marseille
matériel utilisé : une grue de 90 Tonnes ;

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 27 juin au 8 juillet 2011 de 22h00 à 4h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 JUIN 2011

11/127 - Entreprise FRECHE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 16 juin 2011 par l'entreprise FRECHE, sis 22 avenue de Rome – ZI Les Estroublans – 13127 Vitrolles, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, mise en place d'une affiche sur la façade des Archives Départementales à la rue Peyssonnel – 13003 Marseille
matériel utilisé : camion nacelle de 52 mètres sur porteur poids lourds
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 17 juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 16 juin 2011.
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE L'entreprise FRECHE, sis 22 avenue de Rome – ZI Les Estroublans – 13127 Vitrolles est autorisée à effectuer des travaux de nuit, mise en place d'une affiche sur la façade des Archives Départementales à la rue Peyssonnel – 13003 Marseille matériel utilisé : camion nacelle de 52 mètres sur porteur poids lourds.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour la nuit du 23 au 24 juin 2011 de 20h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 JUIN 2011

11/128 - Entreprise SADE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 6 juin 2011 par l'entreprise SADE, sis, 251 boulevard Mireille Lauze – 13010 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, dépose branchement d'eau au 29 rue d'Aubagne - 13001 Marseille matériel utilisé : camion, compresseur, marteaux piqueur et engin de terrassement VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 17 juin 2011, sous réserve que les travaux les plus bruyant soient effectués avant 22 heures VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 16 juin 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise SADE, sis, 251 boulevard Mireille Lauze – 13010 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, dépose branchement d'eau au 29 rue d'Aubagne - 13001 Marseille matériel utilisé : camion, compresseur, marteaux piqueur et engin de terrassement.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour 1 à 2 nuits comprise entre le 27 juin et le 1er juillet 2011 de 21h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 JUIN 2011

11/129 - Entreprise SNEF

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 10 juin 2011 par l'Entreprise SNEF, sis Z. A du Pré de l'Aube – 13240 Septèmes, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, dépose ligne aérienne de trolley bus au boulevard Bompard du n°49 au n°87 - 13007 Marseille matériel utilisé : véhicule nacelle, poids lourds VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 17 juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 16 juin 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise SNEF, sis Z. A du Pré de l'Aube – 13240 Septèmes est autorisée à effectuer des travaux de nuit, dépose ligne aérienne de trolley bus au boulevard Bompard du n°49 au n°87 - 13007 Marseille matériel utilisé : véhicule nacelle, poids lourds.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour 2 nuits dans la période du 4 et le 22 juillet 2011 de 21h00 à 5h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 JUIN 2011

11/130 - Entreprise FORCLUM INTRA SUD EST

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 25 mai 2011 par l'Entreprise FORCLUM INTRA SUD EST 168 rue, de Dirigeable zone industrielle des Paluds 13400 Aubagne qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Tirage raccordement fibre optique angle rue, des Mousses et contre allée avenue du Prado 13008 Marseille matériel utilisé : Fourgon balisé VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 22 juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 17 juin 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise FORCLUM INTRA SUD EST 168 rue, de Dirigeable zone industrielle des Paluds 13400 Aubagne est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Tirage raccordement fibre optique angle rue, des Mousses et contre allée avenue du Prado 13008 Marseille matériel utilisé : Fourgon balisé.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable dans la période du 27/06/2011 au 30/7/2011 de 20h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 4 JUILLET 2011

11/131 - Entreprise SCREG SUD EST

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 01 juin 2011 par l'Entreprise SCREG SUD EST 33,35 rue d' Athènes 13742 Vitrolles qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Réfection couche de roulement Giratoire (route des Camoins, Montée de St Menet, rue, de l'Audience 13011) matériel utilisé : Raboteuse, marteau piqueur, finisseur, compacteur, cylindre, camions, répandeuse. VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 23 juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 20 juin 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise SCREG SUD EST 33,35 rue d'Athènes 13742 Vitrolles est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Réfection couche de roulement Giratoire (route des Camoins, Montée de St Menet, rue, de l' Audience 13011) ; matériel utilisé : Raboteuse, marteau piqueur, finisseur, compacteur, cylindre, camions, répanduse.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable (2 nuits) dans la période du 27/06/2011 au 29/7/2011 de 21h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 4 JUILLET 2011

11/132 - Entreprise EUROVIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 20 juin 2011 par l'entreprise EUROVIA 39 bd de la Cartonnerie 13011 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de la chaussée rue Bir-Hakeim entre rue du Beausset et rue Albert 13001 Marseille. matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 28 juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 21 juin 2011 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA 39 bd de la Cartonnerie 13011 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée rue Bir-Hakeim entre rue du Beausset et rue Albert 13001 Marseille. matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour 8 nuits entre le 04 juillet 2011 et le 31 août 2011 de 21h à 6 h.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 4 JUILLET 2011

11/133 - Entreprise ERG

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 30 mai 2011 par l'entreprise ERG géotechnique 59,avenue André Rousson 13016 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Sondage de reconnaissance géotechnique rue, de Rome entre le cours ST Louis et la rue, Pisançon 13001 Marseille matériel utilisé : Mini pelle, groupe électrogène, compresseur, marteau pneumatique, plaque vibrante, piloneuse, perforateur électrique, disqueuse. VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 28juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 24 juin 2011 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise ERG géotechnique 59, avenue André Rousson 13016 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Sondage de reconnaissance géotechnique rue, de Rome entre le cours ST Louis et la rue, Pisançon 13001 Marseille matériel utilisé : Mini pelle, groupe électrogène, compresseur, marteau pneumatique, plaque vibrante, piloneuse, perforateur électrique, disqueuse.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour plusieurs nuits entre le 04 juillet 2011 et le 18 juillet 2011 de 22h à 4 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 4 JUILLET 2011

11/134 - Entreprise REVEL

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 17 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 30 mai 2011 par l'entreprise REVEL 26,28 boulevard Frédéric Sauvage 13014 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Levage palette d'agglomération au 373 rue, Paradis 13008 Marseille matériel utilisé : Grue mobile 70 T VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 28juin 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 22 juin 2011 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise REVEL 26,28 boulevard Frédéric Sauvage 13014 Marseille, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Levage palette d'agglomération au 373 rue, Paradis 13008 Marseille ; matériel utilisé : Grue mobile 70 T.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour la période du 11 juillet 2011 et le 15juillet 2011 de 21h30 à 4 h.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 4 JUILLET 2011

11/135 - Entreprise EUROVIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 24 juin 2011 par l'entreprise EUROVIA 39 bd de la Cartonnerie qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée rue, Fort Notre Dame 13007 Marseille matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 01 juillet 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 24 juin 2011 CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA 39 bd de la Cartonnerie 13011 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée rue, Fort Notre Dame 13007 Marseille
matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable (1 semaine) dans la période du 11 juillet 2011 au 31 août 2011 de 21h00 à 6h00

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 5 JUILLET 2011

11/136 - Entreprise FORCLUM INFRA SUD EST

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 30 juin 2011 par l'Entreprise FORCLUM INFRA SUD EST, 168, rue du Dirigeable – Zone Industrielle les Paluds - 13400 Aubagne qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage et raccordement de la fibre optique entre le 30 et le 36 Bd Michelet 13008 Marseille
matériel utilisé : Fourgon balisé.
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 01/07/2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 30/06/2011
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise FORCLUM INFRA SUD EST, 168, rue du Dirigeable – Zone Industrielle les Paluds - 13400 Aubagne. est autorisée à effectuer des travaux de nuit, tirage et raccordement de la fibre optique entre le 30 et le 36 Bd Michelet 13008 Marseille
matériel utilisé : Fourgon balisé.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable dans la période du 10 juillet au 15 août 2011 de 22h à 4 h.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 5 JUILLET 2011

11/137 - Entreprise GCC - EIFFAGE TP -CBSE* - GTM – KANGOUROU – APPIA - QUEVRAS

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 29/06/2011 par l'Entreprise GCC - EIFFAGE TP – CBSE – GTM – KANGOUROU – APPIA - QUEVRAS Parc du 26ème Centenaire Bd Rabatau 13010 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Réaménagement de chaussée au Rond Point du Prado 13008 Marseille
matériel utilisé : Engins de chantier terrassements et enrobés, camions, outils électro-portatifs
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 01/07/2011 (sous réserve que les travaux bruyants soient effectués avant 22h00)
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 30/06/2011
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise GCC-EIFFAGE TP-CBSE-GTM-KANGOUROU-APPIA-QUEVRAS Parc du 26ème Centenaire Bd Rabatau 13010 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Réaménagement de chaussée au Rond Point du Prado 13008 Marseille au Boulevard Rabatau 13010 Marseille.
matériel utilisé : Engins de chantier terrassements et enrobés, camions, outils électro-portatifs.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 18 juillet 2011 au 09 août 2011 de 20h00 à 06 h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 5 JUILLET 2011

11/138 - Entreprise GPT – SOGEA – QUERIAS - KANGOUROU

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 29/06/2011 par l'Entreprise GPT, SOGEA, QUERIAS, KANGOUROU Bd Rabatau 13008 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Réseau assainissement au Bd Rabatau face a la sortie du métro Rd Point du Prado 13008 Marseille
matériel utilisé : Engins de terrassements et outils électro-portatifs
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 01/07/2011 (sous réserve que les travaux bruyants soient effectués avant 22h00)
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 30/06/2011
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise GPT, SOGEA, QUERIAS, KANGOUROU Bd Rabatau 13008 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Réseau assainissement au Bd Rabatau face a la sortie du métro Rd Point du Prado 13008 Marseille
matériel utilisé : Engins de terrassements et outils électro-portatifs.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 18 juillet 2011 au 20 juillet 2011 de 21h00 à 06 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 5 JUILLET 2011

11/139 - Entreprise FOSELEV

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 01 juillet 2011 par l'entreprise FOSELEV, sis 1 boulevard Raffinerie - 13014 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Levage d' un bungalow, pour le service des sports de la ville de Marseille à la rue des Catalans 13007 Marseille
matériel utilisé : grue mobile 50T
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 01 juillet 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 01 juillet 2011.
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise FOSELEV, sis 1 boulevard Raffinerie - 13014 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Levage d' un bungalow, pour le service des sports de la ville de Marseille à la rue des Catalans 13007 Marseille
matériel utilisé : grue mobile 50T.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 05 au 06 juillet 2011 de 22h00 à 2h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 5 JUILLET 2011

11/140 - Entreprise EUROVIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 29 juin 2011 par l'entreprise EUROVIA 39 bd de la Cartonnerie qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux

de nuit, Terrassement tranchée parking de l' hyper Casino Delprat chemin du Vallon vert et Bd Albin Delqueck 13013 Marseille
matériel utilisé :Pelles mécaniques, camions cylindre.
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 01 juillet 2011,(sous réserve que les travaux bruyants soient effectués avant 22h00)
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA 39 bd de la Cartonnerie 13011 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, Terrassement tranchée parking de l' hyper Casino Delprat chemin du Vallon vert et Bd Albin Delqueck 13013 Marseille
matériel utilisé :Pelles mécaniques, camions cylindre.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable dans la période du 04 juillet 2011 au 08 juillet 2011 de 21h00 à 5h00

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 5 JUILLET 2011

Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de juin 2011

D.G.U.P. - SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE – DIVISION DE LA REGLEMENTATION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE DANCING

DU MOIS JUIN 2011

AM : Autorisation de Musique d' Ambiance

AMA : Autorisation de Musique Amplifiée

AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive (jusqu' à)

Susp : Suspension

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS ETA	BLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM/274/2011	MR AMARGER Stéphan	« LE TROQUET »	17, Place Pierre Roux – 13005	01/06/2011	PERMANENT
AMA/277/2011	ME ALPASLAN Valérie	« BRASSERIE LE BOSPHORE »	20, Boulevard Garibaldi – 13001	01/06/2011	PERMANENT
AM/279/2011	ME AMRAOUI Awatef	« LA BELLE EPOQUE »	1, Boulevard Paumont – 13015	01/06/2011	PERMANENT
AM/281/2011	MR YEGHIAZARIAN Vartan	« ROTONDE BAR »	186, Avenue du 24 Avril 1915 - 13012	07/06/2011	4 MOIS
AM/77/2011	MR DILLI Békir	« BAR O'MAITRE »	267, Avenue de la Capelette - 13010	10/06/2011	4 MOIS
AM/117/2011	MR QUATTRONE Yves	« BAR DES SPORTS »	67, rue Antoine Del Bello – 13010	10/06/2011	4 MOIS
AM/161/2011	MR MOISAN Pierrick	« LE CAFE DE VAUBAN »	84, Boulevard Vauban – 13006	10/06/2011	4 MOIS
AM/282/2011	MR BERENGER Cyril	« CASA NO NAME »	7, rue André Poggioli – 13006	10/06/2011	6 MOIS
AM/41/2011	ME RHZIAOUIINE Latifa	« LE MAJESTIC »	32, rue Chateaudon – 13001	23/06/2011	4 MOIS
AM/98/2010	MR VITIK Radomil	« BAR GARIBALDI »	11, Boulevard Garibaldi – 13001	23/06/2011	2 MOIS
AM/142/2011	ME FERADJ Yamina	« BRASSERIE DE LA VIERGE D »	51, Bd de la Liberté- 13001	23/06/2011	4 MOIS
AM/171/2011	ME SPERLING Laetitia	« JO'S »	20, rue Haxo- 13001	23/06/2011	4 MOIS
AM/176/2011	MR CHAUFOUR Maxime	« L'ORNITHORYNQUE »	16, rue Lilli – 13001	23/06/2011	4 MOIS
AM/177/2011	ME TERERA Marilyn	« A CASA »	45, rue Sainte – 13001	23/06/2011	4 MOIS
AM/189/2011	MLLE EL HIRECH Amèle	« AU BON PAIN »	8, rue des Fabres – 13001	23/06/2011	4 MOIS
AM/202/2011	ME OZKAN Rose-Marie	« ROSEALI »	2, rue Sainte Victoire – 13006	23/06/2011	4 MOIS
AM/214/2011	MR KAMHI Mohamed	« SIZAME »	118, Cours Lieutaud – 13006	23/06/2011	4 MOIS
AM/216/2011	MR Marcel MARTIN	« BAR TABACS »	193, rue Saint Pierre -13005	23/06/2011	4 MOIS
AM/221/2011	MR BEN LARBI Mustapha	« COULEUR CAFE »	28, rue Armand Bédarride – 13006	23/06/2011	4 MOIS
AEFT/294/2011	MR MILILI Richard	« LE PETIT MOUSSE »	Plage de la Pointe Rouge – 13008	23/06/2011	21/06/11
AME/302/2011	ME Emilia CODRON	« LA MER BLANCHE »	120, rue de Lodi – 13006	23/06/2011	17/06 et 18/06
AM/300/2011	MR RIVET Pascal	« CAFFE NOIR »	29, rue de la Palud – 13001	23/06/2011	23/06/11
AM/301/2011	MR BONELLI ROCHE Charles	« LA TERRASA »	134, rue Paradis - 13006	23/06/2011	3 MOIS
AM/303/2011	MR BUCCIERO Eric	« LA TABLE A RAYMOND »	1, Quai d'Honneur Port Frioul – 13007	23/06/2011	4 MOIS
AM/304/2011	ME TOMMASI Sophie	« NEMROD »	141, rue de Lodi – 13006	23/06/2011	6 MOIS
AME/306/2011	ME CHAILAN Laetitia	« AU PAPILLON D'OR »	26, rue François Mauriac – 13010	23/06/2011	Soirée 2/07/2011
AMA/308/2011	MR BUCCI Antoine	« BARBE ROUSSE SHOOTER BAR	7/9, Glandevès – 13001	23/06/2011	PERMANENT
AM/309/2011	MR BEN OLIEL Elie	« BAR TABAC »	148, La Canebière – 13001	23/06/2011	6 MOIS
AM/311/2011	MR ABOU DERRAA	« LE CACTUS »	35, Place Jules Guesde – 13002	23/06/11	6 MOIS

AM/313/2011	MR MATALON Alain	« LE FRIEDLAN »	4, rue Friedland – 13006	23/06/11	6 MOIS
AM/314/2011	MR OUCHRIF Mohamed	« LES DELICES DE MOREPIANE	578, Chemin du Littoral – 13016	23/06/11	6 MOIS
AM/320/2011	MR RIVET Pascal	« LA PISCINE »	9, rue Moustier – 13001	23/06/11	PERMANENT
AM/324/2011	MR ORSINI Noël	« LE CALENZANA »	64, Bd Jeanne d' Arc -13005	23/06/11	6 MOIS
AEFT/323/2011	MR MAHIDDINE Touhami	« O'BOUCHON MARSEILLAIS »	7, rue Molière – 13001	23/06/11	24/08/11
AM/329/2011	MR LE Yves	« O'ZEN LA MER »	138, Avenue Mendès-France - 13008	23/06/11	6 MOIS
AM/330/2011	MR LE Yves	« O'ZEN »	17, Montée du Cd de Robien – 13011	23/06/11	6 MOIS

SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire du 16 au 30 juin 2011

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
				ADRESSE_TERRAIN			
11 H 0735PC.P0	16/6/2011	Société Civile Immobilière	ALCRI	10 RUE HENRI REVOIL 13009 MARSEILLE	86	Construction nouvelle, Garage	Habitation
11 H 0738PC.P0	16/6/2011	Société par Action Simplifiée	OCEANIS PROMOTION	164 AV DE LA MADRAGUE MONTREDON 13008 MARSEILLE	924		Habitation
11 H 0743PC.P0	17/6/2011	Société à Responsabilité Limitée	LE 11 SAINT ANNE	11 BD STE ANNE 13008 MARSEILLE	0		
11 H 0752PC.P0	21/6/2011	Mr	MERCIER	72 CHE DE MORGIOU 13009 MARSEILLE	141	Construction nouvelle, Garage	Habitation
11 H 0754PC.P0	22/6/2011	Ville de Marseille	DIRCA STB EST	2 RUE AVIATEUR LEBRIX 13009 MARSEILLE	144	Travaux sur construction existante	Service Public
11 H 0761PC.P0	22/6/2011	Mr et Mme	JACQUES	AVE DE LA MADRAGUE MONTREDON 13008 MARSEILLE	16	Surélévation	Habitation
11 H 0763PC.P0	23/6/2011	Société	EIFFAGE IMMOBILIER MEDITERRANNE E	ALLEE MICHEL CARLINI 13008 MARSEILLE	3115	Construction nouvelle	Habitation
11 H 0769PC.P0	27/6/2011	Mr	NOUGUIER	65 RUE PITE PITE PROLONGEE 13008 MARSEILLE	83	Piscine	Habitation
11 H 0774PC.P0	28/6/2011	Mr	MADOIRE	200 BD PAUL CLAUDEL 13009 MARSEILLE	160	Construction nouvelle	Habitation
11 H 0777PC.P0	28/6/2011	Société Civile Immobilière	MARIUS THOUREY	28 RUE MARIUS THOUREY 13007 MARSEILLE	100	Construction nouvelle	Habitation
11 H 0782PC.P0	29/6/2011	Mr et Mme	SCATON CHRISTOPHE CHEZ PROVENCE ARCHITECTURE	15 RUE MUSSO 13008 MARSEILLE	0		
11 H 0785PC.P0	30/6/2011	Mr et Mme	GLORIER	8 BD MONT ROSE 13008 MARSEILLE	0		
11 H 0788PC.P0	30/6/2011	Société par Action Simplifiée	ICADE PROMOTION LOGEMENT	98 AV DE LA JARRE 13009 MARSEILLE	0		
11 K 0736PC.P0	16/6/2011	Société Civile Immobilière	DAGADOM 26	19 AV SAINT JUST 13004 MARSEILLE	67	Travaux sur construction existante	Bureaux
11 K 0747PC.P0	21/6/2011	Société	MCDONALD'S FRANCE	AVE WILLIAM BOOTH 13012 MARSEILLE	28	Travaux sur construction existante	Commerce
11 K 0750PC.P0	21/6/2011	Mr	ORTEGA	14A BD HAGUENEAU 13012 MARSEILLE	137	Travaux sur construction existante, Extension,	Habitation

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
						Garage	
11 K 0755PC.P0	22/6/2011	Mme	SAMOUN	142 CHE DES ANEMONES 13012 MARSEILLE	104	Construction nouvelle Garage	Habitation
11 K 0756PC.P0	22/6/2011	Mr	SAMOUN	142 CHE DES ANEMONES 13012 MARSEILLE	104	Garage	Habitation
11 K 0758PC.P0	22/6/2011	Mr	SAMUELIAN	55B CHE DES BELLONS 13011 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;	
11 K 0759PC.P0	22/6/2011	Mr	ZATTARA	35 AV DE PROVENCE 13012 MARSEILLE	45	Travaux sur construction existante Extension	Habitation
11 K 0760PC.P0	22/6/2011	Société en Nom Collectif	LIDL	10 RTE DE LA VALENTINE 13011 MARSEILLE	1417	Construction nouvelle, Démolition Totale	Bureaux Commerce Entrepôt
11 K 0762PC.P0	23/6/2011	Société à Responsabilité Limitée	FONCIERE GM	73 RUE SYLVABELLE 13006 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante, Démolition Part	
11 K 0764PC.P0	24/6/2011	Mr	GROSSMAN	50 CHE DE PLUVENCE 13011 MARSEILLE	0		
11 K 0770PC.P0	27/6/2011	Société Civile Immobilière	EDDA	2 RUE LEON BANCAL 13011 MARSEILLE	0		
11 K 0772PC.P0	28/6/2011	Mr	ROMANI	6 BD TRISTAN CORBIERE 13012 MARSEILLE	0		
11 K 0775PC.P0	28/6/2011	Mr	SARPI	3 RUE BUSSY L'INDIEN 13006 MARSEILLE	0		
11 K 0776PC.P0	28/6/2011	Mr	DI VICENZO	21 RUE PIERRE BERANGER 13012 MARSEILLE	0		
11 K 0778PC.P0	28/6/2011	Mme	ALBORNA	18 BD CATACHOLIS 13011 MARSEILLE	56	Extension, Garage	Habitation
11 K 0779PC.P0	28/6/2011	Mr	FABRE	22 BD PAUL RIQUET 13012 MARSEILLE	29	Extension, Garage, Véranda;	Habitation
11 K 0786PC.P0	30/6/2011	Mr	SOKIKIAN	14 RUE VALLON MONTEBELLO 13006 MARSEILLE	0		
11 M 0737PC.P0	16/6/2011	Mr	AGOSTINI	92 TSSE DE LA MALVINA 13013 MARSEILLE	58	Travaux sur construction existante, Extension	Habitation
11 M 0739PC.P0	17/6/2011	Mme	MIRETTI	12 BD VERD 13013 MARSEILLE	0		
11 M 0745PC.P0	20/6/2011	Mr et Mme	FOURNON	CHE DU CAVAOU LOTISSEMENT LA BLANCHETTE LOT 1 13013 MARSEILLE	139	Construction nouvelle, Garage	Habitation
11 M 0766PC.P0	24/6/2011	Administration	AP-HM	147 BD BAILLE 13005 MARSEILLE	0		
11 M 0767PC.P0	24/6/2011	Société à Responsabilité Limitée	SIVANE	26 IMP SERRE QRT ST JEROME 13013 MARSEILLE	151	Construction nouvelle	Habitation
11 M 0771PC.P0	27/6/2011	Société Anonyme	BOUYGUES IMMOBILIER	RUE DE L'ESCALET 13013 MARSEILLE	4480	Construction nouvelle	Habitation
11 M 0781PC.P0	29/6/2011	Mr et Mme	DUCHEMIN	9 TSSE LAURENT MAERO 13013 MARSEILLE	0		
11 M 0784PC.P0	30/6/2011	Mme	MARTINO	6 BD GERARD ST MITRE 13013 MARSEILLE	0		
11 N 0740PC.P0	17/6/2011	Association	FEDERATION REGIONALE COMPAGNONNI QUE METIERS DU BATIMENT	5/7/9 BD PONS 13014 MARSEILLE	238	Travaux sur construction existante;Extension;Aména	Service Public
11 N 0741PC.P0	17/6/2011	Mr	MUSMECI	SISE IMPASSE DE LA POUPONNIERE QUARTIER ST JOSEPH 13014 MARSEILLE	0		
11 N 0742PC.P0	17/6/2011	Mr et Mme	RIBAUD	31 IMP DES ROSES 13016 MARSEILLE	177	Construction nouvelle	Habitation
11 N	20/6/2011	Mr et Mme	GUEYDON	271 CHE DE LA PELOUQUE	49	Travaux sur construction	Habitation

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
0744PC.P0				13016 MARSEILLE		existante	
11 N 0746PC.P0	20/6/2011	Mr	TRACZ	127 BD LOMBARD 13015 MARSEILLE	17		Habitation
11 N 0749PC.P0	21/6/2011	Société Anonyme	LOGIREM	BD DE LA SAVINE 13015 MARSEILLE	2833	Construction nouvelle	Habitation Bureaux
11 N 0751PC.P0	21/6/2011	Mr	CELIK	CHE RURAL DE FONTAINIEU IMP DE POUPONNIERE 13014 MARSEILLE	119	Construction nouvelle	Habitation
11 N 0753PC.P0	21/6/2011	Société Anonyme	MONOPRIX EXPLOITATION	38 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
11 N 0757PC.P0	22/6/2011	Mme	LALLEMAND MARTIN	15 BD DU 7EM TIRAILLEUR ALGERIEN 13015 MARSEILLE	122	Construction nouvelle;	Habitation
11 N 0765PC.P0	24/6/2011	Mr	MORJANE	12 IMP DES DEUX FRERES ROMANETTI 13014 MARSEILLE	36		Habitation
11 N 0780PC.P0	29/6/2011	Société en Nom Collectif	C.B.B.P CARRIERE ET BETON BRONZO PERASSO	112 CHE DES DES BESSONS 13014 MARSEILLE	0		
11 N 0787PC.P0	30/6/2011	Société Anonyme	HLM SUD HABITAT	23 RUE MARIO PAVRONE 13014 MARSEILLE	0		
11 N 0789PC.P0	30/6/2011	Administration	MPM	" QUAI DE RIVE NEUVE, QUAI DU PORT, QUAI DES BELGES MARSEILLE"	0		

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

Procès-verbal de la séance
du 15 mai 2011

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 16 mai 2011
Compte rendu in extenso

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BABOUCHIAN ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT ♦ D'ESTIENNE ♦ D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HONDE ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARI ♦ MASSE C. ♦ MASSE F. ♦ MENNUCCI ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAIN ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ ROUZAUD ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUI ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

BENARIOUA ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ VARESE ♦ VIARD.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

ALLIBERT par PONCET-RAMADE ♦ COPPOLA par DIAMANTI ♦ DUTTO par HONDE ♦ MILHAUD par MORAIN ♦ ORTIZ par DUTOIT ♦ REAULT par TEISSIER ♦ ZOUAGHI par BLUM.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour. Je signale que le rapport 146 sur le PLU sera débattu après le rapport 80, c'est-à-dire en tête des rapports de la Commission Développement Durable.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 177, 178 et 179, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2011

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2011 est approuvé.

* * *

2 - Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

11/16 Reprise de concessions trentenaires et cinquantenaires sises dans les cimetières de Mazargues, Sainte-Marthe, Saint-Julien, Les Camoins, Saint-Jérôme, Saint-Henri, Saint-Antoine, Château-Gombert, Saint-Pierre, Saint-Louis et Vieux Valentine.

(L.2122-22-8°-L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

11/17 Reprise de concessions trentenaires et cinquantenaires sises dans les cimetières des Olives, Camoins, Mazargues, Saint-Henri, Château-Gombert, Saint-Pierre et Saint-Julien.

(L.2122-22-8°-L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

11/18 Note de frais présentée par la SCP JP Consolin et C. Soumille, Huissiers de Justice à Pertuis.

(L.2122-22-11°-L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

11/19 Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition de biens immobiliers sis au 19/21 traverse du Château Vert - 13015 Marseille.

(L.2112-22-15°-L.2122-23))

(Sans observation)

11/20	Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition d'un bien sis au 10 rue Abram, 2 rue du Marché - 13015 Marseille, cadastré quartier Les Crottes section E n°18. (L.2112-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)	11/27	Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives. (L.2122-22-16°-L.2122-23)) (Sans observation)
	* * *		* * *
11/21	Prise en charge du règlement des honoraires du Docteur Zini, expert, dans l'affaire Arghittu Stéphane. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)	11/28	Note de frais présentée par la SCP Robert Ouazan, Huissier de Justice associé à Paris. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
11/22	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Guillaume Rey, Pierre Charriaud, Pierre-François Debergue, Dorothée Martel-Reison et Raphaël Genet-Spitzer, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)	11/29	Préemption exercée par la Ville de Marseille sur le lot 398, soit un appartement, d'une surface de 62,12 m², situé chemin des Bourrely, bâtiment B du Parc Kallisté - 13015 Marseille, cadastré sous le n°109 de la section C de Notre-Dame Limite, appartenant à la SCI IHSAN. (L.2112-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
11/23	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé Santelli, Philippe Girard, Mathieu Durand, Olivier Santelli, Dimitri de Roudneff et Martine Aflalou-Taktak, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23)) (Sans observation)	11/30	Prix de vente de diverses publications dans le cadre de l'exposition "XIHUILT, enquête autour d'un crâne" présentée au Musée des Arts Africains, Océaniques et Amérindiens. (L.2122-22-9°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
11/24	Délégation du droit de préemption à la société Urbanis Aménagement pour l'acquisition de deux lots n°2 et 3 de copropriété sis 76, 78 et 80 rue de la Belle-de-Mai - 13003 Marseille, cadastrée quartier de la Belle-de-Mai section M n°43. (L.2112-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)	11/31	Divers dons au profit du Musée de la Faïence. (L.2122-22-9°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
11/25	Délégation du droit de préemption à la société Urbanis Aménagement pour l'acquisition de deux lots n°8 et 9 de copropriété sis 76, 78 et 80 rue de la Belle-de-Mai 13003 Marseille, cadastrée quartier de la Belle-de-Mai section M n°43. (L.2112-22-15°-L.2122-23)) (Sans observation)	11/32	Préemption exercée par la Ville de Marseille sur les lots 423 et 291, soit un appartement et une cave, d'une surface de 60,19 m², situés chemin de la Bigotte, bâtiment B du Parc Kallisté 13015 Marseille, cadastrés sous le n°109 de la section C de Notre-Dame Limite, appartenant à Monsieur et Madame Bouifrou Akli. (L.2112-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
11/26	Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (Sans observation)	11/33	Prix de vente de modèles de magnets reproduisant des documents d'Archives. (L.2112-22-2°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *

- 11/34 Note de frais présentée par la SELARL Remuzat et Associés, Huissiers de Justice à Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)
- * * *
- 11/35 Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP M. Hervé Santelli, Philippe Girard, Noël Durand, Mathieu Durand, Olivier Santelli, Dimitri de Roudneff, Martine Aflalou-Taktak, notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)
- * * *
- 11/36 Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Guillaume Rey, Pierre Charriaud, Pierre-François Debergue, Dorothee Martel-Reison et Raphaël Genet-Spitzer, notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)
- * * *
- 11/38 Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé Santelli - Philippe Girard - Noël Durand - Mathieu Durand - Olivier Santelli - Dimitri de Roudneff - Martine Aflalou-Taktak, notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)
- * * *
- 11/39 Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Guillaume Rey, Pierre Charriaud, Pierre-François Debergue, Dorothee Martel-Reison et Raphaël Genet-Spitzer, notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)
- * * *
- 11/40 Reprise de concessions trentenaires et cinquantenaires sises dans les cimetières de Saint-Jérôme, Saint-Henri, Saint-Julien et Mazargues.
(L.2122-22-8°-L.2122-23)
(Sans observation)
- * * *
- Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, pardonnez-moi, le Groupe Faire Gagner Marseille a dans les délais légaux présenté un amendement que je ne vois pas sur table. Cet amendement avait pour but de demander au Conseil Municipal de décider que sa réunion extraordinaire du 30 mai sur la sécurité serait une réunion publique ouverte aux Marseillais qui sont là habituellement, en tout cas les quelques-uns qui peuvent rentrer, et à la presse. Or, je ne vois pas cet amendement sur table et donc je m'étonne.
- Monsieur le Maire.- Je vais essayer de faire en sorte que vous ne soyez pas toujours étonné, vous qui êtes un spécialiste de tout, de la politique, de la procédure et des amitiés variantes.
- L'amendement proposé ne concerne pas le rapport sur la sécurité des plages au titre duquel il a été présenté. Donc il s'agit d'un cavalier délibératif et le Maire décide de son inscription à l'ordre du jour ou du moment où il en sera débattu.
- Pour ce qui concerne le 30 mai, une bonne fois pour toutes que les choses soient dites clairement et aussi répercutées, si on le peut, d'une manière claire et précise. Vous savez très bien que pour une séance publique du Conseil Municipal, qui est ouverte aux hauts fonctionnaires, à la presse et au public, je n'ai pas le droit d'inviter des personnalités extérieures qui peuvent s'y exprimer. Et d'ailleurs, Monsieur le Président MENNUCCI, vous savez très bien que les hautes personnalités que j'ai sollicitées pour le 30 mai auraient sans doute une retenue de langage s'il y a la presse et si c'est public. Les hommes et les femmes politiques, vous ne vous priveriez pas de parler de la sécurité, vous le faites ! Puis-je demander, dans ces périodes d'activités intenses sur le plan politique et diverses, d'avoir de la modération et même, si possible, le moins de réunions. Mais vous faites ce que vous voulez, je ne suis pas capable et je n'ai pas le droit de vous en empêcher !
- Simplement, moi, je ne changerai pas ! On a prévu depuis des mois, à votre demande, une réunion sur la sécurité. J'ai indiqué que cette réunion aurait lieu le 30 mai. Nous en avons parlé plusieurs fois en conférence des Présidents.
- Nous avons invité, j'ai invité en votre nom Monsieur le Préfet, Préfet des Bouches-du-Rhône et Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui sera accompagné de tous les hauts fonctionnaires de la Police, j'imagine du Préfet de Police, du Directeur Départemental de la Police. J'ai également invité Monsieur le Procureur de la République, et cela, c'est nouveau ! Je dois vous dire que dans ma longue carrière je n'ai jamais eu à inviter le Procureur de la République ! Mais je l'ai fait, et il m'a dit qu'il viendrait. J'ai invité le Préfet BLANCHOU, qui jadis a eu des responsabilités à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, quand il était tout jeune. Il est chargé par le Ministre de l'Intérieur de la vidéoprotection et c'est lui qui, au nom du Gouvernement, va largement abonder ce que nous demandons. J'ai enfin invité, pour vous être à tous agréable, Madame la Présidente de la Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier.
- Ces personnalités-là viendront. Mais suivant que la séance est publique ou pas, suivant qu'il y a des journalistes ou pas, parce que, vous, vous souhaitez parler aux journalistes et vous ne vous en priveriez pas, cela m'étonnerait que les personnalités que j'ai invitées en votre nom, au nom du Conseil Municipal, soient tellement désireuses de s'exprimer à la presse. Elles ont des autorités supérieures pour le faire et notamment Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Ce n'est pas le Préfet qui parle. Le Préfet a au-dessus de lui d'autres personnalités qui parlent au nom du Gouvernement de la République.
- Par conséquent, il est clair que je n'ai pas retenu votre amendement. Et j'ajoute que la réunion des Conseillers Municipaux du 30 mai sur la sécurité n'est pas une séance du Conseil Municipal. Il s'agit d'une réunion informelle, qui ne relève pas des dispositions d'organisation et de règlement intérieur concernant le Conseil Municipal.
- Et pour être agréable à M. DUTOIT qui m'avait demandé : "Est-ce que vous ne pouvez pas étendre cette réunion aux Conseillers d'Arrondissements de nos différents secteurs ?", je viens de dire à M. DUTOIT que l'après-midi même, à une heure que nous déterminerons, à 16 h ou à 17 h, Mme POZMENTIER et M. ALLEGRIINI recevront, s'ils le souhaitent, l'ensemble des Conseillers d'Arrondissements de nos huit Secteurs et feront un compte rendu de ce qui se sera passé le matin, parce qu'ils sont élus en même temps que nous.

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 11/0385/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE ASSURANCES - Affaire : NASR.

(11-21262-GDB63002)

Le rapport 11/0385/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

2 - 11/0386/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Apprentissage 2011 dans les services municipaux.

(11-21274-GDB61002)

Le rapport 11/0386/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

3 - 11/0387/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES • DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Ajustement organisationnel de la Délégation Générale Valorisation des Equipements.

(11-20894-GDB10001)

Le rapport 11/0387/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 11/0388/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Opération d'accompagnement logistique de l'ajustement organisationnel de la Délégation Générale Valorisation des Equipements (DGVE) - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études, travaux et acquisition de matériels logistiques.

(11-21228-GDB50202)

Le rapport 11/0388/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

5 - 11/0389/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association "Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales" - Règlement de la cotisation au titre de l'année 2011.

(11-21315-GDB41502)

Le rapport 11/0389/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

Si cela vous agrée, nous le décidons ! J'ai consulté mes éminents collègues et nous sommes d'accord de faire cela, pour montrer à l'ensemble des élus que les choses peuvent être dites clairement, sans populisme, sans exagération, sans me demander des dépenses excessives que la Ville de Marseille ne pourrait pas faire. Donc, la traduction de tout cela peut se faire pour les élus d'arrondissements. Voilà un geste que je fais volontiers, si cela doit vous être agréable, pour aller dans ce sens.

Et pour le reste, voilà la réponse, M. MENNUCCI. Je n'ai pas inscrit l'amendement parce que je le considère comme un cavalier. Nous avons des problèmes à régler, réglons-les par une discussion ! Nous sommes même d'accord sur la discussion, je vous ai dit comment nous allons procéder à cette réunion informelle et vous m'avez donné votre accord.

Monsieur MENNUCCI.- Je vous ai donné mon accord sur le temps de parole. Le débat a quand même une certaine importance. Cela va être très compliqué parce qu'il va y avoir une réunion qui, vous l'avez souligné, est extrêmement importante, mais qui ne sera pas suivie par la presse ; après, chacun dira ce qu'il veut en sortant. Donc cela ne me paraît pas une méthode de clarté.

Les Conseils d'Arrondissements dirigés par des élus socialistes ont décidé de faire des réunions ouvertes. Donc nous allons faire dans les quartiers une réunion sur le même sujet mais ouverte. Je regrette que le Conseil Municipal de Marseille décide, sur un sujet aussi important pour notre ville et qui revient en permanence dans les préoccupations de nos concitoyens, de le traiter dans une espèce de, je ne veux pas employer de mots trop forts mais en tout cas dans la discrétion, alors que c'est un sujet qui passionne et qui est décisif pour l'avenir de la ville. Donc je trouve cela étrange.

D'un autre côté, c'est la première fois dans ce Conseil Municipal, depuis que vous le dirigez, Monsieur le Maire, depuis 1995, que vous refusez un amendement. Si vous êtes sûr de votre majorité, pourquoi refuser un amendement ? Si vous retirez un amendement, c'est que vous ne voulez pas qu'il soit voté, que vous vous demandez s'il va être voté. Donc je ne comprends pas pourquoi vous retirez cet amendement. Vous êtes majoritaires dans ce Conseil Municipal, pourquoi retirez-vous l'amendement ?

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, je ne retire pas un amendement, il n'est pas inscrit !

Monsieur MENNUCCI.- C'est pareil !...

Monsieur le Maire.- Je vous en prie ! Vous essayez en tout de politiser ! Pour le 30 mai, je veux avec ma majorité une réunion de travail, pas une réunion de propositions que nous ne pourrions pas satisfaire ! Et quand vous serez décidé, puisque vous allez me proposer, dans des Mairies de Secteur, qu'il faut multiplier la Police Municipale, qu'il faut faire ceci et qu'il faut faire cela, alors qu'en réalité vous ne votez aucun budget ! Eh bien ! La réponse est "non" ! Nous ferons comme nous l'avons décidé, il y a de cela plus de six mois, et ce n'est pas au gré des circonstances que vous devez, vous, essayer de faire changer les choses !

Vous voulez un vote ? Que ceux qui sont d'avis de tenir la séance le 30 mai dans les conditions énoncées veuillent bien le manifester en levant la main !

(Avis favorable des élus de la majorité municipale)

(Réflexions dans les rangs de l'opposition)

* * *

6 - 11/0390/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE PLANIFICATION URBAINE - Réalisation et gestion du
fac-similé de la grotte Cosquer - Principe de la délégation de service
public et saisine de la Commission d'Appel d'Offres dédiée.

(11-21308-GDB42002)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, la réalisation d'un fac-similé de la grotte Cosquer est une
bonne nouvelle, mais il est choquant de s'en remettre totalement au
privé pour faire vivre notre patrimoine préhistorique, qui ne devrait
pas devenir une affaire commerciale participant de la "disneylisation"
du monde.

De plus, rien n'indique que ce soit une bonne opération.
Vous justifiez la durée de la concession par l'importance de
l'investissement nécessaire. Or, rien dans le rapport ni dans ses
annexes n'en indique le montant, même approximatif. Nous allons donc
lier la Ville pour 30 longues années en donnant un blanc-seing au
délégataire et nous devons ensuite nous contenter de vagues rapports
annuels, comme c'est le cas actuellement pour d'autres délégations.

Ce flou sur les conditions financières de la
concession ne permet pas de voter en connaissance de cause. Nous
demandons donc le retrait de ce rapport, qui pourrait faire l'objet d'un
recours.

Certaines DSP peuvent se justifier, à la condition
d'en contrôler effectivement l'exécution et les comptes, en mettant à
profit tous les moyens donnés par la loi aux Collectivités. Mais c'est
une question de volonté politique. Le Code Général des Collectivités
Territoriales prévoit la création d'une Commission de contrôle
financier des DSP. Le Groupe Europe Ecologie - Les Verts vous
demande solennellement de mettre la Ville de Marseille en
conformité avec la loi. Merci.

Monsieur le Maire.- Nous voulons à la fois réaliser le
fac-similé et le faire financer par le privé.

Mme HUGON, lorsque vous serez appelée une
prochaine fois à voter le budget, si vous le faites, je serai attentif à
vos propositions ! Vous me demandez en permanence des dépenses
supplémentaires et vous nous refusez régulièrement le vote du
budget !

Bien sûr que je souhaiterais que l'on fasse un
fac-similé de la grotte Cosquer là où nous le pouvons ! Bien entendu,
je souhaite le faire financer par le privé, et le cahier des charges
indiquera clairement les conditions. Voilà, c'est la réponse que je
peux vous faire.

Le rapport 11/0390/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, veuillez
m'excuser de vous déranger, mais non seulement il n'y a pas
l'amendement sur la sécurité mais il n'y a pas non plus les autres
amendements ! Le Groupe Faire Gagner Marseille a déposé cinq
amendements, ils ne sont pas sur table ! Donc il y a un problème. Je
suis désolé, mais le minimum, c'est que nos collègues aient
connaissance des amendements que nous déposons.

Monsieur le Maire.- Ils ont été diffusés...

Monsieur MENNUCCI.- ...Mais la règle du Code des
Collectivités Territoriales prévoit qu'ils soient mis sur la table. Alors,
je vois que vous vous exonérez de toutes les règles ici, mais
j'aimerais qu'ils soient diffusés.

Monsieur le Maire.- Ils ont été diffusés !

Monsieur MENNUCCI.- Nous, nous ne les avons pas
!

Monsieur le Maire.- Eh bien, vous vous contenterez
de cela ! Mais vous les avez eus ! La mauvaise foi triomphante !

Monsieur MENNUCCI.- Mais où on est maintenant ?

Monsieur le Maire.- Vous êtes à un endroit où l'on
vous répond dès le début de la séance, alors que c'est votre attitude,
vous essayez de perturber, vous essayez de dissiper, vous essayez
de compliquer les choses ! Il me semble que vous avez pourtant
d'autres sujets !

Ils ont été diffusés et ils seront appelés normalement
lors du débat.

* * *

7 - 11/0391/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE DE L'ENTRETIEN - Nettoyage de divers
bâtiments abritant des services municipaux - Lancement d'une
consultation.

(11-21242-GDB50202)

Le rapport 11/0391/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 11/0392/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE DES REGIES - Fourniture de matériaux
de construction nécessaires au Service des Régies et à l'ensemble
des Services Municipaux - Lancement d'une consultation.

(11-21164-GDB50202)

Le rapport 11/0392/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 11/0393/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES
RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION •
SERVICE DE L'EXPLOITATION - Travaux de câblage du réseau
local de la Ville de Marseille - Lancement d'un marché à procédure
adaptée.

(11-21233-GDB63502)

Le rapport 11/0393/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

10 - 11/0394/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DE L'EXPLOITATION - Travaux nécessaires à la maintenance et à l'extension du réseau indépendant de télécommunications à usage privé de la Ville de Marseille - Lancement d'un marché à procédure adaptée.

(11-21234-GDB63502)

Le rapport 11/0394/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

11 - 11/0395/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Prestations de maintenance préventive des matériels médicaux.

(11-21258-GDB12802)

Le rapport 11/0395/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 11/0396/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Prestations de mécanique générale des véhicules poids lourds.

(11-21259-GDB12802)

Le rapport 11/0396/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 11/0397/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • Prestations de sécurité au profit de la société Eurocopter Training Services - Approbation de l'avenant n°1.

(11-21260-GDB12802)

Le rapport 11/0397/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

14 - 11/0398/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation préfectorale formulée par la Société Saint-Louis Sucre afin d'être autorisée à exploiter les ICPE (dans le cadre d'une régularisation) implantées sur son site 336 rue de Lyon - 15^e arrondissement.

(11-21278-GDB30502)

Le rapport 11/0398/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

15 - 11/0399/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation préfectorale formulée par l'Assistance publique Hôpitaux Marseille afin d'être autorisée à exploiter les Installations classées pour la Protection de l'Environnement s'inscrivant dans le cadre du projet de Plateforme Logistique située chemin de Saint-Louis au Rove - 16^e arrondissement.

(11-21280-GDB30502)

Le rapport 11/0399/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

16 - 11/0400/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des Commerçants et Artisans Clary - Saint-Lazare pour des actions d'animation du commerce - 3^e arrondissement.

(11-21293-GDB40202)

Le rapport 11/0400/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

17 - 11/0401/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Service Commerce - Attribution d'une subvention à la Fédération des Commerçants et Artisans des 2^e et 3^e arrondissements pour des actions d'animations du commerce.

(11-21303-GDB40202)

Le rapport 11/0401/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

18 - 11/0402/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des commerces de la Butte - Cours Julien pour des actions d'animation des commerces de la Butte - Cours Julien - 6^e arrondissement.

(11-21299-GDB40202)

Le rapport 11/0402/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 11/0403/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Fédération des
Associations de Commerçants, Artisans et Professions Libérales des
15^e et 16^e arrondissements, pour des actions d'animation du commerce.

(11-21304-GDB40202)

Le rapport 11/0403/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 11/0404/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Service
Commerce - Attribution d'une subvention à l'association Paradis
Design pour des actions d'animation du commerce.

(11-21302-GDB40202)

Le rapport 11/0404/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

21 - 11/0405/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Union Départementale
des Petites et Moyennes Entreprises des Bouches-du-Rhône.

(11-21298-GDB40202)

Le rapport 11/0405/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

22 - 11/0406/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Chambre de
Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) pour la mise
en place du dispositif "Esprit Client"- Approbation d'une convention.

(11-21300-GDB40202)

Le rapport 11/0406/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 11/0407/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Chambre de
Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) pour la mise
en place d'Agents Locaux d'Accompagnement et de Développement
des Entreprises (ALADE) - Approbation d'une convention.

(11-21301-GDB40202)

Le rapport 11/0407/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

24 - 11/0408/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Service
Commerce - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures
commerciales du FISAC ZUS Centre-Ville/Euroméditerranée phase 2.

(11-21305-GDB40202)

Le rapport 11/0408/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

25 - 11/0409/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Attribution
d'une subvention au Pôle Régional de l'Image du Multimédia et de
l'Internet (PRIMI).

(11-21289-GDB40202)

Le rapport 11/0409/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

26 - 11/0410/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION
MARSEILLE EMPLOI - Cotisation 2011 de la Ville de Marseille à la
Fédération Nationale des Associations d'Entrepreneurs en Zones
Urbaines Sensibles (FNAE-ZUS).

(11-21292-GDB40202)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, ce rapport a pour objet la cotisation 2011 de la Ville de
Marseille à la Fédération Nationale des Associations d'Entrepreneurs en
Zones Urbaines Sensibles. C'est un rapport bien sûr que nous
approuvons et qui nous donne aussi l'occasion de nous exprimer et
d'exprimer notre soutien et celui de l'ensemble des élus du Groupe Faire
Gagner Marseille, avec le Président de la Communauté Eugène
CASELLI, pour défendre et obtenir la prorogation du dispositif ZFU
aujourd'hui menacé par le Gouvernement.

Monsieur le Maire, depuis leur création, depuis 1997, et
s'il y a une personne qui connaît bien cette question, c'est bien vous
puisque vous étiez à l'époque Ministre de la Ville, donc depuis cette
création, les deux Zones Franches Urbaines de la ville de Marseille ont
permis la création de 5 753 établissements au 1er janvier 2010 et
l'implantation de 13 600 emplois. Et la seconde Zone Franche Urbaine,
13e, 14e et 15e, présente des résultats également encourageants, avec
près de 2 000 emplois créés et 3 460 nouveaux établissements.

Malheureusement, cela ne suffit pas à Marseille pour
combler son retard puisque nous nous situons au-dessus de la
moyenne nationale. Nous pouvons néanmoins constater que les
Zones Franches ont permis de limiter la casse et ont contribué au
renouveau urbain en créant localement des dynamiques très
intéressantes, dont nous tirerons les fruits dans les prochaines
années de façon encore plus marquée qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire, à Marseille, le 11 mars dernier,
un groupe de travail animé par Eric RAOULT, qui est Député Maire
UMP du Raincy, et groupe de travail que nous avons rencontré à votre
invitation avec l'ensemble des parlementaires, a été mis à pied d'œuvre
pour défendre ce dispositif. Eric RAOULT a tenu à souligner
positivement le bilan des ZFU et lors de cette visite et de la conférence
de presse, Roland BLUM, votre Premier Adjoint, a dit que le résultat était
extrêmement satisfaisant, mais il a ajouté : "Nous souhaitons que le
dispositif soit reconduit et nous comprenons les difficultés financières de
l'Etat, mais nous accepterions très mal qu'il prenne fin". Nous sommes
donc tous d'accord.

Monsieur le Maire, nous avons mené entre 2003 et 2005 un combat pour obtenir du Gouvernement VILLEPIN l'extension du dispositif des ZFU au quartier de Malpassé, dans le 13^e arrondissement. Donc on l'a fait avec vous, les parlementaires aussi, Mme ANDRIEUX, M. Robert BRET, alors Sénateur, également votre Adjoint, M. Bernard SUSINI, alors Adjoint à la Politique de la Ville. Et nous l'avons obtenue et aujourd'hui nous pouvons nous en féliciter, même si je me souviens qu'à l'époque on m'expliquait partout que cela était impossible, car il n'y avait pas de continuité territoriale entre la Zone Franche et le périmètre qui était tracé.

Aujourd'hui et pour demain aussi, il est essentiel de stabiliser les initiatives prises et les investissements consentis, et de sauvegarder ce dispositif. En effet, chaque jour, on rencontre des chefs d'entreprise ou de jeunes créateurs qui nous demandent de les aider. Nous devons leur donner des perspectives, des outils, ouvrir des opportunités à ce terreau de talents et d'énergies qui irrigue nos territoires. Ils sont le sillon de notre avenir économique et de l'emploi, et nous devons les suivre. La dynamique économique qu'impulse la ZFU pour la création d'emplois, conjuguée à la transformation urbaine, stimulée par la construction d'un nouveau parc immobilier, contribue à la revitalisation de nos quartiers. Mais déjà en 2009, la loi des finances a fragilisé considérablement ce dispositif en le réduisant fortement, contre l'avis unanime de tous les acteurs économiques politiques marseillais, toutes tendances confondues.

Les différents rapports de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles et du Conseil Economique Social et Environnemental attestent que la crise économique, l'approche de la fin de ce dispositif au 31 décembre 2011 et la baisse des exonérations décidées en 2009 ont entraîné un ralentissement inquiétant de cette dynamique sur l'ensemble des ZFU. L'arrêt du dispositif serait fatal. Donc c'est aujourd'hui plus que jamais que nous avons besoin, tous ensemble, de soutenir notre économie locale, dans chacune de nos Collectivités, de nos Institutions et également à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Et la mobilisation des PME et des PMI, premiers acteurs de la dynamique économique et de l'emploi, ainsi que de l'ensemble des acteurs concernés, est un devoir pour obtenir la prorogation du dispositif et restaurer cette confiance dans ces territoires dont nous avons fondamentalement besoin, notamment par ces temps de crise profonde.

Monsieur le Maire.- Tout arrive, M. HOVSEPIAN, même que vous fassiez mon éloge ! Cela me touche, cela me fait plaisir.

Il est exact que lorsque j'étais Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration, j'ai pu réaliser, à la demande du Premier Ministre de l'époque, 44 Zones Franches. Celles dont les élus se sont occupés ont parfaitement bien réussi. Celle comme en Corse où les élus l'ont méprisée n'a jamais existé, alors que la Corse entière avait été déclarée Zone Franche.

Devant le succès que nous avons eu, et je vous remercie de le souligner, dans le bassin de Saumaty Séon, nous avons pu obtenir du Gouvernement de l'époque une extension et une deuxième Zone Franche. Elle a été rendue plus difficile parce qu'il y avait des constructions qui existaient déjà, tandis qu'à Saumaty Séon il n'existait rien du tout, donc cela avait été plus facile.

Quel regret puis-je avoir ? C'est que lorsque j'ai fait marcher le crayon, j'aurais pu faire plus vaste. J'avais pris la précaution de mettre les noyaux villageois, la Viste, Saint-Henri, Saint-André. Et il m'est arrivé de me promener une fois ou l'autre du côté de la Viste, j'y ai vu un odontologiste qui était très content de bénéficier de la Zone Franche, il y a un chapelier qui existe depuis des décennies et qui était aussi satisfait. Ce ne sont pas des endroits où je vais régulièrement tous les jours, mais quand j'y vais, je constate que j'y suis assez bien accueilli, et je suis content que vous disiez que c'est une bonne chose.

Le Gouvernement tente évidemment de trouver des ressources partout et tente de limiter la facilité des exonérations fiscales financières qu'il avait organisées. Inutile de vous dire que j'ai déjà saisi à plusieurs reprises le Ministre compétent, le Ministre des PME, qui au demeurant d'ailleurs, sur le FISAC, est assez généreux pour la Ville de Marseille, à la demande de Mme BIAGGI. De ce côté-là, nous avons des crédits nécessaires qui arrivent pour les commerçants, c'est une bonne chose. Mais on se bat pour éviter cette suppression. Si vous participez à ce combat par l'intermédiaire de vos parlementaires, ce sera une bonne chose ; mes amis parlementaires s'en sont préoccupés et s'en préoccupent encore.

Voilà ce que je voulais dire avant que M. BLUM ne vous réponde aussi.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, beaucoup de choses ont été dites. Effectivement, les deux Zones Franches Urbaines de Marseille, celles de Nord Littoral et du 14^e et 15^e Sud, comme vous l'avez indiqué, ont apporté beaucoup à notre ville et nous vous en sommes reconnaissants de les avoir créées, il y a quelques années maintenant.

Elles présentent trois avantages, d'abord un avantage concernant la création d'entreprises, un avantage de fait concernant la création d'emplois et, enfin, un troisième avantage qui est qu'elles participent largement à la rénovation et à la réhabilitation urbaines. C'est ce qui fait leur succès et c'est la raison pour laquelle nous nous préoccupons déjà depuis quelque temps de faire en sorte que ce dispositif, qui doit se terminer au 31 décembre 2011, puisse être poursuivi. A ce titre, nous travaillons en liaison bien sûr avec le Gouvernement, avec également la mission qui a été donnée par le Gouvernement à M. Eric RAOULT, et bien entendu avec les diverses associations et la Fédération des Zones Franches.

Il est certain que pour que ce dispositif soit reconduit, il faut deux conditions. La première relève de la volonté du Gouvernement, et nous comprenons les difficultés compte tenu de la situation actuelle des finances publiques. Et il nous faut également obtenir une autorisation des autorités relevant de la Commission Européenne. Sur ces deux sujets, nous y travaillons. Et il est également prévu très prochainement une rencontre au Ministère de l'Economie et des Finances pour justement voir avec le Cabinet du Ministre comment le dispositif pourrait être maintenu ou tout au moins redéployé, de manière à ce que les entreprises qui ont bénéficié jusqu'à présent de ce dispositif puissent continuer de le faire pour les années qui viennent.

Je dois dire, et M. HOVSEPIAN a eu sans doute raison de le souligner, que ce travail se fait de façon générale entre l'ensemble des formations politiques puisque dans le groupe de travail auquel j'appartiens, à Paris, nous retrouvons des députés de toute tendance politique, avec qu'une seule volonté, celle de faire en sorte que ce dispositif puisse être maintenu ou en tout cas, comme on le dit souvent dans une formule un peu rapide, revisité, mais revisité dans un sens positif qui permette justement de maintenir l'essentiel des incitations fiscales qu'il peut représenter.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais vous dire. En tout cas, je tiens à rassurer M. HOVSEPIAN de notre détermination à maintenir ce qui a fait le succès de ces Zones Franches.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, M. BLUM. Que M. HOVSEPIAN se rassure : si d'aventure le Gouvernement décidait de vouloir amputer ces crédits et de porter un coup finalement à ces Zones Franches, croyez bien que je saurais le dire clairement et nettement ! Je ne suis pas prisonnier d'un parti politique, je dis ce que je veux. Et si le Gouvernement prenait une décision qui n'intéresse pas Marseille, qui porterait atteinte au développement de Marseille, je le dirais haut et clair. Je ne crains rien et je ne demande rien d'ailleurs, je ne demande que des sous pour Marseille !

Le rapport 11/0410/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

27 - 11/0411/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de
la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques - Deux projets.
(11-21307-GDB40202)

Le rapport 11/0411/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

28 - 11/0412/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de
la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.
(11-21309-GDB40202)

Le rapport 11/0412/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

29 - 11/0413/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE •
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de
la Ville de Marseille au fonctionnement de la Société Mathématiques
de France pour le Centre International de Rencontres
Mathématiques - CIRN.
(11-21311-GDB40202)

Le rapport 11/0413/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 11/0414/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de
la Ville de Marseille au financement de l'association de gestion du
dispositif Valorpaca.
(11-21312-GDB40202)

Madame GINER.- Monsieur le Maire, ce rapport est
l'occasion de souligner que Marseille a été mise à l'honneur dans le
cadre des appels à projets "Investissements d'avenir", lancés au titre
du Grand Emprunt. Je rappelle que sur les 35 milliards d'euros
empruntés, 22 seront destinés à l'enseignement supérieur et à la
recherche, et que cette mesure lancée en 2010 par l'Etat vise à faire
de l'économie de la connaissance un levier de développement, de
croissance et de création d'emploi.

Parmi les lauréats retenus pour avoir participé à des
projets ou à des pôles d'excellence, je voudrais citer nos équipes de
recherche dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, au
titre notamment des cohortes fondées sur le suivi médical de
grandes populations de sujets sains et malades et au titre des
infrastructures nationales en biologie et santé.

Saluons à ce titre l'INSERM qui a reçu un label
Equipement d'excellence ainsi que des financements supplémentaires
pour le CIPHE, Centre d'Immunophénomique que nous soutenons
au titre du CPER. Autre belle performance, parmi les six lauréats des
IHU, Instituts Hospitalo-Universitaires, celui de Marseille a reçu la
dotation la plus importante, soit 72,3 millions d'euros, pour créer un
centre unique en matière de recherche, de lutte et de prévention
contre les maladies infectieuses, maladies qui tuent chaque année
plus de 16 millions de personnes dans le monde. Le Laboratoire de
mécanique énergétique de Château-Gombert obtient aussi un label
Laboratoire d'excellence. Je rappelle que nous avons sur ce
Technopôle, sur moins d'un kilomètre carré, la plus forte
concentration française de chercheurs dans les domaines de
mécanique, photonique et énergie. Le Laboratoire de mécanique
acoustique s'y installera aussi prochainement, conformément au
projet CPER auquel la Ville participe. Le projet AMSE, porté par les
laboratoires d'économie publique, obtient aussi un label Laboratoire
d'excellence. Le prix Nobel d'Economie 2007, M. Roger MYERSON
sera à Marseille courant juin dans le cadre d'un colloque
international.

Conformément à un projet porté par la Ville dans le
cadre du CPER, ces laboratoires seront bientôt installés sur l'îlot
Bernard Du Bois. Je rappelle qu'en économie publique, Aix-Marseille
occupe en France la 3^e place après l'Ile-de-France et Toulouse.

Pour les sociétés d'accélération de transfert de
technologies, le projet SATT PACA Corse est aussi l'un des cinq
lauréats. Ces structures assurent l'interface entre les laboratoires de
recherche publique et le monde industriel. Ce projet est conduit par
l'association Valorpaca, que nous soutenons depuis sa création et
qui a permis, sur notre territoire, l'émergence d'une centaine de
projets technologiques ou industriels, avec une levée de fonds privés
de plus de 5 millions d'euros. Enfin dans le domaine de l'énergie,
biologie, santé, environnement et chimie des matériaux, nos équipes
marseillaises ont obtenu un Label Institut Carnot 2 ; il s'agit de
recherche partenariale.

Monsieur le Maire, ces premiers résultats vous
donnent d'autant plus raison de conduire la politique que vous
menez en faveur de la recherche qu'ils pourraient nous amener à
terme vers l'obtention du label Initiative d'excellence. Ce label que
nous espérons tous devrait consacrer Aix-Marseille en tant que l'un
des sept à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement
supérieur et de recherche de rang mondial. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup !

Le rapport 11/0414/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 11/0415/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de
la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association ZINC / ECM
Belle-de-Mai.
(11-21318-GDB40202)

Le rapport 11/0415/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

32 - 11/0416/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association POP Sud. (11-21321-GDB40202)

Le rapport 11/0416/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. BOULESTEIX ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

33 - 11/0417/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Attribution d'une subvention à la Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements Locaux Unis pour l'organisation de la cinquième édition de la Semaine Economique de la Méditerranée. (11-21269-GDB12402)

Le rapport 11/0417/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

34 - 11/0418/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Attribution de subventions à 11 associations. (11-21270-GDB12402)

Le rapport 11/0418/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

35 - 11/0419/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Attribution d'une subvention à l'Institut de la Méditerranée pour l'organisation des Septièmes Rendez-vous Economiques de la Méditerranée. (11-21271-GDB12402)

Le rapport 11/0419/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 11/0420/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Soutien financier et partenariat avec l'association ZINC-ECM Belle-de-Mai - Approbation d'une convention. (11-21272-GDB12402)

Le rapport 11/0420/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

37 - 11/0421/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) - Renouveau de la subvention - Soutien aux actions du Bureau de l'ONUDI à Marseille. (11-21275-GDB12402)

Le rapport 11/0421/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURET Jean-Louis

38 - 11/0422/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - Société d'Economie Mixte Marseille Habitat - Opération "rue de l'Académie" - 1^{er} arrondissement - Acquisition et amélioration d'un immeuble de 5 logements étudiants PLS. (11-21213-GDB62002)

Le rapport 11/0422/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 11/0423/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal - Opération "Les Icardins" - 2^e arrondissement - Réhabilitation de 91 logements sociaux. (11-21231-GDB62002)

Le rapport 11/0423/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

40 - 11/0424/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - Société Anonyme Sogima - Opération "Banon PLS" - 4^e arrondissement - Construction de 44 logements PLS. (11-21214-GDB62002)

Le rapport 11/0424/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

41 - 11/0425/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - Société Sogima - Opération "Banon PLUS/PLAI" - 4^e arrondissement - Construction de 28 logements PLUS/PLAI.

(11-21230-GDB62002)

Le rapport 11/0425/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

42 - 11/0426/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM. Erilia - Opération "Le Frêne" - 9^e arrondissement - Construction de 24 logements PLUS.

(11-21320-GDB62002)

Le rapport 11/0426/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

43 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Adhésion de la SEM Sogima à la Société de commercialisation PEREXA SAS à créer - Autorisation donnée aux membres du Conseil Municipal, représentant la Ville de Marseille au sein de cette SEM, de voter en ce sens.

(11-21227-GDB12202)

Rapport Retiré

* * *

44 - 11/0427/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES • Adhésion de la Ville de Marseille à l'Association Finances - Gestion - Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE-CT).

(11-21256-GDB60001)

Le rapport 11/0427/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

45 - 11/0428/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA COMPTABILITE - Déficit dans les régies comptables (Fourrière Automobile).

(11-21297-GDB62002)

Le rapport 11/0428/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

46 - 11/0429/FEAM

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES - Adhésion 2011 au club utilisateur "Avenio".

(11-21197-GDB20502)

Le rapport 11/0429/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

47 - 11/0430/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement du dispositif pédagogique "Préparation à l'Université".

(11-21314-GDB40202)

Le rapport 11/0430/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

48 - 11/0431/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à la manifestation intitulée "Les rencontres de la diversité sociale dans l'enseignement supérieur".

(11-21316-GDB40202)

Le rapport 11/0431/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

49 - 11/0432/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "Un parcours de sciences au cœur de Marseille" organisée par l'association "Les Petits Débrouillards PACA".

(11-21319-GDB40202)

Le rapport 11/0432/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

50 - 11/0433/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Construction du nouveau poste de secours de la plage de la Pointe Rouge, 54 avenue de Montredon, 8^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux complémentaires - Lancement d'une consultation en Marchés à Procédure Adaptée pour les travaux - Financement.

(11-21232-GDB50202)

Le rapport 11/0433/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

51 - 11/0434/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Approbation d'une convention de Partenariat entre le Samu Social de la Ville de Marseille et la SNCF.

(11-21121-GDB21502)

Le rapport 11/0434/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

52 - 11/0435/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Paiement au gestionnaire des aires d'accueil de Gens du Voyage de la participation financière de la Ville au titre de l'année 2011.

(11-21132-GDB21502)

Le rapport 11/0435/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

53 - 11/0436/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Versement aux gestionnaires des Maisons Pour Tous de la participation financière de la Ville.

(11-21066-GDB21502)

Le rapport 11/0436/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

54 - 11/0437/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Subventions aux équipements sociaux - 2^e répartition 2011.

(11-21125-GDB21502)

Le rapport 11/0437/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

55 - 11/0438/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Mise en place de la nouvelle Délégation de Service Public de la Restauration Scolaire du 1^{er} degré - Avis d'Appel Public à la Concurrence n°2010/33.

(11-21194-GDB20102)

Monsieur le Maire.- C'est le rapport sur la restauration scolaire, il y a là un amendement, mais d'abord l'Adjointe compétente pour vous informer dans le cas où vous ne connaissiez pas tout.

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, c'est un honneur pour moi de présenter ce rapport qui fixe pour les sept ans à venir la qualité des 42 millions de repas qui seront servis à nos enfants. La Ville de Marseille, dès la rentrée, sera la plus grande cantine d'Europe servant quotidiennement 30 % de nourriture bio.

Conscients de l'importance de ce contrat et de notre responsabilité, nous préparons depuis deux ans cette DSP. Pour cela, nous avons interrogé dès mars 2009, par un sondage, les 45 000 familles dont les enfants déjeunent dans nos self-services et pris en compte leur avis. Avec tous les experts en nutrition que compte notre région et les représentants des associations de parents d'élèves et de familles, nous avons longuement réfléchi afin d'établir un cahier des charges qui fixe minutieusement les obligations des sociétés de restauration candidates et prévoit des pénalités importantes en cas de non-respect de ces obligations. La Commission de contrôle des DSP a été consultée à chaque étape de la mise en place de cette nouvelle délégation. Quatre entreprises ont répondu à notre appel d'offres, deux ont poursuivi la démarche jusqu'à la fin. A l'issue des négociations, c'est la société Sodexo Marseille qui a été choisie. Bien que la loi prévoit déjà la reprise du personnel, nous avons tenu à préciser dans le contrat l'obligation faite à la Sodexo de reprendre l'ensemble du personnel Avenance.

Je ne vais pas bien sûr reprendre les 1 100 pages du cahier des charges, mais seulement citer les avancées qui me semblent les plus probantes et ce, sur trois axes principaux. Le premier, le point le plus important, est la qualité des repas proposés aux enfants. La qualité de la prestation alimentaire proprement dite intégrera toutes les recommandations du PLNS, Programme National de Nutrition Santé, et du Grenelle de l'Environnement, avec des produits garantis sans OGM, sans pesticide, sans huile de palme, sans graisse hydrogénée, avec une traçabilité de la viande française fraîche, de race bouchère type charolais, des labels de la volaille et des œufs garantis hors batterie. Toutes ces exigences étant soumises à des contrôles en aveugle, fréquents, effectués par des laboratoires indépendants.

Je veux mettre l'accent sur les 30% de composantes bio qui seront proposées à chaque repas aux enfants, nettement au-dessus des 20 % recommandés par le Grenelle de l'Environnement. Le prestataire s'engage à fournir des produits de proximité, de saison, incitant les filières de l'agriculture bio locale à se développer grâce à des débouchés assurés par les 45 000 repas servis quotidiennement. Pour favoriser l'emploi local, la fabrication du pain bio sera confiée à une entreprise d'insertion, qui devra augmenter son personnel pour faire face à la production.

Et ce qui me paraît une avancée particulièrement intéressante, pour éviter de servir aux enfants des produits pâtisseries industriels aux qualités nutritionnelles contestables, un véritable atelier de pâtisserie sera créé dans la cuisine centrale de Pont-de-Vivoux, qui permettra de confectionner comme à la maison, par exemple, des cakes au saumon avec 71 % de sel en moins que les produits industriels similaires ou encore des clafoutis aux cerises avec 82 % de lipides en moins. Nous assurons l'accueil de tous les enfants dans nos self-services, y compris les 600 enfants allergiques, même ceux atteints des allergies les plus rares. Nous continuerons à proposer des repas sans porc et, à partir de septembre, nous proposerons en plus, pour les enfants refusant de manger la viande traditionnelle, des repas végétariens qui leur garantiront l'apport nécessaire en protéines.

Le deuxième point est une liaison constante entre les partenaires de ce service de restauration : les enfants, en priorité, qui pourront signifier leur appréciation gustative des repas grâce à des tablettes tactiles, mode d'expression qui leur est favori ; le personnel municipal, interlocuteur privilégié des familles, dont le travail sera facilité par des liaisons informatiques performantes et valorisé en devenant de véritables conseillers en nutrition ; les parents, qui pourront consulter au quotidien, à l'école ou sur le site Internet de la Mairie, le détail des menus de leurs enfants et effectuer leurs paiements en ligne.

Et, troisième point, le développement durable. La livraison par la Sodexo des repas en centre-ville se fait déjà et continuera à se faire par des camions électriques réfrigérés, à 0 % d'émission de CO₂. Les barquettes, garanties sans bisphénol A, sans chlore, sans métaux lourds, sans phtalates, seront recyclées. Il est à noter que la société Sodexo a été la première en France à bénéficier des certifications ISO 14001, qui concerne le management et l'environnement, ISO 22000, sur la sécurité des denrées alimentaires, et ISO 9001, qui concerne la gestion de la qualité pour leur cuisine de Pont-de-Vivoux. L'approvisionnement en légumes et en fruits sera fait en circuit court, dans le respect de la saisonnalité et du développement durable.

Grâce au coût du repas négocié et bloqué pour les sept ans à venir, à 3,301 euros, donc moins cher qu'actuellement malgré les 30 % de produits bio, nous ferons faire à notre Collectivité, donc aux contribuables, une économie de plus de 5 millions d'euros sur sept ans. Nous pourrions donc améliorer encore le temps de la pause méridienne où les enfants nous sont confiés, avec un encadrement plus important. Et en collaboration avec le Service de la Jeunesse de ma collègue Catherine CHANTELOT et la société de restauration, nous proposerons aux enfants une grande variété d'ateliers culturels, scientifiques, artistiques et sportifs, où chaque enfant, selon ses goûts, pourra trouver son épanouissement. Nous pourrions surtout continuer à être une Ville généreuse à l'égard des familles en difficulté, en nourrissant à demi-tarif ou gratuitement plus de 20 000 enfants.

Je voudrais remercier les associations de parents d'élèves, les experts en nutrition, pour leurs conseils, et surtout l'équipe de fonctionnaires de l'Education qui, depuis deux ans, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, ne compte ni ses efforts ni ses heures, dans une volonté sans cesse réaffirmée d'offrir à nos écoles des repas sains et équilibrés, gage d'une croissance harmonieuse et de leur santé future.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame PONCET-RAMADE. - Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mes chers collègues, nous avons étudié avec soin le rapport 55 concernant la Délégation de Service Public pour la restauration scolaire au profit de la société Sodexo. L'énorme pavé du dossier complet a été un peu long et complexe à étudier, et à la suite de cette étude, nos observations sont les suivantes.

Vous indiquez que la production des repas dans une seule cuisine centrale permet une meilleure maîtrise des coûts, mais vous n'étayez pas cette affirmation par une étude précise. A notre sens, les économies d'échelle comme en entraînent la RGPP et la RGMM, par exemple, présentent le plus souvent des effets négatifs en termes de gestion des ressources humaines et de développement durable, et peuvent s'avérer rapidement contre-productives. Une seule société, une seule cuisine pour 6 millions de repas annuels, nous sommes loin de votre raisonnement en 2004 qui parlait d'émulation nécessaire. La sortie du périmètre de la délégation de la seconde cuisine centrale, ne figure pas dans le délibéré, est-ce réglementaire ?

Par ailleurs, nous aimerions pouvoir comprendre, avec votre aide bien entendu, par quel miracle la proposition de la société Sodexo, qui était de 3,77 % plus chère, en moyenne, que celle de la société Avenance pour sa proposition sur deux sites, se retrouve 2,69 % moins chère sur la proposition d'une seule cuisine centrale, ce qui fait quand même un écart de 6 points. Pourrait-on connaître les explications de la société Avenance ? Ces explications ne nous prouveraient-elles pas que le choix d'un seul site pose certains problèmes ? En particulier, malgré les assurances de la Sodexo, sommes-nous certains que la confection des repas serait assurée s'il se produisait une crise bactérienne à la cuisine de Pont-de-Vivoux ? Ce sont des choses qui arrivent même dans les lieux les plus surveillés ; ce n'est pas un principe de précaution, c'est du bon sens. Nous supposons que la plateforme de secours serait à Lyon.

En matière de produits issus de l'agriculture biologique, la Sodexo fait une offre à hauteur de 30 % des six composantes du repas. Ce pourcentage nous paraît bien flatteur et à effet d'annonce. Par exemple, en termes de grammage ou de calories, ce que vous assurez, c'est donc un dessert et le pain ; je ne crois pas qu'une pomme et une tranche de pain bio représentent moins qu'un repas complet. Je crois que le Grenelle parlait de 20 % de produits bio, là on nous parle de plats. Le pain est-il un plat ?

Qu'en est-il des préparations dites à base de viande ou de poisson ? Ce sont celles qui sont les plus décriées dans les enquêtes auprès des usagers. A ce sujet, nous voudrions rendre hommage aux parents d'élèves, qui ont su se mobiliser sur ce sujet d'une manière importante, en demandant une production bio locale et saisonnière, qui nous paraît mal prise en compte : le pain, ce n'est pas saisonnier. Nous aurions pu aller, à notre sens, beaucoup plus loin pour développer les filières locales et durables, et cela aurait profité bien sûr à l'économie locale.

Pour terminer, nous voudrions insister avec force sur les moyens de contrôle permettant une véritable mise en œuvre des engagements de la Sodexo, en particulier le contrôle de leur démarche environnementale pour laquelle la Sodexo s'engage en ce qui concerne le bio, les approvisionnements, la confection des repas analergiques, le recyclage des barquettes, le programme d'animation autour de l'alimentation. Comment vérifier cet engagement ? Par quelle instance ?

Je rappelle à Mme CASANOVA, qui nous dit qu'il y a une Commission de contrôle qui a été consultée, qu'il n'y a pas de Commission de contrôle à la Ville de Marseille. Il y a une Commission consultative des Délégations de Service Public, mais il n'y a pas de Commission de contrôle ; c'est ce que nous déplorons tous les jours !

La Commission des menus créée ne comporte qu'un parent et deux directeurs d'école sur 12 membres et se réunit une fois par trimestre, soit trois fois dans l'année. Cela ne me semble pas apporter toutes les garanties souhaitables. Pourquoi ne ferions-nous pas une Commission par mois, comme dans toutes les villes de France, ce qui permet de revenir en arrière et de modifier les menus, alors que trois fois par an cela paraît quand même très difficile. Nous proposons donc une réunion mensuelle, avec pour la moitié des représentants des usagers, c'est-à-dire les parents, qui sont quand même les payeurs, et les enseignants, voire les enfants de CM1 et de CM2. En effet, les élèves de CM2 sont souvent dans des Conseils Municipaux Junior, donc ils nous paraissent qualifiés pour intervenir. Et nous demandons qu'il y ait un suivi par un Comité d'usagers.

Pour toutes ces raisons, si ce rapport était maintenu en l'état et sans modification, nous voterions contre. Merci.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, c'est un rapport extrêmement important que nous examinons aujourd'hui, important parce qu'il concerne la qualité des repas fournis chaque jour à plus de 42 000 enfants marseillais, important aussi pour les usagers et les contribuables puisqu'il représente un chiffre d'affaires de 170 millions d'euros sur la durée de cette Délégation de Service Public. Notre Groupe a donc longuement étudié ce dossier et il a reçu toutes les personnes qui souhaitaient donner un avis sur ce projet de contrat.

Autant le dire immédiatement, sur le principe même de la Délégation de Service Public, nous n'avons pas d'a priori idéologique. Nous savons que certaines grandes villes gouvernées par la Gauche ont, elles aussi, recours à la DSP en matière de restauration scolaire. Je remarque néanmoins que les retours en régie publique s'accroissent. De nombreuses Mairies, notamment celle de Nice, ont ainsi expliqué qu'elles avaient finalement souhaité privilégier la qualité des repas et la maîtrise financière complète du service. Cette option, vous ne l'avez jamais envisagée et nous le regrettons vivement.

Une autre question de principe se pose. Qu'en est-il de la notion de risque d'exploitation qui caractérise une Délégation de Service Public, alors que l'entreprise privée est assurée d'un marché cantines sans aucun aléa, à part si 20 % des Marseillais venaient à ne plus manger à la cantine ? Et pourquoi ne pas avoir conclu un simple marché public dont la durée est plus courte que pour une Délégation et qui met alors la Collectivité en position de force par rapport à l'entreprise ? J'espère que vous répondrez précisément à ces deux questions de principe sur la Délégation de Service Public.

Venons-en maintenant au contenu lui-même du contrat. La première chose qui nous gêne, c'est la durée de sept ans, qui amène la société jusqu'en 2018. Il me semble que nous ne pouvons pas la prendre en otage, en 2014 il y a le renouvellement d'une majorité, peut-être ce sera la vôtre, Monsieur le Maire, peut-être que non, et on doit laisser la possibilité à une autre majorité, même si c'est dans votre camp, de pouvoir choisir et continuer ou pas un service public ou une DSP pour la restauration. Aujourd'hui, vous condamnez cette possibilité qui est de faire un choix politique, de changer de situation pour nos petits enfants, d'autant que l'on aurait pu imaginer un contrat de quatre ans dans la mesure où la plupart des matériels et des immobilisations sont déjà largement amortis.

La deuxième critique tient évidemment au monopole donné à Sodexo. Vous l'avez toujours dit, Monsieur le Maire, il me semble, chaque fois que j'ai siégé dans ce Conseil Municipal je vous ai entendu dire que vous ne vouliez pas, et ce sont vos propos, Monsieur le Maire, d'une seule société pour l'ensemble de Marseille. Aujourd'hui, vous revenez sur cette décision. Là aussi, nous aimerions savoir pourquoi. Alors que le fait de confier deux lots à deux entreprises différentes permettait une saine émulation, comme le soulignait d'ailleurs la délibération que vous aviez adoptée en 2004, a priori la Sodexo vous a converti aux vertus du monopole. Il est d'ailleurs évident, au vu des propositions faites par cette entreprise, que son objectif était bien d'obtenir la totalité du marché, et Mme PONCET-RAMADE l'a bien expliqué. Ses propositions de prix étaient en effet plus élevées que celles des concurrents sur chacun des lots, mais miraculeusement moins chères si on lui confiait l'ensemble des lots.

Alors soyons clairs, Monsieur le Maire : cette proposition était la moins coûteuse, en apparence en tout cas, pour notre Collectivité. C'est évidemment cela qui vous a décidé, vu la situation financière de notre Ville ; la fourniture de repas scolaires coûte en effet au budget de la Ville, donc aux contribuables, 7,2 millions d'euros par an. La participation des usagers s'élève, quant à elle, à 14,6 millions d'euros. Ce nouveau contrat vous permet d'économiser plus de 10 %, c'est-à-dire 850 000 euros sur 7,2 millions d'euros sur le budget de la Ville, et si le prix facturé aux parents augmente plus que l'inflation, ce qui a été le cas en 2008 avec plus de 3 %, c'est encore autant de gagné pour le budget.

A propos de la tarification et avant que vous me parliez des 1 000 enfants que la Ville nourrit gratuitement, mais je crois qu'avant vous aussi cela avait été le cas, et tant mieux si vous continuez aujourd'hui, il est important effectivement que chaque enfant ait un repas par jour dans notre ville au moment où effectivement la crise et la pauvreté, malheureusement, gagnent du terrain. Mais je souhaiterais quand même en savoir plus, notamment pourquoi notre Collectivité n'applique pas de quotient familial sur la facture demandée aux parents. Cela permettrait de mieux répartir la charge sur le revenu de chaque foyer, mais cette mesure de justice sociale n'est pas forcément votre priorité, comme en témoigne la suppression de l'abattement à la base pour la taxe d'habitation qui pénalise uniformément l'ensemble des contribuables marseillais.

Ces économies budgétaires à tout prix, nous pourrions les admettre si elles ne se faisaient pas aux dépens des salariés des entreprises et de la qualité des repas servis à nos enfants. Les salariés, c'est évidemment ceux de l'entreprise Avenance auxquels je pense d'abord, qui sont d'ailleurs dans cette salle. Je les ai rencontrés, je les ai trouvés très inquiets, Monsieur le Maire, inquiets des conditions de reprise, même si Mme CASANOVA nous dit que dans le contrat, mais c'est la loi, la société Sodexo est obligée de les récupérer, mais il faut voir à quelles conditions ils seront récupérés : les contrats étant ou n'étant pas les mêmes à Sodexo qu'à Avenance, ces personnes vont se retrouver délocalisées, avec des charges supplémentaires et un salaire certainement inférieur à ce qu'ils gagnent aujourd'hui.

Que devient la cuisine Nord, où la société avait engagé des travaux qui ont été amortis, la cuisine étant toute neuve, et alors qu'aujourd'hui, elle rapporte à la Ville 200 000 euros par an ? Donc que devient cette cuisine ? Bien sûr, en tant que Maire de Secteur, je souhaite aussi pour les habitants savoir ce que va devenir cette cuisine qui a été complètement remise à neuf.

Sur la qualité des repas servis à nos enfants, qui est évidemment le point le plus important de ce dossier, vous le comprendrez, Mme CASANOVA nous a fait tout à l'heure presque le menu du repas presque parfait de nos élèves. D'abord, Mme CASANOVA a peut-être eu la chance pour ses enfants d'avoir à l'époque celles que l'on appelait "tatas", qui cuisinaient, qui préparaient les bons petits plats. C'est ce que j'ai connu et, aujourd'hui, nos enfants découvrent finalement une cuisine qui n'est pas appétissante, quoi que l'on en dise, même si elle est équilibrée mais c'est un minimum...

(Réflexion dans les rangs de la majorité)

Madame GHALI.- Ecoutez, je suis une maman, donc je demande aux mamans dont les enfants mangent à la cantine municipale actuellement de dire si leurs enfants sont satisfaits ou pas des repas qu'ils consomment. Mme LOTA, à l'époque vous disiez : "mais ce sont des enfants qui n'ont pas l'habitude de manger des légumes", je peux vous dire qu'en tant que maman je cuisine des légumes à mes enfants et qu'à la maison ils les mangent sans problème, alors qu'ils ont du mal aujourd'hui à les manger à la cantine, en tout cas dans ce qu'on leur propose, c'est-à-dire avec un goût de plastique. C'est une réalité. Et effectivement, la question aujourd'hui de la qualité des repas, ce n'est peut-être pas votre cas, est importante.

Nous avons bien noté une évolution positive, au moins sur le papier, sur les 30 % de bio brandis par l'entreprise Sodexo et qui ont été repris fièrement par Mme CASANOVA, qui nous expliquait, il y a encore quelques semaines, que cela était totalement impossible et farfelu, mais aujourd'hui, apparemment, c'est possible. Nous nous félicitons donc que la société Sodexo respecte tout simplement la loi, cette loi qui dans le Grenelle de l'Environnement impose 20 % de bio dans toutes les cantines scolaires. En rajoutant le pain bio, effectivement le pain n'étant pas un plat, on arrive à 30 % et surtout on ne prend aucun engagement quant à l'évolution de cette proposition pour les sept années à venir. C'est-à-dire que pendant sept ans, nous resterons à ces 30 %, donc un légume ou un fruit + le pain, ce qui n'est pas du tout un plat en matière de bio. Il y a donc un léger progrès, mais franchement, rien de bien spectaculaire et surtout, c'est un blocage pour les sept années à venir. Nous sommes avant tout dans la communication, domaine dans lequel les entreprises multinationales ont un savoir-faire incomparable !

Il y a enfin dans cette Délégation de Service Public un vrai problème, celui du contrôle financier et comptable du délégataire. Vous avez refusé, voici quelques mois, je ne sais pas pour quelle raison, qu'un audit soit réalisé sur les comptes de résultat des deux entreprises concernées. Dans ce nouveau contrat, la partie contrôle est réduite à la proportion congrue, c'est-à-dire au strict minimum imposé par la loi. Dans notre ville, c'est un fonctionnaire de la Direction de la Vie Scolaire qui est censé effectuer ces contrôles. Quand on connaît toutes les subtilités comptables employées par les grandes entreprises, on ne peut que regretter qu'il ne soit pas épaulé dans sa tâche par un cabinet indépendant spécialisé. Je sais bien que la Sodexo est une entreprise d'origine marseillaise, mais est-ce une raison pour ne pas être le plus rigoureux possible avec ce délégataire ? "Il n'y a pas de bon contrat sans de bons contrôles", disent les experts. Tel est d'ailleurs l'objet de l'amendement que nous avons proposé.

Monsieur le Sénateur Maire, je l'ai dit en introduction, nous n'avons pas d'a priori idéologique sur la Délégation de Service Public, ceci dans la mesure où la Collectivité garde une maîtrise complète du service et en effectue un contrôle rigoureux. Ce n'est pas toujours le cas dans notre Collectivité, comme en témoigne ce rapport, car le contrat que vous nous proposez aujourd'hui est loin d'être satisfaisant si l'on en étudie minutieusement tous les paramètres. Que ce soit au niveau qualitatif, au niveau financier, au niveau de la transparence ou au niveau de la participation des usagers, nous pensons que ce projet manque à la fois d'ambition et de rigueur.

C'est pour cela que le Groupe Faire Gagner Marseille vous a proposé, Monsieur le Maire, et donc je vous le présente, un amendement que je vais vous lire tout de suite.

"Le marché de la restauration scolaire à Marseille, avec plus de 43 000 repas servis par jour, est l'un des plus importants de France et représente un coût de 20 millions d'euros par an. Dans le contexte de rigueur budgétaire que la Mairie de Marseille connaît, il est essentiel de renforcer l'ensemble des contrôles veillant à l'utilisation la plus efficiente possible de l'argent public. Afin de faciliter le contrôle de ses engagements, le délégataire a créé une société strictement dédiée à l'exploitation du service délégué par le présent contrat. Aussi, à la fin du rapport soumis à l'assemblée, il est demandé d'ajouter dans cet article 7 :

"Afin de veiller à la bonne exécution de ce contrat, particulièrement dans ses aspects techniques, financiers et comptables, la Ville se réserve le droit de mandater un cabinet indépendant chargé d'auditer à tout moment les comptes de la société marseillaise de restauration et services. Cet audit devra être transmis et examiné lors de la réunion annuelle de la Commission consultative des services publics locaux, chargée de suivre la bonne exécution du contrat. Cet audit sera mis en ligne sur l'Internet de la Ville."

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport nous demande d'entériner la proposition de faire de la Sodexo l'unique attributaire du contrat de restauration scolaire pour les sept prochaines années. En lui donnant la totalité du futur contrat, vous accentuez davantage la centralisation et le monopole historique de la Sodexo. Selon le collectif "Changeons la cantine", cette centralisation est justifiée par un souci de rationalisation budgétaire alors que lors de la précédente attribution, vous souteniez le contraire.

Aujourd'hui, au nom de mon Groupe, je réitère les deux propositions qu'avait émises mon Groupe l'année dernière lors du Conseil Municipal du 21 juin 2010. Premièrement, la réduction de la durée de cette délégation de service public en passant de sept à trois ans. Deuxièmement, que durant ces trois ans, le Conseil Municipal prenne la décision de créer une commission de travail pour passer à un véritable service public de restauration scolaire, cette commission ayant pour objectif d'évaluer les moyens et les besoins humains et financiers nécessaires pour passer en régie publique, une régie publique claire et transparente. Et par souci de démocratie, nous souhaitons y associer le maximum d'acteurs : elle serait composée d'élus, de syndicats du personnel et de représentants de parents d'élèves.

Nous pensons toujours que seul un véritable service public de la restauration, avec du personnel formé et qualifié, pourrait garantir aux enfants et à leur famille un meilleur rapport qualité/prix, une meilleure qualité des repas, un encadrement de personnel suffisant, avec un accueil plus humain, une reconnaissance du rôle social reconnu des agents des écoles. Et ce n'est pas l'article de *La Provence* de la semaine dernière, qui est allée à l'école Fraissinet dans le 5^e, là même où Sodexo livre ses repas, qui va me contredire sur la qualité approximative des repas. Même les parents se plaignent d'un manque de qualité.

Si nous nous insurgons toujours sur cette manie de distribuer l'argent public à des sociétés privées engrangeant des bénéfices, 45 milliards de profit pour la Sodexo l'an dernier, et dont les prestations ne sont pas satisfaisantes, ainsi nous revendiquons toujours cette Commission municipale de contrôle public.

Mais sur ce rapport, il y a encore un souci puisque l'avenir du site d'Avenance à Saint-Louis est peut-être compté. On annonce déjà la fermeture de sa cuisine récemment rénovée. Et si celle de Sodexo à Pont-de-Vivieux tombait en panne, quelle solution de rechange ? Et puisqu'il n'y a plus qu'une seule cuisine, pourquoi cette dernière ne pourrait-elle pas devenir une grande cuisine centrale municipale ?

Enfin, mon Groupe s'inquiète quant au devenir du personnel d'Avenance, qui va devoir sans doute, comme le disait auparavant Samia GHALI, à court terme perdre en qualité de vie, de travail, en allant d'un bout à l'autre de Marseille, voire, à plus long terme, se retrouver sans emploi si Sodexo supprime ces postes.

Monsieur le Maire, après Legré Mante, aujourd'hui NetCacao, allons-nous continuer à laisser faire de Marseille un désert industriel ? Et est-ce que vous allez vous engager à ce qu'aucun emploi d'Avenance ne soit supprimé et veiller à la non-fermeture du site de Saint-Louis ? Monsieur le Maire, allez-vous, comme nous l'avons proposé et au-delà de cela, vous engager à moyen terme vers un service public de la restauration ?

Pour ce qui concerne ce rapport, comme l'année dernière, mon Groupe votera contre.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen)

Madame CASANOVA.- D'abord, vous avez fait allusion à un contrat de 2004. Mais beaucoup de choses ont changé depuis 2004 puisque, à l'époque, les deux cuisines n'étaient pas amorties. Maintenant, la cuisine de Saint-Louis est amortie, elle nous appartient complètement. Donc la façon de voir les choses est complètement différente.

Pourquoi une seule cuisine centrale ? Vous avez vu et vous avez constaté que le cahier des charges comporte 1 100 pages et que chaque exigence est assortie de pénalités en cas de non-respect de cette exigence. Il est beaucoup plus facile, et c'est un euphémisme malgré tout par rapport aux 1 100 pages, de contrôler une seule société que de contrôler deux sociétés, avec chacune ses pratiques indépendantes, nos exigences étant : qui dit exigence dit contrôle. Et déjà pour le précédent contrat, j'avais pu fournir au Groupe des Verts de nombreux contrôles que nous effectuions, entre autres sur la qualité des produits qui sont servis aux enfants et sur l'hygiène qui est respectée point par point.

Vous vous plaignez de la quantité de bio. Je vous rappelle que nous avons toujours voulu que le bio que nous servons aux enfants soit du bio local, ne voulant pas aller chercher du bio à l'autre bout du monde. Or, trouver pour les 45 000 repas par jour du bio dans les entreprises agricoles de notre région, c'était déjà une performance et je crois que cette performance a été réalisée.

Vous parlez de régie municipale. C'est très bien les régies municipales. Mais cette année, nous avons eu à peu près 45 jours de grève du personnel municipal et si nous passions en régie municipale, je ne suis pas sûre que nos enfants mangeraient tous les jours à la cantine. Donc je pense que nous sommes suffisamment avertis de ce problème pour ne pas risquer de compromettre la journée de nos enfants avec sans cesse des grèves.

Vous parlez de renouveler les contrats tous les quatre ans. Quand vous savez que nous avons mis deux ans pour préparer ce contrat, si les contrats devaient être renouvelés tous les quatre ans, nous passerions notre vie à préparer les nouveaux contrats et je pense que personne n'y serait gagnant.

Quand vous nous parlez du prix qui augmente, il augmente non seulement par le prix des denrées donc du repas proprement dit, mais aussi par rapport au personnel. Et quand vous savez que depuis la rentrée des vacances de Pâques, nous avons augmenté l'encadrement de nos cantines scolaires, en descendant les chiffres de 60 enfants à 50 pour les élémentaires et pour les maternelles de 30 à 25, et que nous allons, grâce aux bénéfices que nous faisons sur le prix des repas, pouvoir augmenter cet encadrement, je pense que ces choses sont aussi à prendre en considération.

Pour le prix des tarifs réduits, vous nous dites qu'il faudrait prendre en compte le quotient familial. Mais sur quoi croyez-vous que nous établirions les tarifs réduits ? Sur la bonne mine des personnes qui viennent nous voir ? Bien entendu, nous interrogeons le quotient familial. Et à partir de l'année prochaine, nous allons même encore progresser puisque nous allons interroger directement les Caisses d'Allocations Familiales, pour ne pas avoir à faire faire aux parents une double démarche. Donc je pense que toutes ces raisons font que notre contrat est le mieux. Bien sûr, on peut toujours espérer laver plus blanc que blanc, mais je crois que déjà ce contrat est un énorme progrès.

Et quand j'entends dire que l'on mange mal dans nos cantines, je vais manger dans les cantines le plus souvent possible et je vous invite à le faire, éventuellement, si vous le désirez. Et la seule chose qui bien entendu perturbe un peu les enfants, c'est que nous y servons une nourriture beaucoup moins salée, beaucoup moins grasse et beaucoup moins sucrée que ce que les parents leur servent à la maison, et ceci pour leur santé future ! Alors, bien sûr, des légumes moins salés, cela peut être moins goûteux que ce que vous faites à la maison, si on sale abondamment les plats. Mais, en tout cas, tout ce que j'ai mangé était d'une excellente fraîcheur et d'une présentation dans nos selfs qui est très accueillante. La preuve en est qu'aussi bien la Ville de Lyon que la Ville de Toulon sont venues visiter nos selfs et veulent adopter la même solution.

Je rappelle aussi quand même, pour vous qui vous vantez de votre générosité, que la Ville de Paris et la Ville de Lyon, qui sont gérées par vos amis, ne reçoivent pas tous les enfants à la cantine, mais demandent un certificat de travail des deux parents pour recevoir les enfants à la cantine, puisqu'ils n'ont pas la place pour tous les accueillir. Donc je crois que nous n'avons aucun reproche à avoir !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Effectivement, tout ce que nous disons, tout ce que nous faisons ne trouve jamais grâce à ses yeux !

D'abord, mes remerciements à l'Adjointe compétente qui a mené ces négociations, qui a fait ce travail d'une manière assez exceptionnelle, et au nom de ma majorité, je voudrais dire justement à Mme Danièle CASANOVA que nous avons beaucoup apprécié, d'autant qu'elle a passé sa vie comme directrice d'école communale et qu'elle est bien entendu au premier chef qualifiée pour pouvoir apporter toutes les solutions nécessaires.

Ce nouveau contrat de restauration scolaire apporte des progrès qui vont bien au-delà de ceux que l'on nous demande habituellement et Mme CASANOVA en a fait la démonstration, notamment sur le bio. Dois-je ajouter que c'est sur les marchés de Châteaurenard, de Cavailhon, que l'on force bien entendu le prestataire à aller acheter les légumes nécessaires.

Ce nouveau contrat est beaucoup plus performant que la plupart des prestations réalisées dans d'autres villes et pour l'accès aux cantines scolaires, vous venez d'en faire la démonstration, Marseille prend tout le monde ! Qu'est-ce que l'on n'entendrait pas si l'on ne prenait pas tous les enfants qui veulent être inscrits à la cantine ! Plus de 45 000 ! Qu'est-ce que l'on entendrait ! Eh bien, à Paris ou à Lyon, les Socialistes font autrement et nous faisons beaucoup mieux qu'eux et nous n'avons qu'à le dire de la manière aussi la plus nette !

Ce nouveau contrat a été négocié dans des conditions financières avantageuses pour la Ville. Les économies réalisées permettront d'augmenter les activités du temps de la cantine ; Mme CASANOVA nous a dit qu'avec Mme CHANTELOT il y aurait des améliorations dans ce domaine. Et d'ailleurs, si la Commission de Délégation de Service Public avait choisi l'autre société, on nous ferait aujourd'hui les mêmes reproches par rapport à Sodexo, de la même façon. Alors, laissez-moi terminer les réponses que vous souhaitiez très précises !

Premièrement, en réponse à Mme PONCET-RAMADE, l'émulation a joué à partir de la négociation, qui est la règle en matière de Délégation de Service Public. C'est précisément la négociation qui a permis d'optimiser la proposition de la société retenue, aussi bien sur la qualité des repas que sur les prix, et de démontrer que le lot unique était plus avantageux pour la Ville. C'est vrai que, personnellement, je n'étais pas opposé à ce que l'on partage entre deux sociétés, mais je ne m'en suis pas mêlé, Mme Samia GHALI, j'ai laissé faire la Commission de Délégation de Service Public qui est en fait la même que la Commission d'appel d'offres de la Mairie de Marseille. Je ne m'en suis pas mêlé. Par conséquent, vous avez aujourd'hui la réponse.

La Commission consultative des Services Publics locaux peut parfaitement examiner les comptes des Délégations de Service Public. Elle peut donc être une Commission de contrôle et elle suivra la DSP des cantines scolaires, comme nous surveillons d'ailleurs les autres DSP qui existent sur la ville.

Mme GHALI, rafraîchissons-nous un peu la mémoire : c'est M. VIGOUROUX, qu'a toujours soutenu Faire Gagner Marseille, qui a initialisé le recours à la Délégation de Service Public pour les cantines scolaires. J'ai poursuivi le système parce qu'il fonctionne bien, qu'il permet l'amélioration du système et de la qualité au fur et à mesure des contrats. Le système juridique de la DSP est préférable à celui du marché public, car il permet la négociation et donc l'amélioration des propositions initiales. Dans d'autres domaines, on appelle cela le dialogue compétitif. On l'a fait pour le Stade Vélodrome, on le fait là aussi. Nous avons retenu la proposition d'un lot unique, car aux yeux de la Commission de Délégation de Service Public, il s'est révélé cette fois-ci plus avantageux pour la Ville, ce qui n'était pas le cas dans les précédents contrats.

A Mme DIAMANTI, je voudrais dire que si la durée de la DSP a été fixée à sept ans, c'est parce que cela permet d'optimiser le contrat et la qualité des repas. Vous me dites : "Mais à Nice, ils en reviennent à la tata et à la cuisinière". M. ESTROSI a une ville moins importante, peut-être plus brillante mais moins importante que la nôtre, et les échos que j'ai, c'est que c'est très compliqué et qu'il a beaucoup de difficultés à redonner le pouvoir à des gens qui peuvent à tout moment le bloquer pour des raisons syndicales, c'est le mot convenable, pour ne pas dire politiciennes, ce qui est davantage l'habitude, ici même.

Pour ce qui concerne le personnel, vous nous auriez fait la même remarque si l'on avait choisi Avenance. Le personnel d'Avenance sera intégralement repris par le nouveau délégataire unique, comme la loi le prévoit et le contrat aussi. Quant à la distance qu'il faut parcourir, c'est pareil pour les hôpitaux, c'est pareil pour les nominations d'instituteurs, c'est la même chose partout ! Il n'y a qu'à la Ville de Marseille où avec 11 500 employés nous avons largement la possibilité de faire travailler les gens près de leur domicile.

Voilà les raisons qui font que la Commission de Délégation de Service Public, je le répète, qui est la même que la Commission d'appel d'offres, a bien sûr été associée à la procédure de cette DSP, comme le prévoit la loi. Ensuite, c'est une négociation technique très rigoureuse qui a permis d'établir le choix proposé aujourd'hui au Conseil Municipal. Vous imaginez bien, chers collègues, que compte tenu de ce qui se passe ou s'est passé ou peut encore se dérouler dans d'autres Institutions, nous avons veillé à tout faire dans le respect des règles et des lois de la République ! On peut accepter les suggestions, les critiques, on peut améliorer la visite dans les écoles pour les repas, cela ne nous pose vraiment aucun problème, mais rassurez-vous, j'ai bien demandé que tout soit bien préparé pour le rapport d'aujourd'hui ! D'ailleurs, aujourd'hui, vous ne contestez pas le fait que vous ayez tous les éléments dans ces 1 100 pages ! Ce n'est pas 1120, 1120 c'est la trêve de Dieu ! De temps à autre, je la réclame ici même, mais elle ne m'est pas toujours accordée ! Voilà donc que nous avons respecté toutes les règles et les lois, et ce n'est pas ici que l'on nous prendra en défaut de ne pas les respecter !

Voilà pourquoi j'appelle maintenant l'amendement du Groupe Faire Gagner Marseille et par conséquent, bien entendu, je le mets aux voix puisqu'il a déjà été explicité par Mme Samia GHALI qui nous l'a lu intégralement.

L'amendement déposé par le Groupe Faire Gagner Marseille n'est pas adopté.

Monsieur le Maire.- Je mets maintenant aux voix le rapport.

Le rapport 11/0438/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre, M. TOURRET ne participant pas au vote.

* * *

56 - 11/0439/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Aide financière au fonctionnement des associations et autres organismes œuvrant dans le domaine de l'Education et de la Petite Enfance - Budget 2011.

(11-21176-GDB20102)

Le rapport 11/0439/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

57 - 11/0440/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(11-21241-GDB42002)

Le rapport 11/0440/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

58 - 11/0441/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires privés - Régularisation de subventions attribuées dans le cadre de l'OPAH RU "Marseille Euroméditerranée" et OPAH "Centre Ville III".

(11-21306-GDB42002)

Le rapport 11/0441/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

59 - 11/0442/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - 15^e arrondissement - Parc Kallisté - Notre-Dame Limite - Concession d'Aménagement - Création d'une commission d'aménagement.

(11-21238-GDB42002)

Le rapport 11/0442/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

60 - 11/0443/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication de l'Habitat Indigne - Approbation d'un avenant n°10 à la convention n°07/1455 (lot 2) passée avec Urbanis Aménagement.

(11-21237-GDB42002)

Le rapport 11/0443/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

61 - 11/0444/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication de l'Habitat Indigne - Opération de Restauration Immobilière sur les immeubles sis 30 et 34 rue des Petites Maries - 1^{er} arrondissement - Demande d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de Restauration Immobilière.

(11-21268-GDB42002)

Le rapport 11/0444/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* *

62 - 11/0445/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Fixation du plafond des logements à prix maîtrisés dans les opérations publiques d'aménagement et sur les terrains cédés par la Ville de Marseille.

(11-21255-GDB42002)

Le rapport 11/0445/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS
Françoise

63 - 11/0446/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions aux associations développant des projets
de santé publique - Budget primitif 2011 - 1^{ère} répartition.

(11-21282-GDB30502)

Le rapport 11/0446/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

64 - 11/0447/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Approbation du Plan Stades.

(11-20888-GDB51502)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, chers
collègues, après le rapport d'orientations générales sur la politique
sportive et le Schéma Directeur des Piscines présenté en décembre
2008, le rapport qui nous est proposé ce matin, intitulé Plan Stades,
est donc le troisième document généraliste que nous soumet
l'Adjoint aux Sports depuis le début de la mandature.

Avant de rentrer précisément au cœur du rapport, le
Groupe Faire Gagner Marseille souhaite se saisir de cette discussion
pour rappeler quelques fondamentaux en matière de politique
sportive. Je voudrais que l'on s'arrête ici quelques minutes sur l'état
catastrophique dans lequel se trouve notre ville en matière
d'infrastructures, notamment dans les grandes disciplines
olympiques, celles-là mêmes qui ces dernières années ont procuré
d'immenses satisfactions au sport français. Je veux parler bien sûr
d'athlétisme, de natation et de hand-ball, trois sports majeurs en
termes de licenciés, d'exemplarité et d'image, dont la pratique de
masse ou d'élite nécessite des équipements de haut niveau, qu'il
s'agisse de piscines, de gymnases ou de stades d'athlétisme. Or,
vous conviendrez avec moi que le constat est navrant.

En matière de piscines, hormis le Cercle des
Nageurs de Marseille, institution privée, il n'existe pas une seule
piscine olympique couverte de 50 mètres à Marseille, quand des
villes comme Montpellier, Antibes, Nancy, Rennes ou Avignon en
comptent parfois deux par ville, et que plus près de nous, Gap, Digne
et Aix-en-Provence ont chacune leur bassin olympique. Vous nous
aviez promis dans le Plan Piscines un grand pôle aquatique du côté
de Dromel. Trois ans après, rien à l'horizon, le pôle nautique a-t-il
coulé ? Je vous le demande, Monsieur l'Adjoint.

Quant aux gymnases, ils sont pour la plupart en état
de délabrement. Le basket, le hand-ball, le volley y cohabitent
difficilement et ne permettent pas l'émergence dans chacune de ces
disciplines de fleurons marseillais. Aucun club en élite. Une pratique
compliquée pour les scolaires et les clubs, avec des créneaux
inextricables, des dirigeants et des parents qui s'épuisent.

Pour ce qui est de l'athlétisme, là c'est carrément la
Bérézina ! 18 couloirs d'athlétisme recensés dans votre Plan Stades,
en tout et pour tout, pour les 867 000 Marseillais, soit un couloir pour
48 000 habitants ! Marseille est incapable d'organiser le moindre
Championnat de France quand des villes comme Narbonne, Annecy,
Albi, Niort ou Angers le font. Là aussi, plus près de nous, Aix-en-
Provence, Aubagne, Arles, Martigues ou Salon sont dotées de
véritables outils leur permettant d'accueillir des événements
nationaux, contrairement à Marseille. Vous aurez apprécié que j'aie
eu la décence de ne pas oser la comparaison avec des villes
semblables à la nôtre, comme Paris, Lyon, Toulouse, Lille ou
Strasbourg, c'eût été trop cruel !

Faut-il rajouter que Marseille n'est bien sûr pas en
mesure d'accueillir un Championnat international ou un grand
meeting, ce qui, au passage, nous prive d'un levier économique
important pour le développement et l'attractivité de notre ville. Je
n'aborderai même pas la pratique *indoor*, en salle, où là les licenciés
marseillais sont contraints de se déplacer jusqu'à Clermont-Ferrand
ou Perpignan pour trouver des équipements. Quand on sait que vous
avez débaptisé le Palais de la Glace et de la Glisse pour l'affubler du
titre pompeux de Palais Omnisports, "Omnisports" il n'en porte
malheureusement que le nom au regard de ce qui existe à Bercy,
Liévin, Bordeaux, Lyon ou Perpignan.

Cette situation pénalise l'ensemble de nos habitants et
plus particulièrement la jeunesse marseillaise, car le sport a bien
d'autres vertus. Quand les infrastructures sont à la hauteur, les clubs
se développent, les jeunes pratiquent ces sports dès l'école jusqu'au
plus haut niveau. Ce n'est pas pour rien qu'Aix-en-Provence et
Martigues sont deux des meilleurs clubs français en athlétisme. Avec
le formidable vivier de jeunes dont dispose Marseille, c'est un
véritable gâchis de ne pas offrir une émancipation par le sport,
vecteur de santé physique et morale, de bien-être et d'équilibre.

Aujourd'hui, donc, vous nous présentez un rapport
visant à améliorer un certain nombre de points sur les stades. Ce rapport
ne répond pas au constat dressé. Vous reconnaissez vous-même, dans
le document, le manque d'équipements, la vétusté et le mauvais état des
installations, le déséquilibre entre les quartiers de Marseille où le Sud et
l'Est sont favorisés par rapport au Nord. Mais les solutions que vous
préconisez ne répondent pas à ces graves problèmes.

Sur la forme, les Mairies de Secteur auraient
souhaité être associées en amont à ce plan. A titre d'exemple, et ils
l'ont fait savoir en Conseil d'Arrondissements, la Mairie des 13^e et
14^e Arrondissements ne partage pas votre vision et vos priorités. Sur
le fond, ce rapport est franchement minimaliste. Certes, vous
projetez de rénover quelques stades et de passer en catégorie 3
avec le hockey sur gazon et les sports américains, vous nous
refaites le coup du curling ! Je n'ai rien contre ces sports et leurs
pratiquants, bien sûr, mais on peut s'interroger sur votre sens des
priorités quand, dans le même temps, vous laissez sur le bas-côté le
rugby et l'athlétisme, qui sont les oubliés de votre plan.

Au final, ce qui transparaît de ce catalogue, c'est
évidemment une absence de moyens financiers. Depuis trois ans, le
budget des sports est le parent pauvre de la politique municipale.
Dans ce contexte, je déplore que le CNDS, le Centre National pour le
Développement du Sport, placé sous la tutelle du Ministère des
Sports, n'ait pas octroyé un euro pour Marseille dans les 32 millions
d'euros alloués aux 110 projets en France, le 10 mai dernier. A croire
que les grands plans marseillais n'ont pas convaincu le Ministère.

En résumé, Monsieur l'Adjoint, comme je le disais en
début de mon intervention, vous nous proposez ce matin un
troisième plan en trois ans. Si j'osais, je qualifierais votre action en
matière de politique sportive de "plan-plan" : des études, des
rapports, des plans, une communication soignée, mais aucune
réalisation significative alors que nous sommes déjà à mi-mandat.
En matière de sport, Marseille n'accélère pas du tout, Marseille
s'essouffle, Marseille rétrograde ! Marseille se traîne toujours en
queue de peloton des grandes villes, comme en attestait une
enquête comparative du journal *L'Equipe*, il y a quelque temps.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Sports,
sachez que le constat cruel que je viens de dresser est largement
partagé par le mouvement sportif marseillais et les pratiquants
marseillais.

En conclusion, et c'est parce que l'on désapprouve vos
priorités et vos orientations et que l'on dénonce ce manque d'ambitions,
que notre Groupe votera contre ce rapport. Je vous remercie.

*(Applaudissements du Groupe Faire Gagner
Marseille)*

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, il n'y a pas de quoi vider un stade ou un hémicycle ; il y a
simplement quelqu'un en face de nous qui ne connaît pas du tout,
mais alors pas du tout le sport à Marseille ! Ce n'est pas parce qu'on
l'a vu sur les 10 km du Conseil Général parcourir ensemble cette
distance que l'on pourrait qualifier d'olympique quand elle est sur des
pistes d'athlétisme, qu'il connaît bien ce dossier.

Pourquoi un Plan Stades aujourd'hui ? C'est important quand même de le savoir. Parce que même si l'on nous dit que l'athlétisme est important, et Dieu sait que j'en suis issu, si l'on nous dit que le rugby est important, il y a les paroles, il y a les actes et il y a les chiffres.

Le premier sport pratiqué à Marseille, Monsieur le Maire, et vous l'avez bien saisi dans la mesure où vous avez souhaité que l'on présente ce Plan Stades, c'est le football, avec presque 15 000 licenciés. Et là, on parle bien, dans ce cadre-là, du sport de compétition ; on ne parle pas d'équipements de proximité servant, certes, les populations locales, mais qui ne s'inscrivent pas dans l'ensemble du territoire, qui sont sur des micro-territoires, ayant leur nécessité aussi ; mais là, on s'inscrit dans un ensemble de pratiques sportives sur la ville de Marseille pour que, dans une perspective de 2020, les Marseillaises et les Marseillais qui pratiquent le football, entre autres, puissent le pratiquer dans le cadre des normes.

Deuxième volet, permettez-moi juste quelques chiffres, Monsieur le Maire, le second sport pratiqué à Marseille, c'est le tennis, avec 11 000 licenciés, et bien loin, très loin, nous retrouvons l'athlétisme avec 1 500 licenciés et le rugby avec 900 licenciés, et je pourrais comme ça égrener à loisir.

M. CHAMASSIAN, vous faites référence à un certain nombre de choses dans notre organisation et notamment dans ce Plan Stades. Ce Plan Stades, sur le fond, comment a-t-il été fait ? De manière très simple. D'abord, il a été conçu pour trois raisons. La première raison, c'est la nécessité de mettre aux normes fédérales les terrains et la Fédération française de Football, la Fédération française de Rugby, les Fédérations affinitaires que sont la FSGT-UFOLEP, tout le monde a été consulté, tout le monde a donné son avis, y compris un certain nombre de clubs, et les grands clubs marseillais d'athlétisme, M. CHAMASSIAN ne doit pas les connaître, comme la SCO Sainte-Marguerite et l'OM Athlétisme, la SCO Sainte-Marguerite qui est, de mémoire, le 4^e ou 5^e club français, au même titre que l'OM Athlétisme mais, là, on parle du sport de compétition, ceux qui sont classés dans les divisions par les fédérations françaises concernées.

Ensuite, Monsieur le Maire, nous avons sur ces terrains la nécessité de faire ce que l'on appelle des pelouses synthétiques, d'en mettre certains aussi avec des pelouses en herbe, de les laisser, et pour d'autres, de les mettre ou de les conforter en stabilisé, puisque notre ville accueille aussi un célèbre concours de boules et il y a nécessité à ce que nos terrains puissent accueillir tous ces compétiteurs.

Deuxième volet, la mise aux normes, à la fois des normes obligatoires comme pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi des normes pour les vestiaires. Et M. CHAMASSIAN, lorsque vous dites que nous privilégions les quartiers Sud et les quartiers Est, ce n'est pas nous qui les privilégions, ce sont les acteurs du football qui souhaitent, eux, aller plutôt dans ces quartiers-là, et je vous invite à interroger les fédérations ; plutôt que de déclamer un certain nombre de choses, interrogez les fédérations ! Et effectivement, ce Plan Stades a comme volonté politique affichée d'amener aussi les compétiteurs à aller pratiquer leur compétition sportive, essentiellement footballistique dans ce cadre-là, sur les quartiers Nord et sur le Nord-Est de la ville.

Et je suis certain que l'ensemble des parlementaires de ces quartiers auront loisir, comme ils ne l'ont pas fait pour l'instant mais cela va venir, à nous accompagner sur leur réserve parlementaire, Monsieur le Maire, comme le font les autres Députés et parlementaires pour les autres installations, de la majorité municipale, bien évidemment.

Troisième point sur ce schéma, Monsieur le Maire, s'occuper des sports émergents. Pourquoi ? Non pas parce qu'ils ont une volonté à supplanter le football, la voile, l'athlétisme ou les boules à Marseille, mais plus simplement parce qu'ils nous prennent un certain nombre de créneaux sur des équipements qui pourraient être optimisés pour le rugby, le football et d'autres sports. Il est donc nécessaire de s'y intéresser. Mais je suis certain que les licenciés de ces sports apprécieront les propos de M. CHAMASSIAN, pleins d'enthousiasme quant à leur avenir !

Pour ce qui est des meetings d'athlétisme, je voudrais juste rappeler à M. CHAMASSIAN que nous en avons un à Luminy, qui est organisé par la SCO Sainte-Marguerite, et cette année, de mémoire, il se déroulera le 3 juin. Et je voudrais aussi dire à M. CHAMASSIAN que pour ce qui est des couloirs d'athlétisme, il peut aller à Delort, je l'invite à aller pratiquer à Luminy, à Jean-Bouin, comme je le fais régulièrement, et surtout, je ne l'ai pas entendu, mais pas du tout, soutenir, contrairement au Président du Groupe Socialiste qui, lui, avait été un peu contre puisqu'il souhaitait qu'il n'y ait même pas de couloirs d'athlétisme sur le futur stade Delort et là, M. CHAMASSIAN, demande, lui, qu'il y ait des couloirs. Je suis ravi, M. CHAMASSIAN, que vous souteniez l'initiative de la Ville de Marseille, que le stade Delort, outre sa tribune de 5 000 places, puisse accueillir le stade de rugby et effectivement des couloirs d'athlétisme pour qu'il y ait de la compétition.

Donc, M. CHAMASSIAN, plutôt que d'invectiver encore une fois notre majorité, soudée autour du Maire de Marseille, avec un certain nombre de projets et de plans qui mettent en perspective les choses, bien sûr qui ne répondent pas toujours à l'idée de faire plaisir aux petits camarades du quartier, nous nous inscrivons dans ce qu'il convient de faire et nous l'avons fait avec les fédérations, c'est-à-dire avec ceux qui organisent le sport en France et dans notre ville. Mais vous pouvez aussi remettre cela en cause !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Nous écoutons toujours M. CHAMASSIAN avec beaucoup d'intérêt, parce qu'il peut faire d'importantes propositions, dans divers domaines d'ailleurs, dont certaines ne peuvent être vouées qu'à l'échec à l'avance tellement elles sont mal préparées. Mais c'est un autre sujet.

Là, il est clair que nous avons plus de 1 000 équipements sportifs et qu'il faut encore faire des efforts. Il est clair aussi que vous seriez bien inspirés si vous votiez aussi le budget ! Vous êtes tout le temps en train de tout critiquer et quand on présente un budget, vous votez contre ! Alors, il faudra quand même que vous vous habituiez à avoir ce genre de réponse.

Quant à dire que l'Etat n'a pas donné ceci ou cela, l'Etat donne 30 millions d'euros pour le Stade Vélodrome. Nous allons faire là un Stade pour les cinquante prochaines années. Il est clair que nous faisons un investissement considérable à cet endroit, et nous y faisons même à côté un stade de rugby et d'athlétisme ! Par conséquent, il est clair que dans quelques années, vous serez très heureux de nous soutenir, je dis bien dans quelques années, parce que cela voudra dire que notre politique a progressé année après année, et nous ne faisons pas mystère quelquefois qu'il faudrait faire plus. Mais pour faire plus, il faudrait que nous soyons aidés, et pour être aidés, il faudrait que vous participiez et votiez nos budgets !

Le rapport 11/0447/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

65 - 11/0448/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS • DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES - Transports des enfants et des jeunes accueillis dans les structures situées dans les 4^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e arrondissements vers les équipements sportifs, les parcs et espaces naturels.

(11-21175-GDB50001)

Le rapport 11/0448/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 11/0449/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS •
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES - Transport
en autocars des enfants et des jeunes vers les piscines municipales du
secteur 2 : Busserine et Saint-Joseph (14^e arrondissement).

(11-21182-GDB50001)

Le rapport 11/0449/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

67 - 11/0450/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Approbation des modifications tarifaires et créations de tarifs
concernant les équipements sportifs.

(11-21183-GDB51502)

Le rapport 11/0450/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

68 - 11/0451/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Utilisation des équipements sportifs par les lycées - Acceptation du montant
et participation du Conseil Régional - Approbation d'une convention.

(11-21249-GDB51502)

Le rapport 11/0451/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 11/0452/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Modification de l'article 3 de la convention de partenariat entre la
Ville de Marseille et le Cercle des Nageurs de Marseille pour la
promotion de la natation - Approbation d'un avenant.

(11-21180-GDB51502)

Le rapport 11/0452/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

70 - 11/0453/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Stade Delort - 8^e arrondissement - Transfert de la pelouse
synthétique sur le stade Saint-Tronc Régné - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme, Solidarité Année 2011,
pour la réalisation de ces travaux.

(11-21324-GDB51502)

Le rapport 11/0453/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 11/0454/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Attribution de subventions aux organismes sportifs - 4^e répartition 2011
- Approbation de conventions de partenariat.

(11-21178-GDB51502)

Le rapport 11/0454/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

72 - 11/0455/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Attribution de subventions aux organismes sportifs - 5^e répartition
2011.

(11-21188-GDB51502)

Le rapport 11/0455/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange

73 - 11/0456/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE • SERVICE DES DROITS DE LA PERSONNE -
Participation financière des usagers lors des déplacements
organisés par la Division Seniors.

(11-21139-GDB21502)

Le rapport 11/0456/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

74 - 11/0457/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Subventions aux associations développant des projets de lutte
contre le sida et les toxicomanies - Budget Primitif - 1^{ère} répartition.

(11-21286-GDB30502)

Le rapport 11/0457/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH
Caroline

75 - 11/0458/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
DIVISION PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de
subventions de fonctionnement dans le cadre de la 2^e série d'actions
2011.

(11-21211-GDB30502)

Le rapport 11/0458/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

76 - 11/0459/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - DIVISION DE LA
LOGISTIQUE DE SURETE - Lancement d'une opération visant à la
destruction des véhicules hors d'usage dans le cadre de l'application
du Code de la Route et de l'application du Code de l'Environnement.

(11-21328-GDB30502)

Le rapport 11/0459/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

77 - 11/0460/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE
DES OPERATIONS FUNERAIRES - Révision des tarifs des
concessions autres que celles d'une durée perpétuelle - Modification des
droits d'enregistrement des concessions situées dans le cimetière des
Vaudrans dédiées aux personnes de confession israélite - Création de
deux durées supplémentaires concernant les concessions cases pour
corps incinérés ou cases pour réduction de corps - Remboursements :
Remboursement des concessions - Remboursement des cuves et
caveaux édifiés par la Ville de Marseille.

(11-21138-GDB30102)

Le rapport 11/0460/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

78 - 11/0461/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE
DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION REGIE DES
POMPES FUNEBRES - Dommages occasionnés par le personnel
municipal lors d'opérations funéraires.

(11-21142-GDB30102)

Le rapport 11/0461/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

79 - 11/0462/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE
DES OPERATIONS FUNERAIRES- DIVISION DES CIMETIERES -
Etude pour l'automatisation des accès des nécropoles marseillaises -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21157-GDB30102)

Le rapport 11/0462/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

80 - 11/0463/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST -
Aménagement du Bureau Municipal de Proximité (BMDP) de
Saint-Barnabé, Place Caire - 12^e arrondissement - Approbation de
l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme
relative aux travaux.

(11-21291-GDB50202)

Le rapport 11/0463/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

146 - 11/0527/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE- Projet Municipal
pour la définition du Projet d'Aménagement et de Développement
Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

(11-21347-GDB42002)

Monsieur le Maire.- M. VALLETTE, vous avez la
parole et nous vous écoutons.

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues. Merci, Monsieur le Maire, mon cher Jean-Claude, de
m'avoir confié une nouvelle fois la tâche de concevoir le futur de
Marseille. Ce n'est ni la routine ni un fleuve tranquille, mais une
mission exaltante pour prévoir les besoins et le cadre de vie des
Marseillais pour les vingt prochaines années.

Le débat que nous avons aujourd'hui sur notre projet
marque l'achèvement d'une première étape du futur Plan Local
d'Urbanisme, sans doute la plus importante parce qu'elle exprime le
projet municipal qui va en constituer la colonne vertébrale. Soyons
conscients qu'il nous engage, comme il engage Marseille Provence
Métropole qui va le porter. Demain, ce projet sera officiellement
transmis à la Communauté Urbaine pour devenir le PLU, conforme
aux choix retenus par la Ville, comme c'est le cas pour les 17 autres
Communes de MPM.

Quelle a été notre méthode de travail ? Ce projet pour Marseille, nous l'avons, mes chers collègues de la majorité, préparé ensemble depuis la délibération de juin 2008 par laquelle le Maire demandait à MPM d'engager la révision du POS qui datait de l'an 2000. En dehors du travail technique, nous avons organisé six réunions entre élus de la majorité. J'ai rencontré à trois reprises les huit Maires de Secteur, car si le projet municipal est global, son élaboration nécessitait un travail collaboratif, notamment pour tenir compte des exigences de la proximité, qu'ils maîtrisent les uns et les autres parfaitement.

Il est tout à fait normal que le projet municipal soit proposé et porté par la majorité, mais il doit emporter aussi l'adhésion de l'ensemble du Conseil, car il serait désastreux pour la Ville-centre que le débat se déplace de cette enceinte au Conseil Communautaire, les discordances entre élus marseillais y seraient particulièrement regrettables. Et je tiens à rappeler que le projet d'aménagement et de développement durable du SCOT, du schéma de cohérence, qui a été fait en commun, a fait l'objet d'un débat en Conseil Communautaire et que ses conclusions ont été unanimement favorables.

En fait, du POS au PLU, une dynamique continue. Nous avons assez de recul pour faire le bilan des dix années écoulées. Le POS de Marseille de 2000 a constitué un de nos principaux leviers pour inverser la spirale du déclin qui frappait cette ville. Nous avons ouvert à l'urbanisation de nouvelles zones, nous avons créé des zones d'activité, mis en œuvre un projet ambitieux de transports. Nous avons commencé à rééquilibrer la ville en restaurant son centre autour du tramway, cher à Renaud MUSELIER, et en la développant vers le Nord. Notre Canebière n'est plus une frontière mais bien quand même un lien dans la ville. En un mot, nous avons rendu la confiance en Marseille et nous avons pu, en changeant son image, attirer des investisseurs. Je pense que nous pouvons être fiers de ce que l'on a fait ensemble.

Mais aujourd'hui le monde change. Si nous voulons poursuivre le même objectif avec la révision du PLU, si nous voulons écrire une nouvelle page de la dynamique et de l'histoire de Marseille, nous devons le faire dans un contexte nouveau, car des lois ont été révisées, les attentes des habitants sont plus exigeantes, les demandes d'explication de projets aussi. Et le respect des contraintes liées aux questions environnementales prend beaucoup d'importance. En matière d'urbanisme, les préconisations du Grenelle sont en réalité très fortes, quoi que l'on ait pu en dire.

Notre projet qui s'inscrit totalement dans le développement durable est construit sur quelques principes que je voudrais juste rappeler.

Le premier principe, c'est conserver à la ville son dynamisme. Nous devons considérer, en même temps et avec la même importance, la création de logements comme la création d'emplois. La croissance économique de la ville, volonté clairement affichée, de 60 000 emplois nouveaux a besoin d'une offre de logements supplémentaire du même ordre. Ces emplois doivent assurer à la fois le développement et la croissance, et donc s'appuyer aussi sur l'économie productive à côté des économies résidentielles, des économies de la connaissance, de la logistique, du tourisme, etc.

Le deuxième principe, c'est un urbanisme cohérent pour un développement harmonieux. La vie urbaine s'organise à partir des mobilités. Nous devons avant tout assurer une synchronisation entre les projets urbains et les infrastructures de développement : nécessité d'organiser pour les voitures le contournement de la ville, de développer les transports en commun et les parkings relais en périphérie, de poursuivre la semi-piétonnisation de l'hyper-centre autour du projet Vieux-Port, tout cela pour apaiser le centre-ville en le libérant de la voiture là où elle n'est pas indispensable.

Cette cohérence, chers collègues, est une demande unanime et pressante des Marseillais. Limiter l'étalement urbain, reconstruire la ville sur la ville autour de ses axes lourds de déplacement, sont la conséquence de la rareté foncière, mais les transports et les voiries sont de compétence communautaire. Une synchronisation et une programmation commune sont nécessaires pour coordonner l'évolution de la ville conformément à nos propres choix prescrits dans le PADD du SCOT. Nos responsabilités sont partagées, nous ne pouvons pas douter que ce PLU sera celui de la mise en service de la L2 et du Boulevard Urbain Sud, attendus depuis 1935 par les Marseillais.

Le troisième principe, cap sur le développement urbain. Nous devons intensifier la ville et nous devons apporter la preuve que l'on peut intensifier la ville et la resituer, au sens écologique du terme, pour accroître à la fois densité, qualité résidentielle et diversité des usages, en prévoyant notamment les équipements publics qui vont de pair et qui est une autre demande majeure de nos concitoyens.

Il y a deux grandes orientations qui nous guident dans cette intensification de la ville. La première, c'est augmenter la nature en ville. Ce n'est pas du tout une lubie d'écologiste mais bien l'expression d'une nécessité : l'arbre devient du mobilier urbain, les trames vertes et bleues ou littorales sont les supports de la biodiversité urbaine ordinaire. Nous aurons des traductions dans le règlement. N'oublions pas que la ville devient notre écosystème. Marseille avec l'arrivée de l'eau au XIX^e siècle est devenue une ville méditerranéenne verte. Je crois qu'il faut à tout prix préserver le Canal de Marseille. Protégeons notre environnement naturel, nos massifs, en évitant le mitage de l'espace, en préservant quelques espaces encore significatifs dans la commune, pour des parcs, des jardins familiaux ou des jardins partagés, et en gardant quelques champs encore en culture pour de l'agriculture périurbaine.

L'autre orientation, c'est reconstruire la ville sur la ville et libérer des espaces au sol. Cela passe par des préconisations fortes : hauteur des bâtiments plus significative, surtout suivant des secteurs précis, libérant davantage d'espaces au sol. L'étalement urbain n'est plus possible. Or, le XXI^e siècle sera urbain. Mais dans d'autres secteurs, au contraire, la priorité sera de préserver notre patrimoine et dans tous les cas, une qualité des constructions et un respect des nouvelles normes seront aussi naturellement une exigence absolue de notre Charte Qualité Marseille. Enfin, nous devrions réfléchir sur les piémonts de nos collines. Mieux vaut préserver des espaces encore arables dans la ville et profiter de terres disponibles en pente, favorables à un habitat de qualité, mais pas du tout pour l'agriculture. Ces espaces sont le plus souvent couverts de pins, qui n'ont qu'un mérite, celui de brûler tous les dix ans !

Je vous signale que nous sommes en train d'adapter le futur règlement du PLU à la géographie complexe de Marseille. La volonté de respecter la dentelle urbaine de notre ville traduit bien celle de vouloir préserver l'âme de Marseille. Et je remercie Danièle SERVANT de son aide constante dans cette démarche.

Quatrième principe, Marseille ville méditerranéenne, Marseille la Méditerranéenne. Nous devons tous garder en mémoire que Marseille est née de la mer, autour d'une calanque mythique, le Lacydon, où les bateaux lui ont dès l'origine apporté sa richesse et construit sa notoriété. La mer baigne la moitié de son parcours. Notre vocation de métropole maritime déclinée dans toutes ses facettes est plus que jamais d'actualité. Puissent tous les acteurs du monde maritime en être persuadés !

Enfin, le cinquième principe, c'est la métropole en marche. Notre ville est le centre de l'aire métropolitaine, c'est la deuxième ville de France. Elle a essaimé au-delà de ses collines, les villes voisines se sont progressivement étoffées. Respect de la proximité et renforcement de la conscience métropolitaine sont au cœur du débat. Nous, Marseillais, avons des responsabilités dans le développement du futur territoire du Grand Marseille. Le périmètre, des structures vont faire débat, mais chaque Commune doit garder sa propre identité pour participer avec ses atouts propres au renforcement de l'ensemble métropolitain. Chaque Commune a sa place dans une valorisation mutuelle de nos territoires. Cette communauté de destin est la seule réponse à l'enjeu de la mondialisation, sur lequel le SCOT d'ailleurs insiste largement. Une chance pour la qualité de notre aire métropolitaine est l'organisation historique et géographique de son développement en archipel, comme les doigts de la main. C'est un mode d'occupation de l'espace qui respecte les identités de chaque partie du territoire et sa biodiversité. C'est un atout très fort pour la qualité de la vie.

Un mot juste sur une question qui prête toujours à confusion, c'est la gestion des temporalités. Le PLU est un grand plan idéal comportant un règlement adapté à notre projet et toutes les réservations foncières nécessaires, mais pour être réalisées dans le temps, à horizon de 20 à 30 ans. Par contre, le PLU n'est pas un outil de programmation. La programmation, c'est prévoir dans notre budget et demander dans celui des Collectivités partenaires les crédits nécessaires aux priorités que nous aurons définies ensemble.

Sinon, nous n'en aurions jamais fini de la politique de rattrapage dans les voiries et dans les transports, et nous serons toujours en décalage en matière d'aménagement urbain, mais c'est un autre débat.

Pour conclure, ce projet municipal, Monsieur le Maire, selon votre volonté, exprime bien les grandes ambitions de Marseille pour les 15 à 20 prochaines années. C'est demain qui se prépare aujourd'hui, car c'est le temps et le rythme de l'aménagement. Euroméditerranée a été lancé en 1995 et nous en sommes, 16 ans plus tard, à mi-parcours dans ses réalisations.

Chers collègues, il nous reste à convaincre. Portons ensemble ce projet que nous devons faire partager ! Il est cohérent, ambitieux et réaliste. Il est, certes, perfectible, mais c'est encore possible. Quatre élus que je remercie, porteurs des grandes thématiques du projet municipal, vont joindre leur voix à la mienne pour quelques minutes, car ce projet est le fruit d'un réel travail collectif. Merci à tous les Maires de Secteur. Merci aux élus de notre Groupe, particulièrement Roland BLUM, Arlette FRUCTUS, Marie-Louise LOTA, Laure-Agnès CARADEC, Bernard SUSINI et Didier RÉAULT qui n'est pas là aujourd'hui. Merci aux Services d'Urbanisme de la Ville, à ceux de la Communauté Urbaine, ainsi qu'à l'AGAM, qui ont tous fourni avec enthousiasme un immense travail. Merci de votre attention !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur SUSINI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme qui vous est présenté aujourd'hui s'inscrit clairement dans l'application des principes du développement durable, qui entendent concilier le développement économique, la préservation de l'environnement et l'équilibre social.

En effet, l'aménagement urbain conçu en fonction de l'étalement et de la dispersion géographique de l'habitat, de l'activité économique et des services, n'est plus concevable de nos jours, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les espaces disponibles se sont raréfiés. Ensuite, le trafic automobile a atteint son niveau de saturation. Enfin, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, jointe au surenchérissement du coût des énergies, nous conduit à concevoir d'autres modèles d'urbanisme.

Cette conception d'un aménagement plus sobre énergétiquement et moins polluant n'est pas pour nous une nouveauté puisqu'elle constitue maintenant, depuis plusieurs années, un des axes de notre politique municipale. En effet, anticipant sur les préconisations des lois de Grenelle, nous avons élaboré dès 2007, avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics, une Charte sur l'éco-construction. En décembre 2008, nous avons voté le Plan Climat Territorial, qui reposait sur trois grands objectifs : la maîtrise de notre consommation énergétique, la mise en œuvre d'une politique volontariste de développement des énergies renouvelables et la protection des territoires et des hommes contre les effets des changements climatiques.

Dans ce même Plan Climat, nous avons répertorié, dans un souci de partenariat avec les autres Collectivités Locales, les grandes orientations qui selon nous devraient structurer notre réflexion en matière d'aménagement urbain, de mobilité, de protection de notre patrimoine naturel. Nous avons donc logiquement repris et complété ces propositions pour les intégrer dans notre projet de Plan Local d'Urbanisme qui esquisse la ville de demain. Car, mes chers collègues, pour nous, la ville de demain, c'est incontestablement la ville durable, c'est-à-dire celle qui saura concevoir des modèles d'organisation et de fonctionnement qui concilieront l'activité économique, la croissance démographique, avec une qualité de vie partagée.

Cette vision nouvelle de la ville repose sur des thématiques aussi diverses que transversales que la compacité urbaine, la densité de l'habitat, la mobilité élargie, la préservation et la valorisation de notre capital nature. Claude VALLETTE nous l'a dit, nous avons pris le temps nécessaire de la réflexion et de la concertation avant de vous proposer ce schéma d'urbanisme, qui vise non seulement à trouver le point d'équilibre entre les intérêts contradictoires des habitants, mais aussi à faire évoluer les comportements égocentriques de chacun d'entre nous, afin de maintenir une qualité homogène de vie pour tous.

Cet exercice, je vous l'accorde, n'est jamais facile. C'est pourquoi, et ce sera là ma conclusion, nous nous plaçons dans une logique de dialogue, d'échanges, avec pour objectif que nos concitoyens puissent tout à la fois vivre mieux et mieux vivre ensemble. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord je voudrais saluer le travail de cohérence, de cohésion et de solidarité municipale qu'a mené Claude VALLETTE dans le travail que nous avons fait. Je pense que franchement notre mobilisation est à la hauteur de l'énergie qu'il a mise pour la concrétiser.

Je vais vous parler du logement, évidemment, puisque vous savez que le logement est au cœur de notre projet municipal. Notre majorité en a même fait un engagement municipal essentiel, tout simplement parce que, se loger, c'est une préoccupation et un besoin prioritaire pour les Marseillais. Tout simplement aussi parce qu'une ville qui ambitionne le statut de métropole, une ville qui travaille à son développement, une telle ville, la deuxième de France, se doit de soutenir activement une dynamique immobilière, comme le font toutes les autres villes en expansion, au même titre que Lyon, Nantes ou Toulouse.

Ce développement passe naturellement par l'augmentation sensible de l'offre de logements. Imaginer mettre un coup d'arrêt à la création de nouveaux logements, c'est à l'évidence la certitude de la perspective d'un retour en arrière, c'est la certitude de la perspective d'une chronique d'un échec annoncé, avec à la clé une perte démographique, une tension sur les prix, une baisse de l'offre et naturellement, une augmentation de la demande, pour atteindre des pics irréversibles.

Or, de ce que l'on entend, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de part et d'autre, d'hémicycle en hémicycle, le diagnostic de l'insuffisance de l'offre de logements est un diagnostic partagé, que ce soit par l'Etat, par la Communauté Urbaine, par la Région, ou bien évidemment par nous, et c'est pour cela que nous menons une politique offensive en matière de logements et qu'il ne fait aucun doute que les objectifs annoncés par Claude VALLETTE, de 60 000 logements supplémentaires dans les 15 ou 20 prochaines années, seront eux aussi partagés par tous les acteurs.

Ces objectifs sont la confirmation de la politique municipale dont les résultats sont à la mesure des efforts et du soutien apporté grâce à notre intervention publique : une moyenne de 3 700 logements par an, dont 1 400 logements sociaux, de 2006 à 2010 ; 5 800 logements sociaux financés ou agréés sur Marseille depuis l'adoption du dernier PLH ; près de 1 500 logements sociaux financés l'année dernière et 1 440 livrés clés en main en 2010. Nous devons poursuivre notre engagement municipal et continuer à proposer une offre globale de logements pour répondre aux besoins de tous les Marseillais, qui attendent du logement locatif traditionnel, du logement locatif social, mais aussi du logement en accession avec des niveaux de prix accessibles et correspondant aux ressources des acquéreurs.

Alors, comment peut-on faire ? Claude VALLETTE a lancé la piste, l'idée c'est d'intensifier la ville, c'est de reconstruire la ville sur la ville, évidemment pas en faisant n'importe quoi et en cautionnant n'importe quoi, cela n'a jamais été notre méthode de travail ! Il ne s'agit pas de faire du béton pour faire du béton, mais au contraire, de construire et d'intensifier la ville pour libérer de l'espace. Et cet espace, notre amie Laure-Agnès CARADEC vous dira toute l'ambition que l'on a de le rendre à la nature, par exemple.

Il ne s'agit pas non plus d'appliquer mécaniquement des taux. Par contre, il est utile de défendre tous, bien évidemment, ce que nous nous efforçons de faire depuis un certain nombre d'années déjà, une répartition harmonieuse et équilibrée des logements, et de tous les logements, sur l'ensemble de notre territoire. Et c'est ce que nous nous efforcerons de faire, bien évidemment : à partir du moment où il y aura une création nouvelle de logements, nous veillerons à ce que l'ensemble des productions de logements soient respectées, quelle que soit la nature des logements que nous proposerons.

Nous sommes très attachés bien évidemment à la répartition du logement social. Les 20 % de logements sociaux, nous les avons et nous ferons en sorte que ces 20 % se répartissent harmonieusement, mais en tenant compte de critères, non pas de taux mécaniques, mais de critères objectifs : la concentration actuelle du parc social, son ancienneté, la typologie du parc privé, la présence d'équipements et surtout, la qualité de la desserte de ces logements. Et là, c'est une responsabilité collective puisque desservir, faire des infrastructures, cela relève aussi des compétences d'autres Collectivités et nous avons besoin de leur soutien pour pouvoir réaliser ces objectifs.

Monsieur le Maire, la révision du PLH, comme celle du PLU, sera pour nous l'occasion d'identifier des secteurs préférentiels d'implantation de logements et notamment dans des espaces dits de bonne desserte, à proximité des axes de transport et des pôles d'échanges. Voilà notre état d'esprit, Monsieur le Maire !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame LOTA, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le PLU est une vision à long terme ; cette vision, Monsieur le Maire, vous l'appliquez depuis 1995 et notamment en matière de déplacements. J'en veux pour preuve qu'à plusieurs reprises, je vous ai toujours entendu dire que la voiture devait avoir sa place dans la ville, mais rien que sa place. C'est bien ce principe, Monsieur le Maire, qui guide votre action, celle de notre majorité, depuis 1995, pour endiguer le phénomène du tout-voiture et privilégier les piétons, les transports collectifs, les déplacements à vélo et autres modes de déplacement plus récents tels que l'auto-partage ou le covoiturage.

Cette volonté s'est concrétisée par la réalisation d'infrastructures routières et de transport, comme le Tunnel Saint-Charles, le Tunnel Louis-Rège, plus récemment le Tunnel de la Joliette, le Tunnel Prado Sud en cours de réalisation, mais aussi et bien sûr le tramway, qui a permis une évolution salubre sur la Canebière, Longchamp, la République, d'ailleurs plébiscitée par nos concitoyens, la prolongation du métro dans les quartiers Est. Bref, ce n'est donc pas par hasard si la part de la voiture en centre-ville a baissé pour la première fois en 40 ans, entre 1997 et 2009, de 6 %. C'est bien la preuve que votre politique de déplacements a ouvert la voie. Elle doit être poursuivie, voire même accélérée. Et c'est bien le sens du Plan Local d'Urbanisme qui vient de nous être présenté par Claude VALLETTE.

Nous devons poursuivre impérativement le développement des transports en commun dans tous les quartiers, avec bien sûr le soutien de nos partenaires. Je pense en particulier au prolongement du tramway vers Castellane et très vite vers les quartiers de la Capelette, en liaison avec le Boulevard Urbain Sud qu'il est urgent d'achever. Desservir aussi les Hôpitaux Sud, car Castellane ne doit pas être et ne peut pas être un pôle d'échanges. On peut imaginer le prolongement du métro vers Saint-Loup, le développement des pôles d'échanges tout au long de la Vallée de l'Huveaune. Je pense aussi à la réalisation du pôle d'échanges Capitaine Gèze, qui ouvrira toutes les opportunités de développement de transport en site propre vers le secteur Nord. Et au-delà, favoriser tous les échanges économiques. Toute cette nouvelle offre de transports en commun, avec l'achèvement en 2016, en tout cas on l'espère, de la L2, fameuse rocade de contournement que l'on attend depuis plus de 40 ans, qui va permettre à Marseille de disposer d'un espace urbain encore plus apaisé, plus convivial et plus beau.

Cette perspective de bien-être va se concrétiser. Elle devrait d'ailleurs se concrétiser avec la semi-piétonnisation du Vieux-Port, avec la mise en place de voies de transport en site propre, qui devraient réduire la place de la voiture de 50 % dans ce site exceptionnel. Ce sera le premier acte d'ici 2013, ce sera la réalisation d'un centre-ville plus attractif, plus rayonnant, plus chaleureux et surtout plus humain à partir de ce que vous avez toujours souhaité, le partage le plus équitable de l'espace urbain au profit des transports en commun, de la promenade, du vélo dont le succès progresse toujours, enfin du plaisir à se déplacer dans la ville en toute liberté. Merci.

(Applaudissements des élus de la majorité)

Madame CARADEC, Monsieur le Maire, mes chers collègues, en préambule, je tiens à rappeler le cadre naturel exceptionnel dont bénéficie Marseille entre mer et collines. Monsieur le Maire, Marseille, et vous aimez à le rappeler, c'est 24 000 hectares, dont 10 000 en espaces naturels protégés, 57 kilomètres de côte, 54 parcs de plus de 1 hectare, un maillage de 270 squares et jardins, 160 hectares de zones agricoles au POS. Il est donc important d'insister sur la place de la nature en ville et des activités de nature pour l'avenir de Marseille.

Le futur PLU doit s'accompagner d'une exigence en termes de qualité de vie, de biodiversité, de protection et de valorisation des grands espaces naturels et de respect des paysages. Il nous faut donc défendre les sols et la terre, support de cette nature, donner une vraie place à la nature en ville dans les projets urbains, renforcer la présence du végétal soit sous forme de grands parcs à vocation mixte tels que le Parc des Aigalades ou le Parc de Séon, soit par le biais d'opérations urbaines permettant de favoriser la présence et la visibilité de la nature depuis les opérations privées. Favoriser également la pratique des jardins familiaux ou partagés en préservant des espaces même de dimensions réduites, mettre en place les trames éco-paysagères, trame verte et trame bleue, qui au cœur de la ville peuvent permettre à la fois de jouer un rôle écologique, environnemental, social et paysager. Enfin, conserver les dernières terres à potentiel agronomique élevé, contribuant ainsi à favoriser le retour des jeunes agriculteurs, qui participent au développement de l'agriculture de proximité.

Il nous faut donc également restaurer dans notre ville méditerranéenne une relation plus quotidienne à la nature et anticiper le réchauffement climatique en renforçant la présence du végétal en ville, plan vert, préservation des cœurs d'îlots verts. Enfin, il nous faut donc conforter la place du Canal de Marseille dans ce rapport à la nature, avec un usage de l'eau brute pour les espaces verts et jardins partagés et familiaux, mais aussi pour son caractère patrimonial.

En conclusion, je tiens à remercier Claude VALLETTE et les techniciens de l'Agence d'Urbanisme pour la qualité des réunions de travail et surtout pour le train d'enfer qu'ils nous font mener pour l'élaboration de ces documents d'urbanisme qui vont façonner notre ville pour les décennies à venir. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame BOYER, Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi d'intervenir brièvement dans le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable, pour vous faire part de notre expérience marseillaise sur cette thématique au sein du Grand Projet de Ville.

Sur les 14 sites dans Marseille, nous avons mis en œuvre des projets de renouvellement urbain qui intègrent déjà les principes d'une ville de proximité, telle qu'elle vient d'être décrite et telle qu'elle vient d'être rêvée. Depuis la conception jusqu'à la réalisation de ces projets, l'habitant, l'humain est au cœur de notre démarche et je vais vous citer quelques exemples.

Pas plus tard qu'au mois de mai, nous avons tenu sur le projet Picon Busserine, qui va totalement modifier l'image du quartier qui va être bientôt traversé par une L2 recouverte, une grande réunion publique, parmi plein d'autres réunions publiques qui avaient déjà eu lieu, pour expliquer aux habitants comment ce projet va modifier leur quotidien et l'image de la ville. En écoutant les habitants qui sont experts de la vie sur ces secteurs, nous réparons les erreurs urbanistiques du passé qui avaient sectorisé l'espace, qui l'avaient rendu monofonctionnel et qui avaient isolé des quartiers entiers, des cités de plus de 1 000 logements du reste de la ville, complètement coupées du reste de la ville.

De plus, la politique d'intervention que nous menons désormais avec l'ANRU et nos partenaires associés, je veux parler des Collectivités Locales et des bailleurs sociaux, nous permet de recoudre la ville, de réorganiser les secteurs d'intervention autour de centralités qui sont très souvent constituées par des équipements publics de très grande qualité.

Je ne prendrai que quelques exemples. Je veux vous citer le projet de Plan d'Aou Saint-Antoine, où nous avons retissé les liens entre le noyau villageois et la cité sur le plateau. Ce projet a mis du temps, effectivement, mais aujourd'hui je pense que cela a complètement modifié ce secteur. L'école, le Centre Social, la Maison de la Petite Enfance, bientôt je l'espère une activité économique autour d'un Centre de Santé, créent des pôles de services publics fréquentés par toutes les populations. Je voudrais aussi citer, par exemple, l'espace lecture que nous avons inauguré il n'y a pas si longtemps dans le quartier de Saint-Mauront avec le Maire de Secteur, le superbe Centre Social que vous inaugurerez bientôt, j'espère, Monsieur le Maire, dans ce quartier, ou encore la crèche, une grande crèche en construction en centre-ville, à Velten.

Tous ces exemples pour vous dire que ces quartiers cohérents, nous essayons de les mettre en place. Nous construisons ce que les urbanistes appellent une ville apaisée, qui intègre tous les modes de déplacement, véhicules, piétons. Par exemple, la semaine dernière, j'ai défendu devant l'ANRU le dernier volet du projet des Hauts de Mazargues, dont la colonne vertébrale est justement ce cheminement doux, cette coulée verte qui nous mènera, j'allais dire de la mer à la mer, de Borély jusqu'à la porte des Calanques.

Nous avons prévu, Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre des 14 PRU, de démolir aussi presque 3 000 logements, 2 909 plus précisément, et de construire 5 460 logements sociaux, en accession sociale, en locatif libre, en accession traditionnelle. Tous ces chantiers sont soit déjà réalisés, soit en cours, ou de toute façon devront démarrer d'ici fin 2013. Cet effort considérable participe à proposer une nouvelle offre de logements pour tous les Marseillais et à promouvoir aussi l'intégration sociale. C'est une approche globale qui parfois a du mal à se mettre en place, mais grâce à vous, nous tenons bon et nous menons pourtant avec des logeurs des opérations de reconstitution hors site de grande qualité et qui sont de véritables réussites, comme celle que nous avons inaugurée ensemble à Cantini, avec HMP, et qui facilitent la mixité sociale.

Chers collègues, Monsieur le Maire, au moment où la ville exprime ses objectifs en matière de développement économique, social, environnement urbanistique, pour les 20 ans à venir, au moment où l'ANRU n°2 se dessine aussi, nous nous appuyons sur des expériences d'interventions globales, à des échelles et à des territoires adaptés, avec la participation de tous, pour construire le Marseille de demain. Et avec ces projets, nous faisons de Marseille une ville, je l'espère, exemplaire. En tout cas, ces projets ANRU intégrés à tout ce que mes collègues viennent de dire font que les Marseillais pourront mieux rêver leur ville.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, j'ai écouté avec une grande attention l'ensemble des interlocuteurs présents et je vous avoue que j'ai une réflexion qui me vient à l'esprit : finalement, tout est beau dans le meilleur des mondes à la Ville de Marseille ! Je trouve que cette présentation du projet municipal est pour le moins un peu enjolivée, mais je vais y revenir. Précisons quand même une chose, Monsieur le Maire : sur la procédure, qu'est-ce que nous votons exactement ?

Monsieur le Maire.- On ne vote pas !

Monsieur DUTOIT.- Que la situation soit donc bien claire : nous ne votons pas le PLU, nous ne votons pas le POS, nous votons sur le projet municipal de votre majorité que vous demandez à la Communauté Urbaine de mettre en œuvre dans le cadre de la révision du PLU et du POS. En d'autres termes, vous nous demandez d'approuver votre politique pour l'imposer à la Communauté Urbaine.

Dans ces conditions, vous ne serez pas étonné que s'il ne reste que quelques-uns en opposition à votre majorité, je serai de ceux-là et pour notre Groupe Communiste, nous serons de ceux-là. Car dans ce document que vous nous avez présenté, qui correspond aux propos tenus par vos élus, il y a effectivement plein de belles idées et de belles paroles : "Marseille ville maritime, Marseille capitale euroméditerranéenne attractive, Marseille ville respectueuse de son environnement et de son patrimoine, Marseille ville de proximité, une offre d'habitat à de bons niveaux, avec des services urbains pour tous les Marseillais, Marseille cap sur le renouvellement urbain, une économie sur le foncier et en énergie favorisant les éco mobilités".

Tout cela est merveilleux et ce discours-là, nous l'approuvons ! Mais tous ces beaux discours, quand on les regarde de près ou quand on déniche dans quelques propos de ce projet vos intentions, on se rend compte d'une réalité beaucoup plus grave !

En guise de projet centre-ville, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici même, il n'y a qu'une semi-piétonnisation du Vieux-Port, et encore !, et quelques projets de rénovation urbaine d'îlots insalubres sur le centre et le péri-centre. Donc, absolument pas de projet vraiment centre-ville.

Sur Euroméditerranée et son extension, j'ai lu attentivement le projet municipal, nous sommes favorables à l'extension d'Euroméditerranée 2, vous le savez ; par contre, on lit subrepticement dans ce document que vous envisagez d'ouvrir le Port, les Bassins Est de Marseille, à l'urbain. C'est-à-dire que vous avez comme objectif, que j'identifie clairement dans ce projet, la volonté de changer la nature d'activité des Bassins Est, à tel point que dans ce document on retrouve comme véritable projet de développement économique la grande plaisance et l'hébergement touristique ! Vous abandonneriez les Bassins Est de l'activité économique industrielle que vous ne vous y prendriez pas autrement !

Et puis, j'allais dire cerise sur le gâteau, les transports dont Mme LOTA nous a parlé. Vous parlez ici de transports en commun en site propre, de TCSP. Or, à ce jour, en guise de TCSP il n'y a de prévu par la Communauté Urbaine, à votre demande, que le prolongement du métro de la Canebière à Castellane, dont je me réjouis que Mme LOTA dise enfin ce que nous avons dit en premier, à savoir que Castellane ne devait être en aucun cas un pôle d'échanges puisque c'était une aberration de circulation. Mais vous parlez de TCSP : tout le reste, pour le Nord comme pour le Sud, ce ne sont que des BHNS qui sont prévus. Or, chacun le sait et nous l'avons dit à la Communauté Urbaine et nous le redisons ici, les BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) du Nord et de l'Est ne sont pas des transports en site propre et ne régleront en rien les problèmes de circulation dans la ville.

En fait, vous proposez, et ceci est vraiment la cerise sur le gâteau, un prolongement du métro. J'eus cru que vous le proposiez sur Saint-Antoine ou l'Hôpital Nord ! Quelle déception ! Vous nous proposez encore une fois de prolonger le métro jusqu'à Saint-Loup ! Je n'ai rien contre les quartiers Est, évidemment, mais franchement, s'il y a bien une priorité, c'est que ce métro soit prolongé jusqu'à l'Hôpital Nord, voire jusqu'à Septèmes, que vous ne voulez couvrir que par le transport ferroviaire !

Enfin, Monsieur le Maire, là encore la question du logement. Mme FRUCTUS l'a confirmé, vous vous fixez comme objectif de construire 5 000 logements par an. Il n'y en a eu que 4 700 réalisés cette année, d'après Mme FRUCTUS. Et il est prévu dans ces 5 000 logements la construction de 1 440 logements sociaux. Or, si j'écoute et si je lis bien, d'après les Etats Généraux sur le Logement qui se sont tenus lundi dernier, il y a un besoin sur la Communauté Urbaine et donc sur Marseille, qui est la plus grande Commune de la Communauté Urbaine, de 37 000 demandes de logements sociaux insatisfaites. Il y a donc une volonté de votre part de mettre vingt ans pour essayer de répondre aux besoins actuels en termes de logements sociaux. Nous avons dénoncé cette politique depuis des années.

Et je terminerai par cela pour ne pas être trop long, du point de vue économique, là, Monsieur le Maire nous partageons la volonté de diversification. Nous ne sommes pas contre le tertiaire, bien évidemment, mais que va-t-on faire du site d'Arkema ? Que va-t-on faire de NetCacao ? On entend déjà des promoteurs qui seraient prêts à prendre la place. Enfin, Monsieur le Maire, un exemple concret de votre politique, vous le savez, c'est l'abandon du site de Legré Mante pour y construire sur la Madrague encore un ensemble immobilier, certainement de standing, qui remplacera une activité industrielle. J'ai participé il y a peu à une réunion publique où l'on se rend compte que toutes les associations et habitants du secteur sont très défavorables à ce projet immobilier. C'est donc bien là la marque, le symbole de votre démarche politique : tuer l'activité industrielle, limiter l'activité économique, la remplacer par des logements le plus possible de standing pour faire rentrer évidemment de la taxe d'habitation dans les caisses de la Ville de Marseille.

Voilà en quelques termes, Monsieur le Maire, les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas pour votre politique.

Madame BOET.- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est avec surprise, je pense, que l'on a vécu ce matin un moment un peu surréaliste. D'abord, ce débat n'était pas prévu lors de la conférence des Présidents. Mais il me semble que l'ensemble de vos Adjoints et conseillers municipaux qui sont intervenus ont été touchés par la grâce ! C'est vrai, on a été témoin ce matin que le monde change et vous êtes maintenant ouverts aux idées de développement durable, et que ce que vous avez fait depuis seize ans dans cette ville, vous reconnaissez vous-mêmes que c'était la politique qu'il ne fallait pas faire et qu'aujourd'hui, vous allez prendre les choses un peu différemment et vous remettre à marcher sur les pieds. Vous allez maintenant vers une ville apaisée, alors que vous avez déstructuré complètement cette ville par vos seize ans de mandat.

M. VALLETTE aujourd'hui est devenu très bon pour développer tous les principes du développement durable. C'est vrai qu'il a dit quelques poncifs, on a eu même droit à quelques belles envolées lyriques dont il est spécialiste. Mais il me semble que si l'on veut réellement prendre les questions de développement durable dans cette ville et les inscrire dans l'avenir, on ne peut pas faire des généralités. Le développement durable et un véritable urbanisme, l'économie, etc., cela passe par du sur-mesure, on ne peut pas admettre du prêt-à-porter et encore moins dans une ville comme Marseille.

Notre ville est coincée entre mer et collines, et s'étire sur 29 km. Nous devons protéger mer et espaces naturels, et en cela rien n'est simple. Et d'ailleurs, cela m'a un petit peu surpris parce que ni M. VALLETTE ni Mme CARADEC, alors qu'ils ont été très longs sur la protection des espaces naturels, n'ont parlé de la création du Parc National et des freins qu'il nous fallait quand même vite enlever si l'on veut avoir un Parc National dans notre ville. Je précise que ce serait quand même pour Marseille un sacré symbole de son inscription dans l'avenir, dans le développement durable, dans l'environnement.

Ensuite, quels enjeux pour Marseille, puisque l'on s'engage là quand même dans les enjeux du XXI^e siècle ? Si vous me le permettez, déjà une petite remarque. On a à faire là à un très beau document pour la définition du projet d'aménagement de développement durable, un document en format A3, papier glacé, à impression couleur, distribué à plus d'une centaine d'exemplaires puisque nous sommes 101 et je suppose que l'on en a imprimé un peu plus. Donc, déjà, si l'on veut avoir une posture vertueuse, commençons par les supports et la manière dont on présente notre politique, parce que cela, ce n'est pas très développement durable.

Ensuite, ce document, je le redis, ce n'est pas une vision d'une ville qui se veut métropole, c'est un copié-collé de beaucoup de généralités que l'on a pu lire à divers endroits dans vos écrits, de promesses qui n'ont jamais été tenues. Et si l'on s'en tient aux trois principes du développement durable qui sont le social, l'économie et l'environnement, je ne prendrai par exemple que le social : le social est une ville pour tous, une ville solidaire. Vous nous proposez de créer 60 000 emplois en vingt ans, je lis, "par des filières motrices et accompagnatrices". Qu'est-ce que c'est que ça ? Comment allons-nous créer 60 000 emplois ? D'abord, est-ce qu'en vingt ans, avec l'augmentation de la population qui est prévue sur notre ville, 60 000 emplois ce sera suffisant ? Et qu'est-ce que c'est que ces filières motrices et accompagnatrices ?

Il n'y a aucun détail. On dit que l'on va développer, là, les pôles universitaires, là, la recherche, là, le Port, le tourisme, le logement, mais il n'y a pas vraiment de mise en cohérence, alors que vous savez, Monsieur le Maire, que vu l'état de la ville, avec son nombre de chômeurs, son état économique, la manière dont la crise l'a touchée, c'est un véritable Plan Marshall pour l'emploi et l'économie qu'il faudrait dans cette ville, avec la ville sous votre autorité nouant toutes les énergies des acteurs économiques et sociaux de cette ville.

Ensuite, au niveau du social, la question du droit au logement pour tous. Là, j'ai bien entendu Mme FRUCTUS. Donc, vous allez arrêter de faire, là encore, ce que vous avez fait depuis le début de votre mandature, puisque maintenant, si j'ai bien compris, on va penser déplacements, équipements, avant de proposer un projet urbanistique, alors que jusqu'alors, pour la plupart de nos ZAC, et je peux en témoigner particulièrement dans mon secteur des 9 et 10, avec la ZAC Régné et le PAZ de Saint-Loup, et même la Capelette et surtout la Capelette, on décide d'une ZAC et après on pense comment on va s'y rendre, comment on va se déplacer, quels moyens de transport en commun, quels équipements publics.

Monsieur le Maire, vous n'êtes pas sans savoir que près de 40 000 familles attendent un logement social dans notre ville, et là encore, des généralités, de bonnes intentions. Quel vrai dispositif ? Quelle vision globale dans chaque arrondissement de la ville où un certain nombre de nos arrondissements n'ont même pas 10 % de logements sociaux ?

Un urbanisme cohérent, bien sûr, mais comment mettre de la cohérence dans l'incohérence que vous avez mise en place depuis seize ans ? Libérer la ville de la voiture : là aussi, bien sûr, mais quels moyens ? Comment faire franchir ce cap à Marseille ?

Vous parlez de finir les constructions anarchiques et pourtant, dans ce Conseil, vous nous demandez de voter plusieurs rapports qui vont contribuer aux constructions anarchiques. Je n'interviendrai que sur un point sur les constructions anarchiques, c'est ce que vous allez faire du site de l'usine Legré Mante dans le 8^e arrondissement, où vous vous apprêtez à construire 350 logements dans une zone qui ne supporte plus une telle urbanisation, aux portes des Calanques, sur un site extrêmement pollué. Est-ce que, là, ce n'est pas de l'incohérence encore ?

Vous dites que "Marseille doit franchir un cap", mais vous oubliez, Monsieur le Maire, que Marseille est une ville pauvre et une ville de pauvres aussi, parce qu'un quart de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté. Donc, c'est une ville qui a besoin de cohérence et de solidarité. Alors, la solidarité, Mme BOYER maintenant met l'humain au cœur de sa démarche et de la vôtre. Et là, vraiment, ce matin, je me disais : "je rêve, pincez-moi, réveillez-moi". Une ville qui est de moins en moins solidaire, où les tensions se tendent, où l'insécurité grandit, et vous appelez cela une "ville apaisée" !

M. SUSINI, lui, avec le Plan Climat, c'est très bien, je lui donne un 10 sur 10, mais quels effets pour la ville de demain ? M. SUSINI nous propose un monde de Bisounours dans la ville de Mad Mars.

Mme LOTA, depuis 1995 vous gérez avec Monsieur le Maire cette ville. Vous nous avez expliqué que Monsieur le Maire avait sorti la voiture de la ville. Il n'y a qu'à sortir sur le Vieux-Port ou prendre les passerelles, on voit bien que la voiture n'est pas sortie de la ville.

Je suis élue, moi aussi, Monsieur le Maire, depuis 1995 et je me souviens très bien que durant votre première mandature, vous aviez mis 2 milliards de francs pour les tunnels, votre premier mandat était un mandat pour les tunnels, et quelques milliers de francs seulement pour des études sur les transports en commun en site propre. Et je me souviens qu'à l'époque M. JUPPÉ, lui, mettait des milliards pour le tramway, un tramway qui a été financé à 38 % par le Gouvernement alors que, nous, nous finançons nos propres transports en commun puisque quand vous avez déposé les dossiers pour les TCSP de Marseille, le Gouvernement de droite qui était revenu ne finançait plus les transports en commun. Donc, en seize ans, Monsieur le Maire, Marseille n'a pas rattrapé son retard. Et maintenant, Monsieur le Maire, il faudrait que ce retard pris par Marseille, ce soit la Communauté Urbaine qui rattrape tous les dégâts de votre politique !

Je terminerai sur les questions d'environnement, et là, je note que dans le débat aucun de vos Adjointes ou élus n'est venu sur cette question. Vous nous proposez de réduire les gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020, donc en 19 ans, alors que notre ville compte à peu près 500 morts par an dus à la pollution. Et vous nous proposez, c'est bien, de prendre de telles mesures. Mais si l'on augmente les constructions qui vont produire une grande quantité de CO₂, quelles mesures compensatrices allez-vous mettre en œuvre ? Dans ce document, il n'y a rien du tout. Il y a très peu de TCSP, des constructions en augmentation, des énergies renouvelables qui ont subi un coup d'arrêt par le Gouvernement ; donc comment allez-vous réduire les gaz à effet de serre de 20 % en 19 ans ? Là, c'est une question concrète que je vous pose, je ne vois aucun moyen dans ce document. Certes, on a un Plan Climat, mais on n'a pas de mesure drastique pour arriver à ce point-là.

Ensuite, vous dites : "on va diminuer la consommation d'énergie de la ville de 20 % en 19 ans". Là encore, comment ? Quand on voit que la plupart de nos bâtiments ne sont pas isolés, quand on voit que l'on a très peu développé le solaire dans cette ville. Donc, là aussi, ce sont des mesures draconiennes qu'il faudrait prendre, et vous n'en prenez aucune.

Enfin, j'ai un mot : pour qu'une ville soit pleinement durable, il faut qu'elle s'inscrive aussi dans un processus de démocratie locale. Et si l'on s'en tient à la préparation de ce document, qui nous engage quand même pour une vingtaine d'années, certes il y a eu un travail d'élaboration avec les Mairies de Secteur, avec un certain nombre d'acteurs de cette ville, mais il y a eu une seule réunion de concertation publique, le 21 décembre 2010, à l'Alhambra. Les Marseillais et les Marseillaises n'ont pas du tout été associés à cela.

Alors, c'est vrai que vous avancez à votre bon gré, c'est votre pratique depuis le début de vos mandats. Je tiens à terminer là-dessus : une ville apaisée, nous y tenons tous, mais ce n'est pas encore avec ce document et des vœux pieux que nous allons y arriver !

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la ville, et la nôtre en particulier, doit relever plusieurs défis qui fondent les grands principes de l'écologie urbaine.

Tout d'abord, construire une cité collective, fédératrice, composée de citoyens et non de consommateurs, comme le système clientéliste, vieil héritage local, nous y a trop souvent habitués. Marseille doit renouveler ses pratiques démocratiques en s'appuyant sur de véritables instances de démocratie participative. Notre ville doit savoir valoriser ses compétences, faire fructifier son capital de diversités de parcours et des origines. La culture est un des moteurs du vivre ensemble. Notre cité doit s'ouvrir à toutes les facettes de la création et s'appuyer sur l'énergie de ses artistes pour imaginer et transformer l'espace urbain. C'est l'un des enjeux qui feront d'ailleurs la réussite de MP 2013. Or, le mode d'élaboration de ce schéma montre que beaucoup de progrès en la matière restent à accomplir pour tout ce qui concerne la concertation publique, afin d'arriver à un diagnostic partagé et des accords féconds.

Autre défi, concevoir une ville solidaire, qui se dégage de la ghettoïsation sociale et spatiale, qui s'appuie sur les outils d'action publique, tels que ceux de la loi SRU, pour imposer des modifications en profondeur de son urbanisme, pour une véritable mixité des fonctions, des activités et des habitats. Un de nos objectifs premiers doit être de remédier à la ségrégation urbaine, à l'inflation du prix des logements et à la montée de la précarité énergétique des ménages. Nous croyons aussi au développement, dans la logique d'une économie sociale et solidaire, de nouvelles formes d'échanges locaux, génératrices de cohésion sociale.

Enfin, bâtir une cité écologiquement responsable. A l'instar de ce qui est dit dans ce document, nous ne refusons pas d'augmenter la densité face au risque d'un étalement urbain en tache d'huile, prédateur d'espaces et d'énergies, dont la réduction drastique est aujourd'hui un objectif politique premier. Cette ville rêvée compacte, émaillée d'équipements, de transports collectifs nécessaires aux habitants, d'espaces publics, de parcs et de coulées de verdure. Elle respecte son passé, son patrimoine historique naturel et sensible.

Notre ville en vert est aussi soucieuse de ses rejets, eaux résiduelles, déchets, pollution, qui ne doivent pas être le problème des plus fragiles ici ou des autres plus loin : l'incinérateur de Fos en est un bon exemple. Les enjeux de santé publique liés au fonctionnement de la ville sont essentiels et trop souvent négligés. La ville en vert, c'est donc mieux vivre en ville, ensemble, en renforçant la qualité urbaine, les équipements utiles au quotidien et créateurs de lien social, l'accès au logement pour tous, aux transports et aux services. Si ces principes sont repris dans ce document, il en ressort une philosophie qui reste malgré tout productiviste et utilitariste.

Or, si la ville est certes un ensemble matériel de bâtiments, d'équipements collectifs pour un agglomérat d'individus, il importe également de la voir comme un écosystème naturel et comme un creuset culturel, dans les deux cas comme un être vivant collectif. La seule question qui vaille est de savoir comment notre ville monde et en même temps village va, à l'heure de la globalisation galopante, des nouvelles technologies et des impératifs écologiques, se réinventer par le bas pour être moins inégale et mieux s'inscrire dans les écosystèmes, pour être en somme plus vivante, tant au plan écologique qu'au niveau social.

Pour conclure, si nous considérons que ce schéma prospectif va plutôt dans le bon sens concernant le volet transports, même si nous pouvons regretter des manques comme l'évocation du tram-train sur les voies existantes ou des parkings relais, point positif également la protection et la valorisation des espaces naturels, en revanche, nous ne le trouvons pas assez volontariste sur la question du logement et de la maîtrise du foncier.

D'autre part, la réappropriation d'espaces publics est oubliée. Je pense ici à la Digue du large, par exemple, au réaménagement de places cannibalisées par le tout-voiture, à la piétonnisation de voies, à l'ouverture des fleuves et rivières, comme l'Huveaune, le Jarret ou les Aygalades. Pas grand-chose non plus sur le maillage des équipements collectifs sur tout le territoire, les projets de médiathèques Rivoire & Carret et Saint-Antoine n'y sont pas inscrits. Rien sur la dépollution des sites industriels et l'amélioration de l'accès à la mer pour les habitants. Rien non plus sur le maintien de l'agriculture périurbaine.

Enfin, deux points noirs sont à évoquer, qui vont nous amener à nous abstenir sur ce rapport. Concernant tout d'abord l'axe stratégique n°1 et l'avenir du Port de Marseille, nous rejetons la vision qui est la vôtre, Monsieur le Maire, d'un développement de la ville par le tourisme de luxe, qui passerait par des travaux pour l'accueil de grands bateaux de croisière et une activité yachting à Saumaty. Au contraire, nous sommes persuadés que si Marseille a tous les atouts pour devenir une ville touristique, il s'agira d'un écotourisme. Nous croyons aussi et nous nous battons pour le maintien de la pêche artisanale à Marseille.

Autre grande réserve que nous émettons par rapport au document, les projets évoqués sur le massif de la Nerthe, avec la création d'un échangeur autoroutier, le stockage de 14 000 containers et le transfert des déchets inertes d'Euromed 2. Il nous apparaît essentiel de trouver des alternatives à ces projets pour préserver ce massif et le hameau de la Nerthe, poumon vert dominical des habitants de l'Estaque.

Nous partageons aussi les inquiétudes du collectif marseillais "Laisse béton", qui demande un moratoire sur les projets Chanterelle, Catalans, Tasso et d'autres, et un arrêt du bétonnage des rares poches de verdure et du mitage en lisière du Parc des Calanques. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à saluer bien sûr le remarquable travail de M. Claude VALLETTE, qui au fil des années et du temps travaille avec acharnement pour restructurer, recoudre la ville et la projeter dans l'avenir. Et si aujourd'hui je m'exprime, c'est justement pour saluer mes collègues qui ont apporté leurs connaissances à l'élaboration du projet municipal, à la définition du projet d'aménagement du développement durable, le PAD, et du futur Plan Local d'Urbanisme qui sera transmis au Président de la Communauté Urbaine.

Nous avons échangé là-dessus et au-delà des propos qui pourront être tenus, on ne peut que rendre hommage à la Municipalité que vous dirigez depuis 1995, Monsieur le Maire, pour voir à quel point, pan par pan et secteur par secteur, sur la base du respect de l'environnement mais surtout des noyaux villageois, on a pu avoir un développement urbain cohérent, harmonieux, respectueux, et nous nous projetons dans l'avenir en procédant étape par étape.

Je ne citerai comme exemple qu'Euroméditerranée et son projet. Bien sûr, 15-16 ans c'est loin, nous avons eu plusieurs précédents statuts, mais nous avons eu la possibilité de reconstruire la ville sur la ville et de le faire dans la même logique, toujours en permanence avec le soutien important de l'Etat et finalement aussi la totalité des Collectivités Territoriales qui se sont inscrites dans un projet, nous n'en avons pas raté l'occasion.

De la même manière, on peut dès à présent, et on l'a déjà fait lors d'un séminaire de présentation, ne pas rater la chance de Marseille Capitale Européenne de la Culture, puisque finalement, la totalité des Collectivités, avec l'Etat, financeront plus de 600 millions d'euros sur différents ouvrages qui restructureront naturellement la ville, lui donneront la possibilité d'expansion, de la visibilité extérieure et aussi un contenant pour l'après 2013.

Je tiens à saluer aussi le rôle de la Communauté Urbaine puisque le Président de la Communauté Urbaine a gardé la logique qui avait été la vôtre, la mise en place de cette Collectivité pour respecter le Plan Local d'Urbanisme des différentes Collectivités et je crois que c'est tout à fait important, de façon à ce que chaque Maire, fort de sa représentation, engage pour sa Commune, pour sa proximité, mais au-delà de cela, pour l'aire métropolitaine et sa Communauté Urbaine, une vision plus importante et plus large.

Et je tiens à saluer le travail de M. VALLETTE et de l'ensemble de la Municipalité, pour dire que ce PLU nous permet incontestablement de régler nos problèmes locaux et d'améliorer notre vision pour les vingt ans qui viennent de notre Municipalité, mais au-delà de cela, aussi, de pouvoir nous inscrire avec de grands projets collectifs qui auront la possibilité de se développer dans l'avenir.

Nous avons autre chose aussi là-dessus, c'est bien entendu, et vous l'avez souligné dans la presse par l'intermédiaire de M. MORAINÉ, la loi du 16 décembre 2010 qui nous permet de revoir le territoire. Monsieur le Maire, ce territoire, aujourd'hui la loi nous a donné la possibilité de le revoir. Nous avons travaillé autour du Préfet de Région, qui a donné la vision de la restructuration, de la réorganisation de notre périmètre territorial départemental. Nous avons 9 EPCI, il en propose d'en fabriquer 7. Nous avons la nécessité dans le cadre de la CDCI de donner notre avis d'ici la fin de l'année. Pour ma part, vous le savez, j'aurais préféré qu'il n'y en ait plus que 3 ou 4 et que l'on soit dans un territoire un peu plus vaste, mais ce n'est pas grave, si nous avons la possibilité de transformer notre Communauté Urbaine en Métropole, nous ne devons pas rater cette possibilité. Pourquoi ? Parce qu'en gardant la même gouvernance, nous avons la capacité d'améliorer et d'agrandir notre périmètre de "fonctionnalité", notre capacité d'action, et de pouvoir travailler sur un certain nombre de compétences qui sont aujourd'hui au Conseil Général et au Conseil Régional.

Le Préfet de Région nous a bien sûr rappelé le fait de la possibilité de la loi de créer un Pôle Métropolitain et il est clair que dans le Pôle Métropolitain, les différents élus responsables des différentes Collectivités s'organiseront pour faciliter des domaines très particuliers comme les transports, l'environnement ou toute autre spécificité importante, qui seront décidés par le Président de cet EPCI sur la Métropole.

Conséquences en fonction de cette démarche, grâce au PLU, grâce à la nouvelle loi, grâce aux discussions qui sont engagées partout, vous vous êtes positionné, Monsieur le Maire, on en a parlé en réunion de Groupes l'autre jour, j'aimerais vous demander de bien vouloir inscrire, si c'était possible, à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal le souhait de notre Municipalité de transformer la Communauté Urbaine en Métropole, mais ceci, n'est pas de notre décision, et de pouvoir, nous, Municipalité de Marseille, adhérer à cette future Métropole.

Et par la présente, bien sûr, j'en profite pour demander au Président CASELLI, Président de la Communauté Urbaine, d'inscrire conformément à la loi, un vote permettant la transformation de la Communauté Urbaine en Métropole et ceci en fonction d'un calendrier qui sera le sien, de façon à ce qu'il y ait une adhésion à un Grand Marseille et non pas un rejet du mot Grand Marseille, parce que nous avons une métropole qui s'organise à Toulon, une autre à Nice, qu'il y a un Grand Lyon, un Grand Lille, un Grand Nice, un Grand Toulon qui se mettent en place. Et donc il me paraît important que nous ayons une Métropole, dans le cadre de cette Communauté Urbaine qui est la nôtre, respectueuse de la gouvernance qui est aujourd'hui la sienne et qui nous permette non plus d'avoir Marseille Provence Métropole simplement en nom, mais aujourd'hui en compétences.

En tout cas, merci, Monsieur le Maire, pour ce travail ! Merci M. VALLETTE et les différents Adjointes qui sont intervenus pour montrer tout le travail qui a été fait depuis toutes ces années, qu'il y a une réponse concrète en termes de transports, de développement, de création d'emplois et de social, et avec une possibilité aussi de nous inscrire dans l'avenir avec un développement urbain qui sera adapté quel que soit le territoire dans lequel nous aurons fabriqué notre avenir. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Avant de donner la parole au Président CASELLI qui me l'a demandée, M. TIAN, brièvement pour répondre sur un projet qui est considéré comme agressif par nos collègues.

Monsieur TIAN.- Tout à fait ! Je remercie d'abord Claude VALLETTE, bien sûr, pour la qualité de son travail et notamment la concertation qui a été menée avec lui. Deuxièmement, pour répondre brièvement à Mme BOET et à M. DUTOIT, il semblerait qu'une réunion ait été organisée sur place, il y a quelques jours, mais je crois que l'on avait oublié de nous inviter, en tout cas Richard MIRON et moi-même nous attendons toujours le carton d'invitation, donc il n'y aurait sans doute pas eu unanimité...

Monsieur MENNUCCI.- ...Et quand vous faites une réunion à la Corderie ?

Monsieur TIAN.- Il y a eu aussi une réunion à la Corderie, M. MENNUCCI, qui s'est très bien déroulée et où les choses ont été très différentes de ce que vous avez dit dans la presse !

Monsieur MENNUCCI.- Que vient faire le Maire du 6^e ?

Monsieur TIAN.- Ceci, c'est un autre problème !

(Echange de propos simultanés entre élus de la majorité et de l'opposition)

Monsieur TIAN.- M. MENNUCCI, il vient avec Mme BERNASCONI rétablir la vérité, tout simplement ! C'est ce que les gens attendaient et donc je crois que cette réunion à la Corderie a été très positive et que les gens ont eu une explication véritable des projets de la Ville. Et, croyez-moi, beaucoup ont été très intéressés par cette réunion. Et les présidents de CIQ étaient nombreux à la Corderie, aussi, et cela vous a beaucoup énervé et c'est déjà une bonne chose !

(Réprobations de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur TIAN.- M. MENNUCCI, que cela vous énerve, c'est normal puisque vous avez été pris en flagrant délit de mensonge et que nous avons rétabli les choses. Et cela ne fait que commencer ! Parce que quand même, présenter à la population un projet où l'on oublie de dire que nous créons une crèche au boulevard de la Corderie, c'est quand même assez gonflé, M. MENNUCCI ! C'est même une honte et c'est même un problème de démocratie ! Et il était normal que l'on aille sur place pour expliquer la vérité aux gens. Et il y aura d'autres réunions !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Mais que fait le Maire du 6-8 à la Corderie ?

Réflexions dans les rangs de la majorité : "Il est aussi Député ! Il a gagné aux élections législatives !"

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, on ne va quand même pas vous noter en instruction civique ! Un parlementaire ancien, ayant eu des mandats locaux successifs, ayant eu le sacrement du suffrage universel à maintes reprises, a le droit de s'expliquer et de proposer ce qu'il souhaite. D'ailleurs, vous ne vous en privez pas vous-même, alors acceptez au moins la même chose ! Et vous n'êtes pas encore parlementaire, M. MENNUCCI ! Comptez sur vos amis politiques pour d'abord vous proposer !

(M. MENNUCCI poursuit ses remarques, sans micro)

Monsieur le Maire.- Il a le droit de dire ce qu'il veut, et vous-même, vous ne vous en privez pas ! Monsieur le Président CASELLI, vous avez la parole.

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, quelques secondes encore, quand M. MENNUCCI aura terminé. Je remarque d'ailleurs qu'il est beaucoup plus agréable de parler avec M. PELLICANI qui, lui, vient aux réunions et argumente avec courtoisie, et que c'était un débat extrêmement intéressant, bien que M. MENNUCCI n'ait pas été présent.

Je reviens au site de Legré Mante quelques instants pour dire simplement, Monsieur le Maire, avec votre autorisation, que la présentation de M. DUTOIT est un petit peu partielle, tout simplement parce qu'il n'a pas dit exactement quelles étaient les propositions du Parti Communiste sur le terrain de Legré Mante. Je rappelle quand même qu'il y a 8 millions d'euros de dépollution de ce terrain et qu'il faut quand même que quelqu'un les paie, et que c'est un terrain privé. Nous avons trouvé que la solution du promoteur était plutôt bonne, puisqu'il y a 300 logements qui seront créés, ce qui n'est pas tout à fait énorme étant donné la surface, qu'il y aura 600 parkings enterrés qui seront créés. Il y aura des commerces, donc il y aura une sorte de noyau villageois qui sera créé à côté de la Madrague de Montredon. Et tout cela est parfaitement équilibré, tout cela est végétalisé et tout cela est de bonne qualité. La réunion que nous avons tenue avec les CIQ est une réunion d'information avec le promoteur et l'architecte, et cela s'est très bien déroulé, et il est évident que l'accueil est beaucoup plus favorable.

J'ai oublié, je me dois de vous préciser la proposition du Parti Communiste, parce que tout ceci est très intéressant. Donc on pense que le mieux, sur cette zone, serait de créer une zone pour mettre en valeur les produits de l'artisanat local. Tout ça pour payer les 8 millions d'euros de dépollution, je crains que ce soit un petit peu court, et je pense qu'il faudra que le Parti Communiste évolue sur quelque chose d'autre. Et ces propositions, d'ailleurs, ont fait beaucoup rire lors de notre réunion publique que nous avons tenue sur place. Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me réjouis que le débat métropolitain soit enfin lancé.

Le 22 avril dernier, au cours de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, plus communément appelée CDCI, le Préfet de Région, M. Hugues PARANT, a tranché. Il a demandé à la Communauté Urbaine et à 5 Communautés d'agglomération voisines, celle du Pays de Martigues, le SAN Ouest-Provence, celle de Salon-Etang de Berre, celle du Pays d'Aix et celle du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, de réfléchir ensemble à l'avenir métropolitain et à proposer un projet d'ici le mois de septembre. Je crois que cette décision est frappée du sceau du bon sens.

Il y a quelques semaines, avec d'autres Présidents de structure intercommunale, nous avons approuvé le principe de création d'un Pôle Métropolitain permettant de mettre en œuvre des projets d'intérêt métropolitain, décidés et surtout financés en commun. Mais, et je l'avais dit à l'époque et je l'ai réitéré lors de la réunion en Préfecture, le Pôle Métropolitain ne va pas nous détourner d'une spécificité territoriale propre à l'agglomération marseillaise. Ce Pôle doit grandir sur le socle d'un projet global et d'un projet cohérent, où la notion de solidarité, et j'insiste sur ce mot, territoriale doit être en permanence réaffirmée et où les règles de financement des projets ne peuvent prendre en compte le seul critère de population comme clé de répartition, du fait des énormes charges de centralité de la Ville de Marseille.

Alors au risque de rappeler une évidence, dans le Pôle Métropolitain, du moins tel que je le conçois, les déséquilibres en matière de richesses fiscales entre les agglomérations éventuellement partenaires doivent être corrigés pour que toutes les Communes concernées s'approprient ensemble la dynamique métropolitaine. Et je l'ai rappelé lors de la réunion en Préfecture, j'ai dit que je ne pourrais pas valider un Pôle Métropolitain purement défensif, uniquement destiné à empêcher d'éventuelles fusions d'intercommunalités et qui reste muet ou presque sur les nécessaires péréquations financières.

En effet, sachant que ce qui rend Marseille plus forte conforte par capillarité les atouts des intercommunalités voisines, le Pôle Métropolitain ne saurait être la solution politiquement correcte qui permettra de passer à la trappe la nécessaire réflexion sur le devenir de l'agglomération marseillaise. J'attends donc avec impatience que le Pôle Métropolitain que nous avons à construire donne toute sa dimension à nos ambitions communes en matière de développement économique, de transports, d'universités, de recherche et d'innovation, de solidarité urbaine. Et je crois que ce terme est très important, solidarité urbaine, étant donné que toute la pauvreté du département, en grande partie en tout cas, reste à Marseille, parce qu'elle y arrive et qu'elle y reste parce que c'est la grande métropole du Sud. Et aussi bien entendu, et je le répète parce que c'est très important, en matière de péréquation financière.

Alors, si au final, et je le dis, j'espère que ce ne sera pas le cas, le Pôle Métropolitain relève du pur artifice, je serai contraint de prendre la lourde responsabilité de demander à l'Assemblée Communautaire et ensuite aux Conseils Municipaux des 18 Communes membres, de donner à MPM le statut légal de Métropole, ce qui aura pour conséquence, si le vote est favorable, d'augmenter de façon significative le champ de ses compétences et de ses domaines d'intervention. Ce serait alors le choix d'un autre chemin pour construire le devenir de l'agglomération marseillaise. Mais ce serait aussi l'ultime moyen de rappeler une évidence géographique et urbaine incontestable, à savoir que Marseille est la capitale régionale du Sud, qu'elle supporte à ce titre, et je le répète, d'énormes charges de centralité, que la Communauté Urbaine n'a aucune tentation hégémonique puisque ce serait une Métropole autour de 18 Communes, mais que chacun, chez nos voisins, doit prendre en compte la place et la spécificité de la métropole marseillaise. Faute de quoi, elle devra prendre elle-même son destin en main. D'autant plus que le statut éventuel de Métropole ne nous empêche en aucune façon de participer ensuite à un Pôle Métropolitain. Ceci, bien entendu, ne pourra se faire, et j'insiste là-dessus, que dans le plus strict respect des prérogatives des Communes et des compétences actuelles des Maires, qui, je le rappelle, sont quand même élus au suffrage universel.

Et à titre personnel, si je me refuse à parler du Grand Marseille, terme que je trouve un petit peu trop hégémonique pour nos voisins, je ne m'inscrirai pas non plus dans la fatalité d'un "Petit Marseille" ! Et j'entends œuvrer, à la place qui est la mienne, à la formation d'une unité territoriale attractive au niveau économique et culturel, dans l'Europe du Sud et en Méditerranée, dont nous avons, tous ensemble, un urgent besoin pour relever les défis d'aujourd'hui et ceux de demain. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Merci, M. CASELLI. Nous faisons un débat finalement assez important.

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, c'est un débat assez important et je vais participer à ce débat évidemment en allant un peu à l'encontre de ce qui a été entendu. C'est vrai que je ne vais pas rentrer dans le détail de votre projet, mais comme vous le dites, c'est un projet, et c'est quand même important que nous disions ce qui pour nous ne va pas dans le bon sens.

Il est évident que dans votre projet beaucoup de choses ont notre agrément, mais nous voudrions insister sur des poncifs à la mode qui actuellement sont repris par la quasi-totalité des intervenants et des élus, ce que j'appellerai le politiquement correct dans le développement durable et dans ce que l'on appelle pudiquement les nouvelles exigences sociétales.

Vous voulez une ville apaisée, je ne resterai que sur ce point-là. Nous voulons tous une ville apaisée où il fait bon vivre. Nous aimons tous Marseille et nous avons envie de vivre dans un Marseille où il fait bon vivre, justement. Et ce n'est pas obligatoirement en tombant dans les poncifs du développement durable, des déplacements doux, de la ville apaisée, qui ne veut rien dire, que nous arriverons à ce but.

Moi, j'habite à Marseille, je travaille dans Marseille et toute ma famille habite à Marseille. Beaucoup d'amis aussi habitent à Marseille. Et je ne vais pas me faire le porte-parole d'une obédience politique, prenez vraiment mon discours pour ce qu'il est, c'est-à-dire celui de quelqu'un qui habite Marseille et qui a envie que Marseille se développe dans le bon sens. Oublions nos divergences politiques, ce n'est pas du tout le sujet actuellement ! Mais ce que je vois, c'est que beaucoup de gens qui habitent Marseille, contrairement à ce qui est dit, en ont marre, ne peuvent plus supporter et ont envie d'aller habiter ailleurs ! Et, ça, cela fait quand même mal, et c'est une réalité dont il faut tenir compte.

Oui à une ville apaisée, mais non à une ville d'excédés ! Les déplacements dans Marseille deviennent un enfer ! Il est bien beau de parler du tramway, du vélo, de l'à pied, mais il y a des gens qui ne peuvent pas se déplacer comme ça ! Ma grand-mère, ma mère, mon cousin paraplégique, ne peuvent pas se déplacer comme ça et eux aussi ont droit à vivre ! Et Marseille appartient à tout le monde, et réellement à tout le monde. Et actuellement, il y a une espèce d'hégémonie de certaines personnes qui ont des droits supérieurs aux autres, en particulier le vélo. Je fais du vélo aussi, mais pourquoi le cycliste a tous les droits ? Passer au feu rouge, exiger que l'on rétrécisse les routes, exiger que les routes soient partagées, qu'il y ait autant de place pour eux que pour les autres.

Cette espèce d'auto-phobie qui est à la mode actuellement, je crois que dans le développement d'une ville, il faut, et j'essaie de le faire, avoir de la modération en tout. Assez des extrêmes d'un côté comme de l'autre ! Oui à une ville qui va dans le bon sens, mais sans obligatoirement se plier aux oukases d'Ayatollahs autoproclamés actuellement ! La circulation dans Marseille, l'autophobie à la mode, il n'y a pas de raison !

J'en avais déjà assez parlé ici, ce projet de semi-piétonnisation du Vieux-Port qui semble avoir l'acquiescement de tous, mais ce n'est pas vrai qu'il a l'acquiescement de tous, il y a des tas de gens qui ne sont pas d'accord ! Pourquoi ? Parce que l'on s'est aperçu, et l'on peut y réfléchir a posteriori, que tout ce qui a été fait en quartiers piétonniers, ce n'est pas obligatoirement bien et qu'il faut savoir en tirer les leçons. Il y a des quartiers qui sont devenus piétonniers et qui se sont complètement désertifiés et qui sont des horreurs à vivre ! Ce Vieux-Port, je l'aime ! Je me régale de passer sur le Vieux-Port quand je reviens de week-end, quand je reviens du travail. De passer sur le Vieux-Port, cela me fait plaisir ! De circuler sur la Corniche, cela me fait plaisir, cela me remplit de plaisir ! Vous voulez non seulement semi-piétonniser le Vieux-Port dans un premier temps, mais après, le piétonniser complètement. C'est-à-dire faire une enclave pour les touristes et quelques personnes qui peuvent y venir. Et nous, en voiture, on ne pourra plus y venir ! Ma grand-mère ne pourra plus y venir ! Pourquoi ?

On disait tout à l'heure : "regardez le Vieux-Port, il y a des voitures". Eh bien ! Tant mieux qu'il y ait des voitures sur le Vieux-Port ! Heureusement ! C'est ça la vie ! La ville doit être partagée par tout le monde. Et j'espère que vous aurez à cœur, dans ces projets de développement de Marseille, de ne pas obéir qu'à des oukases, mais de voir l'intérêt et la qualité de vie de tous les Marseillais ! Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai très bref puisque beaucoup d'orateurs viennent de s'exprimer. D'abord, au nom du Groupe UMP, quelques mots de remerciement à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce document, tous les élus qui l'ont fait et en particulier bien sûr Claude VALLETTE, qui met depuis longtemps toute sa compétence pour cet exercice qui, chacun le sait, est un exercice difficile.

Un mot également, Monsieur le Maire, pour rappeler l'importance de ce document. Ce document est important parce qu'il s'agit de définir les orientations stratégiques pour le territoire et en même temps d'exprimer les objectifs qui sont les nôtres en matière économique, sociale, environnementale et d'urbanisme. Ce document s'inscrit dans le PADD de la Communauté Urbaine, qui a été largement approuvé même s'il n'y a pas, vous le savez, de vote, et il a été également construit avec une méthodologie, n'en déplaise à Mme BOET, qui est une méthodologie de démocratie locale puisque des concertations ont été faites ; elles ont été faites au niveau de la ville et également sur l'initiative des Maires de Secteur.

Je ne vais pas revenir sur tous les objectifs, sur tous les axes à partir desquels ce projet a été construit, mais je voudrais simplement quand même faire quelques observations suite aux interventions qui ont été faites par les représentants de l'opposition.

Notamment à M. DUTOIT, pour lui rappeler que, bien sûr, dans la mesure où il s'agit d'un document d'ordre général, on n'a pas l'habitude dans ce type de document de rentrer dans les détails et de donner les moyens de la politique. Les moyens sont définis au fil des délibérations, au fil des autres discussions qui auront lieu. Mais néanmoins, les observations de M. DUTOIT appellent quand même de ma part quelques réflexions.

Quand il dit notamment sur le Port et sur les Bassins Est : "Vous allez changer la nature d'activité de ces Bassins Est". Eh bien ! Oui, M. DUTOIT, il faut le dire ! Aujourd'hui, il y a des évolutions dans l'économie de notre ville, des évolutions également dans les objectifs qui sont ceux du Port lui-même, qui nous permettent de le dire. Il faut voir que grâce à des opérations comme Euroméditerranée, progressivement le Port a dû céder des terrains, de nouvelles activités ont été établies. Elles se font d'ailleurs dans d'excellentes conditions. Elles sont orientées vers le tertiaire et le tertiaire supérieur. Et également sur la partie qui va du J4 jusqu'à Arenc, il y a déjà et il y aura encore plus demain des activités tournées vers du portuaire différent, c'est-à-dire vers des équipements culturels, vers des équipements commerciaux, vers également du bureau. Cela me semble tout à fait normal et tout à fait sain, et je crois que c'est une bonne chose pour la ville parce que cela permet, enfin, de faire à Marseille ce qui existe à Hambourg, à Anvers, à Rotterdam, de faire en sorte que le Port devienne partie intégrante de la ville.

Quant au reste, M. DUTOIT, sur Mourepiane il est bien évident que nous ne renonçons pas à de l'activité portuaire beaucoup plus classique, c'est-à-dire le terminal de containers, qui est indispensable parce qu'il permet le raccordement vers le réseau ferré national et surtout, vous le savez, le désenclavement de la Gare du Canet, qui va permettre de pouvoir finaliser, et le Président TEISSIER le sait, Euromed 2 par la délocalisation de la Gare du Canet. Tout cela va donc effectivement dans le bon sens. Et en même temps, on ne peut pas oublier les croisières, on ne peut pas négliger un million de croisiéristes à Marseille. Ce sont des sommes importantes pour notre ville, ce sont des consommateurs qui viennent à Marseille et je ne vois pas au nom de quoi et au nom de quelle idéologie on serait aujourd'hui contre les croisiéristes qui viennent à Marseille ! C'est une nouvelle orientation vers le tourisme, il faut le faire et il faut encourager le Port de le faire !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Et cette réponse vaut également, bien entendu, pour M. BARLES.

Un mot aussi, pour ne pas être trop long, sur NetCacao. Vous avez parlé de NetCacao. M. DUTOIT, on ne vous a pas attendu sur NetCacao ! Vous pouvez toujours ironiser, c'est toujours facile d'ironiser avec des gens qui perdent leur emploi, j'attendais quand même mieux de l'opposition. C'est un sujet auquel nous sommes très attentifs et nous le sommes à deux points de vue. D'abord, le maintien de l'outil industriel. Il y aura d'ailleurs demain une réunion à Paris au Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre de l'Industrie, pour voir comment on peut essayer de régler le problème de la fiducia. Je n'insiste pas. C'est un système que nous essayons de mettre en place pour que NetCacao puisse fonctionner.

Et quant à ce que vous avez indiqué sur la "livraison", je parle entre guillemets, éventuelle des terrains aux promoteurs, nous avons pris des engagements très stricts depuis longtemps. Monsieur le Maire l'a dit depuis le début : il n'y aura pas d'autres activités sur cette zone que de l'activité industrielle. Et donc n'essayez pas de noyer le poisson dans le port en faisant croire que nous voulons livrer ces terrains à de l'activité commerciale et, comme vous le dites, à de méchants promoteurs.

Ensuite, et je vais en terminer par là parce que je suis déjà trop long, un mot pour Mme BOET. Je trouve qu'elle ne manque pas de culot quand elle vous dit, Monsieur le Maire, que vous avez déstructuré la ville. Vous dites "déstructuré la ville", vous qui, lorsque vous étiez aux responsabilités dans les années 70, avez fait perdre à la ville 1 habitant sur 6 et 1 emploi sur 4 ! Alors que depuis que le Maire de Marseille Jean-Claude GAUDIN est aux responsabilités, c'est tout le contraire qui a été fait : 55 000 habitants de plus entre 1999 et 2007, et 40 000 emplois supplémentaires. Avec les objectifs que nous avons et qui vous ont été indiqués et qui vous semblaient assez faibles : 60 000 logements de plus dans les quinze ou vingt ans et 60 000 emplois de plus. Je crois qu'avec cela, nous aurons bien travaillé pour notre ville. Et des leçons, nous n'en avons pas à recevoir, et sûrement pas de vous !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame NARDUCCI.- Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je voulais intervenir un petit peu avant la discussion sur ce dossier très important mais qui concerne l'aménagement du territoire, donc après l'intervention de nos collègues, juste pour vous redire un mot, Monsieur le Maire.

L'intervention de l'ANRU sur nos territoires est très importante et je salue le travail qui est fait, parce que c'est vrai que le 3^e est un arrondissement qui en a véritablement besoin et aujourd'hui, c'est une chance pour nos quartiers de voir cet arrondissement évoluer.

Néanmoins, je voudrais à nouveau, Monsieur le Maire, et depuis quatre ans sur le projet de construction des logements de la maternité, vous demander, vous supplier même de renoncer à ce projet. Je sais que cela vous agace, mais je vous demande de renoncer à ce projet car, dans le cadre de l'ANRU, il y a quand même un objectif de 1 200 logements à construire. Tous les opérateurs ne se sont pas positionnés, on a besoin de ces logements, mais de grâce, sur le seul vrai espace vert du 3^e, je vous demande de revoir votre position et de le préserver. Et on va travailler avec vous, on a de vrais potentiels de construction, parce que l'on a des friches, on a des territoires pour cela, pour accueillir ces opérations. Mais encore une fois, préservez ce jardin auquel nous sommes tous très attachés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, d'abord, moi aussi je voudrais dire à Claude VALLETTE toute mon amitié et toute ma reconnaissance pour le travail qu'il accomplit, en commun avec d'autres Adjointes au Maire qui se sont exprimés. C'est pour cela que notre débat est un peu long, mais il est important.

Quand on regarde dans le rétroviseur, et cela m'amuse de le faire assez régulièrement, lorsque nous étions très peu d'élus de la Droite républicaine et du Centre au Conseil Municipal, c'était Claude VALLETTE qui était notre Président de Groupe et je me souviens d'un moment où la Municipalité de M. VIGOUROUX voulait faire trois choses auxquelles nous étions totalement opposés. Construire la Croisette de Cannes à la place de l'hippodrome de Borély, construire une immense galerie marchande sur la Gare du Prado, là où nous avons fait, en plein centre-ville, un parc de dix hectares qui est une véritable réussite. Et la troisième initiative qui était soulevée à l'époque, dont une Adjointe au Maire, un peu célèbre, me disait : "Mais le peuple peut aller aussi jusqu'à Sormiou". C'est constitué que de gens du peuple, d'ailleurs, à Sormiou, à l'exception peut-être du propriétaire qui a un nom à rallonge, mais en dehors de cela, ce ne sont que des gens qui habitent le Sud de la ville de Marseille. Et vous vous rappelez que la Municipalité voulait y faire une ZAC, même dans une propriété privée ! Ces trois opérations, nous les avons complètement écartées, parce qu'elles n'étaient pas réalisables. Et c'est Claude VALLETTE qui, à l'époque, l'avait fait pour nous.

Ce document, si l'on ne fait pas un document, vous nous dites : "on ne sait rien". Si l'on fait un document, vous nous dites : "il fait rêver". Et vous dites n'importe quoi ! M. BLUM vient de répondre immédiatement à Mme BOET : les critiques excessives ne peuvent pas être prises en compte. On prend en compte un certain nombre de choses. Nous savons les choses qui ne vont pas bien dans cette ville, nous savons que nous n'obtenons pas de l'Etat la fin de la L2, dont nous avons absolument besoin. Nous savons qu'il est urgent de faire le Boulevard Urbain Sud et nous butons sur beaucoup de difficultés pour arriver à le réaliser. Tout ceci, nous le savons. Mais en même temps, ce que nous voulons et ce que nous aimerions vous voir partager, c'est un développement de la force de cette ville, de l'économie de cette ville, d'apporter plus de population, nous en faisons la démonstration, et que l'économie marche bien.

Comment voulez-vous que nous ne soyons pas satisfaits du travail qui est fait en matière de logements ! Mme FRUCTUS a dû s'absenter un moment, mais nous arrivons globalement à faire 5 000 logements, peut-être une année on en a fait un peu moins, mais en gros 5 000 logements par an, dont 1 500 sont des logements sociaux. Je sais bien que l'on me dit : "Allez, vous construisez trop, il ne faut plus construire !" Mais si l'on ne construit plus, nous augmenterons le chômage par ricochet ! Je suis frappé, après tant d'ancienneté dans la vie politique, par l'égoïsme quelquefois de nos compatriotes.

Les gens qui habitent devant le restaurant Le Calypso, jusqu'au 4^e étage, n'ont jamais eu la vue sur la mer. Ils avaient la vue sur Giraudon, une usine qui pouvait en plus présenter des dangers en milieu urbain. Cela ne les empêche pas de dire aujourd'hui "non à l'hôtel", alors qu'en réalité, le projet que nous souhaitons, le projet que j'ai déjà fait refaire à plusieurs reprises, c'est un projet qui en rien ne porterait atteinte à la vision des riverains sur la mer et qui, au contraire, apporterait beaucoup plus dans le domaine de l'économie. Tant que je serai à ce poste...

(Réflexion de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Je vous prie de m'écouter et de ne pas m'interrompre ! Tant que je serai à ce poste, je privilégierai la construction pour amener des gens nouveaux à Marseille, pour enrichir les finances de la Ville, pour faire en sorte que les bureaux d'études, les architectes, les entreprises puissent offrir du travail. Je ne changerai pas d'avis !

On avait la loi SRU, on respecte la loi SRU ! Nous faisons des constructions, nous ne les faisons pas n'importe où et n'importe comment ! Qu'il faille des voies d'accès, je l'ai toujours demandé ! Les équipements publics, nous avons fait la démonstration que nous sommes capables de recevoir 73 000 enfants dans nos écoles, sans qu'il y en ait un seul qui reste sur le bord du trottoir, à chaque rentrée scolaire. Si c'était le cas, je vous fais confiance pour le dire et pour le développer ! Et par conséquent, je ne veux pas revenir sur ce que nous avons déjà voté tout à l'heure, mais c'est une précision très forte de ce côté-là.

Maintenant, je vais vous dire, j'ai beaucoup écouté ce que l'on a dit, je ne veux pas revenir sur des aspects, M. BARLES est parti, mais heureusement qu'il y a un incinérateur ! Qu'est-ce que nous ferions des 1 600 tonnes d'ordures ménagères que l'on envoyait tous les jours à Entressen ? Qu'est-ce que nous en ferions aujourd'hui puisqu'il n'y a plus Entressen ? Alors, s'il vous plaît, même dans quelques années, on dira qu'il avait bien fait, GAUDIN, de faire un incinérateur !

(Réflexion de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Oh ! Mais nous allons avancer beaucoup plus vite que ce que vous croyez ! Déjà, au prochain Conseil Municipal, c'est-à-dire le 27 juin, nous examinerons effectivement l'avis à donner au Préfet sur la proposition de nouveaux schémas d'intercommunalité. Alors permettez aussi au Maire de Marseille d'avoir son avis !

Le Maire de Marseille a été en même temps, en l'an 2000, puis renouvelé en 2001, Président de la Communauté Urbaine. Il sait comment cela marche ! Nous avons 18 Communes, Marseille avec 860 000 habitants, 17 autres Communes qui représentent ensemble un peu plus de 200 000 habitants. Par conséquent, nous avons le droit soit de faire le Pôle Métropolitain, soit de faire une Métropole.

Qu'est-ce qui se passe dans ces Communes ? Dans les 17 Communes, nous n'avons pas eu trop de difficultés, même si à un moment donné, l'expression Grand Marseille..., nous nous sommes déjà exprimés, soit Renaud MUSELIER soit moi-même, sur cette appellation Grand Marseille. Aujourd'hui, il y a une délégation de parlementaires français qui se trouve à Cadarache et qui vont voir ITER. Nous avons donné cet exemple : quand des chercheurs, des scientifiques, du Japon, Américains ou autres, veulent venir travailler à ITER ou vont venir travailler à ITER, qu'est-ce qu'ils vont regarder sur une carte ? Le Sud de la France, ils verront Marseille, et après ils verront un peu Aix-en-Provence et, un peu plus loin, ils verront Manosque. C'était cela ! L'appellation Grand Marseille, c'est une appellation ! Marseille n'a jamais eu la vocation à être hégémonique !

Et, d'ailleurs, si tel avait été le cas, nous aurions fait à l'époque une Communauté Urbaine différente de celle que nous avons pu réaliser. Qu'est-ce que nous avons réalisé ? La moitié des sièges pour la Ville de Marseille, cela paraît correct ; ensuite, proportionnellement à la démographie des Communes, et chaque Commune a au moins trois représentants, alors que dans les Communautés Urbaines qui s'étaient déjà constituées auparavant, notamment à Lyon, à Strasbourg, à Bordeaux, il y a un représentant par Commune pendant que, nous, nous en avons trois !

Alors il y a deux possibilités. Renaud MUSELIER les a explicitées tout à l'heure, le Président CASELLI aussi. D'abord, parce que moi-même j'ai été Président de la Communauté Urbaine, je n'ai pas l'intention de forcer, ce n'est pas dans ma nature, je voudrais d'abord convaincre. Je voudrais convaincre qu'il y a des choses réalisables et d'autres qui ne le sont pas !

Mais j'observe les choses. Si nous étions aidés, si nous avons été aidés... Tant mieux si aujourd'hui le Conseil Général des Bouches-du-Rhône donne 250 millions d'euros à la Communauté Urbaine, Marseille par ricochet doit en profiter aussi, tant mieux ! Moi, pendant les huit années où j'ai présidé la Communauté Urbaine, le Conseil Général n'a pas donné un euro sur quoi que ce soit ! Au moins, je ne m'attendais pas à grand-chose !

Et si vous prenez l'exemple que prenait tout à l'heure notre éminente collègue, Mme BOET, sur le tramway. Faut-il réexpliquer le tramway et le métro ? Oui, le Gouvernement ne voulait plus participer aux projets in situ, nous n'avons obtenu que 60 millions d'euros. Dois-je dire que cela m'a un peu refroidi avec le Premier Ministre de l'époque, même si aujourd'hui nous nous sommes rapprochés en échangeant des postes de responsabilité à la Haute Assemblée. Il n'en demeure pas moins que 60 millions, ce n'était pas suffisant. Mais les 27 millions du Conseil Général ou les 29 millions du Conseil Régional, ce n'était pas suffisant non plus ! Et si nous avons dû emprunter pour payer une facture qui représentait 800 millions d'euros, c'est parce que nous n'avions pas été suffisamment aidés !

Lorsque vous prenez les sommes d'argent que l'Etat verse dans tous les départements pour le SDIS, il se trouve que le SDIS, dans chaque département, protège les citoyens de toutes les villes du département. Ici, le SDIS ne protège pas un espace très important puisque tout à l'heure vous avez cité les 24 000 hectares de la Commune de Marseille, plus le Port que l'on pourrait ajouter, Est et Ouest, plus l'Aéroport Marseille Provence, où ce sont les Marins-Pompiers de la Ville de Marseille qui assument ! C'est pour nous une dépense d'à peu près 90 millions d'euros par an sur notre budget !

Vous dites : "mais peut-être que l'on aura la solidarité des autres Institutions", permettez-moi d'en douter ! Si je persiste dans l'argumentaire sur les Marins-Pompiers, l'Etat reverse au SDIS, c'est-à-dire aux départements dans toute la France, une somme d'argent prélevée sur les assurances des voitures. Il se trouve que cette somme, ici, pour le département des Bouches-du-Rhône, représente en gros 40 millions d'euros et que normalement, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône devrait nous rendre 10 millions, peut-être même un peu plus, qui correspondent à l'argent qui est prélevé sur ceux qui habitent Marseille et qui conduisent une voiture, et je ne vais pas plus loin, qui habitent seulement Marseille. Eh bien ! Le Président du Conseil Général, à qui je l'ai maintes fois demandé, me dit : "Non, la loi, c'est pour le SDIS. La loi ne dit pas pour le Bataillon de Marins-Pompiers. Donc je ne vous donne rien !" Donc on prélève l'argent des Marseillaises et des Marseillais, mais on ne nous le rend pas !

Donc voilà deux exemples, un sur le métro, un sur les 12 kilomètres et demi de tramway que nous avons pu faire. Autre exemple que M. TOURRET aime à rappeler : pourquoi ne pas nous donner les garanties d'emprunt et réserver les garanties d'emprunt pour le logement social au seul Office OPAC qui dépend du Conseil Général et pas à nous ? Voilà encore une injustice ! Je pourrais vous faire la liste de ces injustices ! Mais je n'y crois pas ! Je ne crois pas, malgré les bonnes intentions et les bons propos qui ont été tenus ce Vendredi-Saint où le Préfet essayait de mettre en place des Intercommunalités, je ne crois pas à la solidarité !

Regardez, dès que l'on passe le corset montagneux et que l'on arrive vers les Communes là-bas, elles n'ont pas voulu l'incinérateur, l'incinérateur situé, dois-je le rappeler encore une fois, à 10 km de la ville de Fos-sur-Mer et à 5 km de la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône ! Aujourd'hui, Dieu merci, l'incinérateur fonctionne ! Et Dieu merci qu'il absorbe au moins une très grande partie des ordures ménagères que nous y envoyons ! Mais là, Dieu sait si les Communes autour de l'Etang de Berre ont été d'une hostilité flagrante à notre égard et nous ne pouvons rien attendre !

Evidemment, je ne veux pas forcer les choses. Je suis respectueux des dates, mais on peut à tout moment et on pourra à tout moment faire une Métropole de Marseille Provence Métropole. On pourra le faire et je crois que ce sera dans l'intérêt des 18 Communes. Et on nous dit : "On vous en ajoutera une d'office !" Et j'entends le Maire de cette Commune, qu'au demeurant j'aime bien, dire : "Je ne veux pas venir avec vous !" Sauf qu'il ne peut aller nulle part ! Il ne peut pas aller à Aubagne, où sans doute aurait-il préféré aller, parce qu'il n'y a pas la continuité territoriale, et qu'il n'y a continuité territoriale qu'avec nous. A moins qu'il veuille aller dans un département voisin, ce que je ne lui conseillerai pas si un jour nous en parlons amicalement.

Mais peu importe ! Aujourd'hui, avec 18 Communes, nous avons la possibilité de faire une Métropole. Ainsi, nous ne serons pas obligés de tendre la main à tout moment ! D'aller un genou à terre à tout moment pour essayer d'obtenir du Conseil Général ou du Conseil Régional une aide financière qui nous a toujours été donnée, sauf peut-être pour le Stade Vélodrome, très faiblement.

Voilà pourquoi, moi aussi, je suis favorable à ce que, le plus vite possible, on examine la situation du Pôle Métropolitain, mais je n'y crois pas ! Je ne crois pas que les deux grandes Institutions donneront un coup de main à Marseille ! Je ne crois pas que les Communes autour de l'Etang de Berre, qui ont la potentialité, veuillent participer.

83 - 11/0466/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Approbation de la convention particulière pour la participation de la Ville de Marseille à une mission pilotée par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) sur l'évolution des tissus urbains constitués dans le cadre de l'élaboration du projet municipal pour le futur Plan Local d'Urbanisme.

(11-21310-GDB42002)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport sur l'AGAM me donne l'occasion d'abord de rappeler, en tant qu'administrateur de l'AGAM, que cet organisme est performant et utile. Et le rapport, bien sûr nous le voterons.

Mais en même temps, il y a un problème, c'est que, d'un côté, on a un outil performant qui permet d'apporter des éléments de réflexion, et puis, il y a une pratique politique, et je ne pensais pas ce matin vous l'entendre dire à la tribune, mais il y a quelques minutes, vous avez rappelé votre discours sur l'égoïsme des Marseillais, ce qui m'avait amené à préparer un texte que je ne pensais pas être vraiment dans l'actualité, mais ce rapport me donne l'occasion de revenir sur l'actualité marseillaise en matière de concertation et de mobilisation citoyenne contre vos projets immobiliers.

A partir de dossiers concrets comme ceux de Legré Mante, dont on a parlé tout à l'heure, dans le 8e arrondissement, Giraudon aux Catalans, l'Espace Corderie, dans le 7e, Chanterelle, dans le 1er, les Terrasses du Port, dont on ne parle plus parce que les travaux commencent, les projets immobiliers à la Capelette, dans la Vallée de l'Huveaune, sans oublier les riverains des zones d'activités dans les quartiers Nord, dont certains aussi ne supportent plus un certain nombre de choses, mais il y a aussi les problèmes d'écoles maintenant, avec l'école du Vallon des Auffes, on constate la même démarche de concertation de votre part et de votre majorité.

Votre majorité présente au mieux des dossiers ficelés, où la concertation se résume à l'écoute des habitants, sans véritable débat, et surtout, sans entendre la moindre proposition, exprimée la plupart du temps par des citoyens de bonne foi qui défendent le cadre de vie de leur quartier.

Certes, dans toute la France, on retrouve des élus et des promoteurs qui imposent aux habitants des projets de construction inacceptables, de notre point de vue, mais ici à Marseille, nous avons en plus votre mépris et le mépris et l'invective quand un de vos Adjointes qualifie d'égoïstes dans la presse les habitants qui se mobilisent. Il le fait, et on le voit ce matin, en tant que Président du Groupe UMP en reprenant le discours du Maire, votre discours, qui d'un Conseil Municipal à l'autre méprise ceux qui résistent et menace toute contestation, en inspirant le projet de votre Premier Adjoint, projet de loi puisqu'il est parlementaire, qui vise à restreindre le droit d'ester en justice pour les citoyens contre des projets de permis de construire. On le voit, une belle conception de la démocratie participative ou de la démocratie tout court !

Ici, au Conseil Municipal, et à plusieurs reprises dans les médias, vous caricaturez ceux qui revendiquent contre les projets immobiliers, comme vous le faites pour les salariés qui refusent la destruction des services publics et la destruction de l'emploi industriel à Marseille.

En ce moment, vous ressortez des placards les permis les plus contestés sur les terrains de Chanterelle et de l'Espace Corderie. Ne soyez pas étonné que la mobilisation grandisse et que de très nombreux habitants contestent votre choix qui favorise uniquement la spéculation immobilière au détriment des équipements publics et de l'intérêt général, contrairement à ce que dit M. TIAN, qui est venu à une réunion où, franchement, je ne vois pas la légitimité, mais de fait, on ira dans les quartiers Sud, vous verrez, nous-mêmes en tant que Conseillers Municipaux, apporter la contradiction. Qu'il ne s'en inquiète pas !

Avec mes collègues élus du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, nous approuvons les actions citoyennes en cours et nous vous ferons entendre à chaque Conseil, ne vous en déplaise, la voix de ces Marseillais que vous méprisez !

Quand il y avait la Taxe Professionnelle, rappelez-vous, pendant que, nous, nous avions 500 euros par habitant sur la Taxe Professionnelle, Cabriès en avait 900, Martigues 2 000, et Berre également plus de 2 000 ! Aussi, vous pouvez aller à Berre, il ne manque rien ! Avec cet argent-là, les Maires ont su réaliser, mais ils n'ont jamais dit qu'ils voudraient participer avec nous ! "Participer avec nous", qu'est-ce que cela veut dire ? Que ceux qui avaient organisé, même sur l'appellation du Grand Marseille, un référendum illégal mais un référendum des Communes, entre nous, ils ne manquaient pas d'audace ! Ils ne manquaient pas d'audace, Mme BOET, ceux qui faisaient cela ! Car la moitié de leur population vient travailler à Marseille ! La moitié, au moins, de leur population vient se distraire à Marseille, vient au Stade à Marseille, profite de l'Opéra de Marseille. Et ces gens-là, en plus, ont l'audace de dire qu'ils ne veulent rien faire avec Marseille !

Voilà pourquoi je ne crois pas à ce Pôle Métropolitain et que je crois que nous aurons intérêt, le plus vite possible, à faire nous-mêmes la Métropole. Mais nous respecterons le calendrier, nous en discuterons avec Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, bien entendu. Je ne prends pas, moi tout seul, toutes les décisions, mais le Maire de Marseille, de temps à autre, quand il a assez de choses sur le cœur, il préfère les dire !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Donc ce n'est pas un vote, mais je mets aux voix le fait qu'il est pris acte du PLU. Qui peut le PLU peut le moins, M. VALLETTE, vous nous l'avez dit tout à l'heure.

Donc je mets aux voix le PLU. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main. Merci. Avis contraire ? Abstention ? Il en est ainsi décidé. On prend acte, seulement.

Tel que proposé par le Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte du Projet Municipal pour la définition du PADD du futur PLU, exposé au rapport 11/0527/DEVD, et ce à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille et le Groupe Europe Ecologie-Les Verts s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

81 - 11/0464/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
ZAC Cité de la Méditerranée - Approbation de la convention de mise à disposition de l'ensemble des ouvrages dénommés "Voie Nouvelle et rue Louis de Grâce" situés au pied de la Tour CMA-CGM - 2^e arrondissement.

(11-21181-GDB41502)

Le rapport 11/0464/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

82 - 11/0465/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD -
Réaménagement des locaux de l'immeuble Communica, 2 place François Mireur, et des locaux du CMCI, rue Henri Barbusse - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux.

(11-21276-GDB50202)

Le rapport 11/0465/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Avec ces habitants, notre Groupe porte un autre projet de Plan Local d'Urbanisme pour Marseille. Marseille a besoin de son Port, d'industries, de services, d'emplois, d'équipements publics, de logements, et surtout de rattraper son retard en matière de logement social.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, sur les deux dossiers du 7^e arrondissement, vous vous y étiez engagé ici même, de surseoir aux travaux.

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup !

En réalité, vous ne me ferez pas changer d'un iota ! D'abord, ce sont les électeurs qui m'ont amené à ce poste, avec une majorité. Et par conséquent, celles et ceux qui protestent et qui ne sont pas d'accord constitueront, la prochaine fois, des listes et on verra si sur leur nom ils arrivent à se faire élire !

L'égoïsme est total ! Les arrière-pensées politiques le sont tout autant ! Eh bien ! Je ne céderai pas ! Car dans ces manifestations, qui manifeste ? Quoi que vous vouliez faire, où que vous vouliez le décider, vous avez les gens qui habitent à côté qui vous disent : "On n'en veut pas !" Pourquoi ? Parce que sur un terrain vague, par exemple, ils sont habitués à venir stationner ! Parce qu'ils préfèrent voir un espace vert, même s'il n'est pas bien entretenu puisqu'il appartient à quelqu'un généralement, eh bien là, ils préfèrent cela que la construction de logements, quel que soit d'ailleurs le standing du logement !

Cette force des gens, cet égoïsme des gens, 50 types politisés venant devant le Vieux-Port, peu importe ! Cela ne me fera pas changer d'avis ! Voilà ! Parce que c'est l'intérêt général qui doit l'emporter sur les égoïsmes particuliers !

Il ne nous est pas interdit non plus d'être intelligents et par conséquent, nous regardons. Quand vous parlez de Chanterelle, il y aura tous les équipements à côté. Bien entendu que cela gêne des gens, ils préféreraient qu'il n'y ait rien ! Ils préféreraient utiliser ce terrain ! Tout a été largement pesé, préparé, mesuré ! Alors assez !

Et puis il y a aussi, maintenant, vous le savez bien, quelques personnes qui font du business sur les recours. Quoi que nous fassions, même le MUCEM, même le Centre Régional de la Méditerranée de M. VAUZELLE, il y a des recours ! Et il y a aussi, derrière, des gens qui travaillent sur ces recours et qui prennent des honoraires sur ces recours ! Eh bien, cela, moralement, je ne l'accepte pas ! Je le paierai peut-être un jour aux élections, *ieu m'en fouti* ! Vous le savez !

(Applaudissement dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0466/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. VALLETTE ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

84 - 11/0467/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Jardin botanique Edouard-Marie Heckel - Le Prado - 8^e arrondissement - Adhésion de la Ville de Marseille à l'association "Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones" - Création d'un conseil scientifique. (11-21202-GDB41502)

Le rapport 11/0467/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

85 - 11/0468/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Fourniture d'outillage de jardinage et d'horticulture nécessaire aux services municipaux - Renouvellement de l'opération. (11-21206-GDB41502)

Le rapport 11/0468/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

86 - 11/0469/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATION - Ferme Pédagogique Sud, Quartier Sormiou, traverse Le Mée, 9^e arrondissement - Autorisation et approbation du protocole transactionnel relatif au règlement des désordres de nature décennale. (11-21239-GDB50202)

Le rapport 11/0469/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

87 - 11/0470/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Atelier Marseillais d'Initiative en Ecologie Urbaine (AMIEU) pour son action "Des jardins pour tous, tous aux jardins". (11-21313-GDB41502)

Le rapport 11/0470/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

88 - 11/0471/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Mise en sécurité de l'Immeuble A Loyer (IAL) Club des Accates, place Jeanne d'Arc - 11^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. (11-20997-GDB50202)

Le rapport 11/0471/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

89 - 11/0472/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE
• SERVICE DE GESTION ET VALORISATION - 15^e arrondissement
Parc Kalliste - Approbation de l'avenant n°4 à la convention conclue
entre la Ville de Marseille et Marseille Habitat, concernant la gestion
locative des biens de la copropriété.

(11-21235-GDB43002)

Le rapport 11/0472/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

90 - 11/0473/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE
• SERVICE DES ETUDES ET DU REFERENTIEL DU PATRIMOINE
- 15^e arrondissement - Verduron - Traverse des Transhumants -
Retrait de la voirie communautaire de la voie - Approbation de
l'avenant n°6 au procès-verbal de transfert du domaine public routier
n°02-1052 - Confirmation du statut privé d'un ancien chemin
prolongeant cette voie jusqu'au boulevard Henri Barnier.

(11-21257-GDB43002)

Le rapport 11/0473/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

91 - 11/0474/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE
• SERVICE DES ETUDES ET DU REFERENTIEL DU PATRIMOINE
- 2^e arrondissement - La Joliette - Retrait de la voirie communautaire
du volume inférieur de l'Esplanade de la Cathédrale (Voûtes de la
Major) - Approbation de l'avenant n°5 au procès-verbal de transfert
du domaine public routier n°02-1052.

(11-21325-GDB43002)

Le rapport 11/0474/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

92 - 11/0475/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Politique du Littoral et de la Mer - Approbation du dossier de
demande d'autorisation de creusement de deux darses sur
l'esplanade du J4 à Marseille, présenté par l'Etablissement Public
Euroméditerranée.

(11-21323-GDB41502)

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, je ferai
juste un tout petit complément d'information sur ce rapport 92 pour
que notre auditoire, j'espère, s'en satisfasse et pour dire que les
travaux qui se font sur le J4 vont bon train. Il s'agit à cet instant de
voter le creusement de deux darses qui, l'une, baignera le mur du
Fort Saint-Jean et, l'autre, qui sera perpendiculaire, baignera, elle, le
MUCEM.

Tout ceci pour vous dire que cela va générer 85 000 m³
de terre qu'il faudra dégager et que le procédé que nous avons voté
au dernier Conseil d'Administration d'Euroméditerranée, me semble-
t-il, va satisfaire l'ensemble de l'auditoire puisque ces terres seront
évacuées par voie de mer et non par camion et par voie de terre, ce
qui prouve que le bilan carbone de notre ville sera amélioré par ce
système de transport. Je tenais à le signaler pour faire savoir qu'il n'y
a pas que les écologistes qui pensent à faire des choses qui vont
dans le sens d'une meilleure qualité de vie. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- C'est très bien ! Et peut-être que
Mme BOET sera satisfaite d'emprunter, en plus, cette esplanade
dans quelque temps !

Le rapport 11/0475/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant
contre.

* * *

93 - 11/0476/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de
programme, Environnement - Année 2002, pour l'acquisition du Ferry
Boat électro-solaire.

(11-21327-GDB51502)

Le rapport 11/0476/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

94 - 11/0477/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET DES PLAGES -
Attribution de subventions aux associations - Approbation d'une
convention - 2^e répartition - Budget Primitif 2011.

(11-21216-GDB51502)

Le rapport 11/0477/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 11/0478/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
DIVISION ESPACES NATURELS, ECOCITOYENNETE ET
BIODIVERSITE - Opération "Patrouilles Bleues 2011" sensibilisation
des usagers de la mer - Attribution de subventions de fonctionnement -
Mise à disposition de moyens nautiques de la Ville de Marseille au
Groupement d'Intérêt Public des Calanques et à "l'Association
Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement" -
Approbation d'une convention avec "Le Naturoscope" - Approbation
d'un avenant n°1 à la convention liée à la délibération n°10/1092/DEVD
du 6 décembre 2010 avec le "Conservatoire Etudes des Ecosystèmes
de Provence / Alpes du Sud".

(11-21245-GDB41502)

Le rapport 11/0478/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

96 - 11/0479/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET DES PLAGES -
Convention entre la Ville de Marseille et la Direction Départementale
de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône (DDSP) pour la mise
à disposition de moyens pour le dispositif de surveillance des plages.
Abrogation de la délibération n°09/0180/DEVD du 30 mars 2009 -
Approbation d'une nouvelle convention.

(11-21246-GDB51502)

Le rapport 11/0479/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

97 - 11/0480/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Réduction de la pollution des milieux aquatiques par les déchets -
Attribution d'une subvention à l'association Mer-Terre pour
l'opération calanques propres - Coordination des opérations de
nettoyage bénévole du littoral marseillais en 2011.

(11-21190-GDB41502)

Le rapport 11/0480/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

98 - 11/0481/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8^e arrondissement - Pointe
Rouge - Avenue du Corail - Cession d'un terrain non bâti à la Société
Anonyme Simplifiée BNP PARIBAS IMMOBILIER RESIDENTIEL
PROMOTION MEDITERRANEE.

(11-20820-GDB42002)

Monsieur le Maire.- Il y a là aussi un amendement.

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, chers
collègues, la semaine dernière, la Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole a organisé, avec l'ensemble des partenaires
concernés, les Etats Généraux du Logement. Cette grande concertation
avait pour objectif de faire le point sur les problèmes rencontrés par les
habitants de la métropole pour trouver un logement correspondant à
leurs attentes. Elle servira aussi à fixer des objectifs plus ambitieux au
Plan Local de l'Habitat, qui sera révisé en 2012.

Le diagnostic, partagé par quasiment tous les
acteurs, est limpide : il y a aujourd'hui et plus qu'hier encore, une
véritable urgence pour construire plus de logements et à des prix
moins élevés, tout particulièrement dans certaines communes
environnantes, ainsi que dans certains quartiers de Marseille.

Ce constat n'est pas nouveau et voici de
nombreuses années que nous vous alertons sur ce sujet. Avec la
hausse continue des prix, de nombreux ménages marseillais
éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver un logement adapté
à leur souhait et à leurs moyens. Rappelons qu'environ 80% des
ménages de notre ville gagnent moins de 2 500 euros par mois, ce
qui rend évidemment très difficile l'accession à la propriété pour une
majorité d'entre eux.

Le principal objectif en matière de logement, que cela
vous plaise ou non, est donc bien la production de logements à un prix
de loyer accessible pour tous et plus particulièrement de logements
sociaux pour les foyers modestes. Ceci est loin d'avoir été le cas de
votre Municipalité jusqu'en 2006, et certains de mes collègues ont
encore en mémoire vos harangues enflammées contre les HLM,
forcément destinés à enlaidir la ville et à abriter une cohorte d'électeurs
de gauche. Hélas, la réalité est plus compliquée !

Face au mécontentement de nombreux habitants,
votre Municipalité s'est ensuite engagée depuis 2006 dans une
politique un peu plus active et plus volontariste. La Communauté
Urbaine, depuis qu'elle est présidée par Eugène CASELLI et sous la
houlette de notre Vice-Présidente Samia GHALI, vous a aussi incité à
accentuer vos efforts en matière de production de logements meilleur
marché et nous pouvons nous en féliciter. En matière de logements
sociaux, oui, vous avez raison, Monsieur le Maire, reconnaissons-le,
les chiffres sont donc à la hausse, mais nous notons que
malheureusement plus de 40 % de ces logements financés sont de
type PLS, ce qui n'est pas véritablement du logement social, avec des
loyers atteignant souvent 600 à 700 euros.

Nous contestons aussi et surtout votre manière de
répartir dans la ville ces logements, puisque 70 % sont construits
dans les quartiers Nord, sans aucun souci de mixité sociale au Sud.
Cette vision idéologique nous paraît bien dépassée alors que 80 %
des Marseillais peuvent prétendre au logement social. Et le
Gouvernement, saluons-le pour une fois, est plus en avance que
vous sur le sujet puisque la loi Boutin vous oblige aujourd'hui à
encourager la mixité sociale par arrondissement et non plus en
moyenne sur la ville entière. Je comprends que cette obligation vous
pose problème quand on constate que le 4^e compte 8 % de
logements sociaux, le 5^e 5,3 %, le 6^e 3,7 % et le 8^e 7,2 %. Bien sûr,
je n'oublie pas le 7^e qui n'en compte que 4,9 %, mais je note
néanmoins qu'en 2010 il aura été programmé plus de logements
sociaux dans le 7^e que dans les 5^e, 6^e et 8^e réunis.

Alors, au-delà de vos belles déclarations sur l'amour
que vous portez aujourd'hui au logement social, il y a les faits et les
actes qui vous engagent. Et que nous montre votre politique ? Eh
bien, nous allons, par exemple, examiner maintenant trois rapports
entérinant la vente de trois parcelles destinées à des opérations
immobilières, l'une dans le 8^e, l'autre dans le 9^e et la dernière dans le
12^e. Ces trois opérations vont permettre à trois opérateurs privés de
construire sur des terrains communaux 254 nouveaux logements en
accession libre, allant ainsi de 3 000 à 4 000 euros le m², et aucun
logement à prix maîtrisé et encore moins en locatif conventionné.
Voilà un exemple parfait, Monsieur le Sénateur Maire, de l'abîme
entre vos discours apaisants et vos actes beaucoup plus
idéologiques.

Et en parlant d'idéologie, je compte sur vous,
Monsieur le Maire, pour ne pas laisser faire certains membres de
votre majorité. Ces élus, que l'on pourrait surnommer les bétonneurs
de Marseille, non contents d'avoir laissé fermer l'usine Legré Mante
qui fonctionnait sans bouger le moindre petit doigt, veulent
aujourd'hui dénaturer tout un quartier qui, je sais, vous est cher, celui
de Montredon. Je le répète, je compte sur vous pour que jamais ce
projet immobilier honteux ne puisse voir le jour. Si c'était le cas, ce
serait abandonner ce quartier, ce serait abandonner ses habitants,
ce serait les ghettoïser.

Non, Monsieur le Maire, vous avez tort, nous ne
sommes pas contre la construction ! Mais nous sommes contre le fait
que celle-ci se fasse n'importe où et n'importe comment, sans
aucune vision d'avenir de notre ville ! Et pour revenir à ces projets
que l'on ne peut plus empêcher, j'espère que nous pourrions
néanmoins les améliorer.

Monsieur le Sénateur Maire, nous savons que le
problème de pénurie de logements à loyer accessible dans ce pays
est extrêmement complexe et qu'il n'y a pas, comme vous le dites
souvent, de baguette magique pour le résoudre. Il y a néanmoins
des Collectivités Locales, je pense entre autres à Paris et Lyon, qui
déploient toute une panoplie de mesures et de moyens permettant la
construction de très nombreux logements conventionnés. La Ville de
Paris vient d'indiquer, par exemple, qu'elle devrait atteindre le seuil
de 20 % de logements sociaux dès 2014, alors que cette ville était
largement derrière Marseille voici quelques années.

Malgré l'envolée des prix que connaît la capitale, il y a donc une vraie volonté politique de construire dans tous les arrondissements des logements meilleur marché, destinés à répondre à la demande des foyers modestes et des classes moyennes.

Pour remplir cet objectif de bon sens et de justice sociale, le Groupe Faire Gagner Marseille vous propose aujourd'hui le vote de trois amendements aux rapports 98, 101 et 104.

Je lis l'amendement correspondant au rapport 98.

"Etant entendu que pour respecter la loi SRU, soit 20 % de logements sociaux, la Ville se doit de construire encore plus de 4 200 logements sociaux, 80 % des ménages marseillais gagnent moins de 2 500 euros par mois, ce qui au vu des prix actuels du marché ne leur permet pas d'accéder à la propriété.

Dans le contexte de crise du logement que connaît Marseille, la priorité doit être donnée à la construction de logements sociaux intégrés à des opérations immobilières dans tous les quartiers de la ville. Avec 7,2 % de logements sociaux, le 8^e arrondissement est un des secteurs les plus mal dotés de la ville. Aussi, à la fin du rapport soumis à notre assemblée dans son article 2, il est ajouté :

"Afin de développer l'offre en logements locatifs bon marché dans ce secteur qui en est très dépourvu, il sera exigé un quota de 25 % de logements sociaux sur la réalisation de cette opération, soit 45 logements conventionnés."

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)

Madame SERVANT.- Monsieur le Maire, trois amendements ont effectivement été déposés sur les rapports 98, 101, 104, par le Groupe Faire Gagner Marseille.

Le texte proposé, comme vient de le rappeler Mme PIGAMO, fait référence au respect de la loi SRU qui demande à ce que les Collectivités respectent le plafond des 20 % de logements sociaux sur la Commune. Je suis très étonnée que le Groupe Faire Gagner Marseille ne soit pas au courant ou fasse semblant de ne pas reconnaître que la Ville de Marseille respecte bel et bien la loi SRU. En effet, nous ne sommes pas soumis à la taxe, comme le sont d'autres Communes de la Communauté Urbaine qui, elles, ne respectent pas les 20 % de logements sociaux. Monsieur le Maire, que ne dirait-on pas si Marseille en faisait partie !

Avant de critiquer, de distribuer sans cesse de mauvaises notes, notamment sur le logement, il faudrait d'abord que chacun balaie devant sa porte. Après tout, certains ont la mémoire courte ! C'est quand même Marseille qui figure bien au tableau d'honneur des bons élèves pour le logement social dans le classement public publié par le journal *Libération* en décembre 2010, journal qui n'est pas réputé pour être un Journal proche, Monsieur le Maire, de nos convictions.

Monsieur le Maire.- Je n'en connais pas, d'ailleurs !

Madame SERVANT.- En revanche, c'est bien certaines villes limitrophes de Marseille qui étaient pointées du doigt dans ce classement pour leurs très mauvais résultats ! Et de citer Allauch, Châteauneuf-les-Martigues, Gignac-la-Nerthe, Septèmes-les-Vallons, pour ne citer qu'elles.

Cette vérité étant dite, permettez-moi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de dire quelques mots sur le rapport concernant l'avenue du Corail dans le 8^e arrondissement. A ce propos, l'argumentaire du Groupe Faire Gagner Marseille est difficilement recevable, car le bien cédé par la Ville n'est constitué que par un délaissé minime de voirie qui n'est qu'un complément, tout petit complément, de l'opération qui se fera sur un terrain cédé par l'AP-HM. Il ne s'agit donc pas d'une opération Ville de Marseille. De nombreux élus, d'ailleurs, présents en tant qu'administrateurs de l'AP-HM, ont voté cette cession, y compris, et j'insiste, par d'éminents représentants du Groupe d'opposition.

Concernant le projet de la rue Théodore Cayol dans le 9^e arrondissement, il s'agit d'un programme immobilier de 19 logements en accession libre, petit projet qui s'insère dans un tissu urbain existant, à côté d'un groupe de plus de 700 logements sociaux qu'est La Soude. Nous nous assurons ainsi, et vous en conviendrez tous, de la mise en œuvre d'une véritable mixité sociale. Il en est de même pour le projet de la Figone, sur lequel je ne m'étendrai pas.

En conclusion, je voudrais vous rappeler, mes chers collègues, que Marseille assume à elle seule la production de presque 100 % des logements sociaux sur le territoire de la Communauté Urbaine. Depuis la mise en place du PLH que nous avons voté, Monsieur le Maire, nous n'avons jamais failli à nos engagements et toujours largement dépassé les objectifs des 1 500 logements sociaux demandés par vous.

En outre, je vous rappelle que la Ville assume également la mise à disposition des terrains pour la reconstitution de l'offre ANRU, assume seule les mises à disposition gratuites pour la Foncière Logement. Et je pourrais encore en rajouter.

Alors, pas de faux procès et encore moins de leçons ! Nous n'avons pas à rougir de notre politique en matière de logement social. Monsieur le Maire, c'est sans état d'âme, mais avec la conviction d'assumer nos responsabilités, que je vous propose de rejeter ces amendements.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Danièle SERVANT a tout à fait bien présenté notre politique en matière de logements et de logements sociaux. Mais j'aurais une remarque à faire à Mme PIGAMO, c'est de lui demander si elle a écouté les échanges que nous avons eus quand nous avons présenté le Plan d'Aménagement et de Développement Durable que nous proposons de défendre pour les années à venir pour la Ville de Marseille.

Nous avons chacun sur nos thématiques, et moi-même sur le logement, pris des positions qui ont été adoptées à l'unanimité et qui consistent, premièrement, à considérer que le travail qui est fait aujourd'hui par la Ville de Marseille, et depuis plusieurs années, est tout à fait exemplaire, qu'effectivement nous avons une pénurie de logements, mais que cette pénurie de logements est une problématique nationale qui se décline dans toutes les Communes et qu'effectivement l'ensemble des Collectivités, et l'Etat le premier l'a dit aux états généraux de la Communauté Urbaine, il n'y a pas assez de logements, il faut amplifier ensemble nos efforts, toutes les Collectivités réunies, pour produire plus de logements et de logements sociaux, mais toutes catégories de logements confondues, parce que l'on a tout simplement besoin de logements, et à Marseille pour tous les Marseillais.

Donc je voulais vous dire que pour les logements sociaux, effectivement vous faites allusion à une loi qui s'appelle la loi Boutin, qui date de 2009, qui a été votée par l'ensemble des parlementaires ici présents, et cette loi fixe des orientations pour Paris, Lyon et Marseille, spécifiques, et que dans les explications et les postures que nous proposons de défendre dans les années à venir et que j'ai développées, brièvement certes, mais que j'ai développées au nom de mes collègues, nous avons comme objectif effectivement d'amplifier l'harmonisation qui est déjà en cours sur notre territoire marseillais et de prévoir que dans les créations de logements à venir cette règle des 20 % soit tenue en compte. C'est une évidence.

Maintenant, s'agissant de ce fameux 8^e arrondissement, où je suis née, j'ai habité à la Madrague de Montredon, je connais bien le quartier, je vous invite à venir à l'inauguration des 45 logements sociaux que nous faisons à la Verrerie, à la fin du mois de juin, avec le Maire de Marseille ! Merci.

Monsieur le Maire.- Je mets aux voix l'amendement du Groupe Faire Gagner Marseille et lu par Mme PIGAMO. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main. Avis contraire ?

L'amendement déposé par le Groupe Faire Gagner Marseille n'est pas adopté.

Monsieur le Maire.- Je mets maintenant aux voix le rapport.

Le rapport 11/0481/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts, et M. MARANDAT votant contre.

* * *

99 - 11/0482/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 6^e arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement - Vauban - Principe de cession d'un immeuble sis 8, impasse des Frères Merlo au profit de la SAEM Marseille Habitat.

(11-21056-GDB42002)

Le rapport 11/0482/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

100 - 11/0483/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 6^e arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement - Vauban - Principe de cession d'un immeuble sis 10, impasse des Frères Merlo au profit de la SAEM Marseille Habitat.

(11-21058-GDB42002)

Le rapport 11/0483/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

101 - 11/0484/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 9^e arrondissement - Mazargues - Rue Théodore Cayol - Cession d'un terrain à Méditerranée Aménagement Promotion.

(11-21265-GDB42002)

Monsieur le Maire.- Vous nous avez expliqué l'amendement tout à l'heure, Mme PIGAMO. Je mets aux voix l'amendement du Groupe Faire Gagner Marseille.

L'amendement déposé par le Groupe Faire Gagner Marseille n'est pas adopté.

Monsieur le Maire.- Je mets maintenant aux voix le rapport.

Le rapport 11/0484/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts, et M. MARANDAT votant contre.

* * *

102 - 11/0485/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 10^e Arrondissement - Saint-Loup - Traverse Chante Perdrix - Cession d'un terrain à Habitat Marseille Provence.

(11-21266-GDB42002)

Le rapport 11/0485/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

103 - 11/0486/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 13^e arrondissement - Saint-Just - Boulevard Lacordaire - Cession d'un terrain à la Société Provençale d'Education.

(11-21288-GDB42002)

Le rapport 11/0486/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

104 - 11/0487/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 12^e arrondissement - Saint-Julien - Avenue de la Figone - Cession d'un terrain et constitution d'une servitude de passage voirie au profit de la Société Marignan Résidences.

(11-21294-GDB42002)

Monsieur le Maire.- Même amendement. Je mets donc aux voix l'amendement de nos collègues du Groupe Faire Gagner Marseille.

L'amendement déposé par le Groupe Faire Gagner Marseille n'est pas adopté.

Monsieur le Maire.- Je mets maintenant aux voix le rapport.

Le rapport 11/0487/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

Monsieur le Maire.- Qu'il me soit permis de dire à Mme PIGAMO, aussi, que vous devriez de temps à autre nous encourager sur tous les efforts qui sont faits par l'ANRU, pour toutes ces cités qui sont réhabilitées aujourd'hui et dont Mme BOYER a parlé tout à l'heure, en passant par le Plan d'Aou qui a été refait, les Créneaux, Saint-Paul et quantité d'autres. Pour un projet de l'ANRU dans le Sud de Marseille, il y en a 13 dans le reste !

Monsieur MENNUCCI.- Cela paraît normal !

Monsieur le Maire.- Cela paraît un peu normal, mais j'ai vécu pendant 40 ans des Municipalités où "l'on s'en battait l'œil et le flanc gauche" de ce qu'il y avait dans les quartiers Nord de Marseille ! Et c'est nous qui sommes en train de réhabiliter ! Et le Maire de cette époque ne s'en préoccupait pas beaucoup des quartiers Nord !

* * *

105 - 11/0488/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 3^e arrondissement – Saint-Mauront - Repositionnement au 144/146 rue Félix Pyat du collège privé Saint-Mauront situé au 41 rue Félix Pyat - Approbation du principe de cession de deux parcelles communales au Comité Catholique des Ecoles - Autorisation du dépôt d'un permis de construire par le Comité Catholique des Ecoles sur les futures parcelles cédées pour la construction d'un ensemble scolaire école-collège.

(11-21295-GDB42002)

Le rapport 11/0488/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

106 - 11/0489/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 3^e arrondissement – Saint-Mauront - 23 rue du Jet d'Eau - Cession à Monsieur FERNANDEZ d'une parcelle de terrain.

(11-21296-GDB42002)

Le rapport 11/0489/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

107 - 11/0490/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • Bilan des acquisitions et des cessions de droits et biens immobiliers pour l'exercice 2010 réalisées par la Commune, ses Sociétés d'Economie Mixte et la société Urbanis Aménagement.

(11-21263-GDB42002)

Le rapport 11/0490/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité M. MARANDAT s'abstient.

* * *

108 - 11/0491/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • 49, rue du Petit Saint-Jean - 1^{er} arrondissement - Projet de DUP en vue de la résorption de l'Habitat Insalubre par voie d'expropriation.

(11-21254-GDB42002)

Le rapport 11/0491/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

109 -

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - 8^e arrondissement – Saint-Giniez - Déclassement d'une emprise relevant du domaine public sise boulevard Rabatau - Approbation de l'avenant n°8 à la convention n°85/102 entre la Ville et la SAFIM.

(11-20824-GDB42002)

Rapport Retiré

* * *

110 - 11/0492/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - Noailles - Acquisition par la Ville de Marseille auprès de l'association de la Rue d'Aubagne de locaux sis 7 Domaine Ventre - Prescription acquisitive de locaux sis 37 rue de la Palud contigus à l'église Sainte-Trinité.

(11-21223-GDB42002)

Le rapport 11/0492/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

111 -

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 2^e arrondissement - Quartier Joliette - Restructuration des anciens magasins de la Major et création d'une extension sur l'îlot Vaudoyer – Approbation du bail emphytéotique administratif sous conditions suspensives établi entre la Ville de Marseille et la société LC2I.

(11-21285-GDB42002)

Rapport Retiré

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

112 - 11/0493/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 2^e, 3^e, 14^e et 15^e arrondissements - Approbation d'une convention de subvention de dépenses d'ingénierie entre la Caisse des Dépôts et Consignations, l'EPAEM et la Ville de Marseille portant sur l'étude d'évaluation préalable à un contrat de partenariat menée par la Ville en vue de la création d'un réseau de distribution d'eau de mer pour le chauffage et la climatisation de bâtiments.

(11-21281-GDB42002)

Le rapport 11/0493/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

113 - 11/0494/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Attribution d'une subvention à l'association Atelier Méditerranéen de
l'Environnement pour le fonctionnement de la Maison de l'Ecologie
Urbaine et Pratique.

(11-21191-GDB41502)

Le rapport 11/0494/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Héléne

114 - 11/0495/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE - DIVISION ECLAIRAGE
PUBLIC - Renouvellement de l'adhésion à l'association "LUCI" -
Lighting Urban Community International.

(11-21326-GDB41502)

Le rapport 11/0495/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

115 - 11/0496/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
Approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive du
Groupement d'Intérêt Public Culturel "Centre Interrégional de
Conservation et de Restauration du Patrimoine - Belle-de-Mai".

(11-21162-GDB20502)

Le rapport 11/0496/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

116 - 11/0497/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Tourisme et
Congrès - Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et
l'association Marseille Congrès pour l'attribution d'une subvention -
Règlement de la cotisation annuelle de la Ville.

(11-21287-GDB40202)

Le rapport 11/0497/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, Mme VLASTO ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

117 - 11/0498/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE
SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Approbation
d'une convention de partenariat pour une collaboration pédagogique
et la réalisation d'une exposition intitulée "11^e prix de peinture Jean-
Michel Mourlot".

(11-21179-GDB20502)

Le rapport 11/0498/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

118 - 11/0499/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE
SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Approbation
d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et le "FID
Marseille" dans le cadre d'une collaboration pédagogique.

(11-21185-GDB20502)

Le rapport 11/0499/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

119 - 11/0500/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE
SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Approbation
d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et l'Association
"CIRVA" dans le cadre d'une collaboration pédagogique.

(11-21195-GDB20502)

Le rapport 11/0500/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

120 - 11/0501/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE
SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Approbation
de la convention conclue avec l'association "Archétype des Beaux-
Arts de Marseille".

(11-21200-GDB20502)

Le rapport 11/0501/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

121 - 11/0502/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS DE MARSEILLE - Approbation d'une convention de mise à disposition des locaux de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille aux Universités d'Eté Euroméditerranéennes des Homosexualités (UEEH).

(11-21201-GDB20502)

Le rapport 11/0502/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

122 - 11/0503/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Attribution de bourses à des étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(11-21154-GDB20502)

Le rapport 11/0503/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

123 - 11/0504/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Attribution de bourses à sept étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(11-21187-GDB20502)

Le rapport 11/0504/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

124 - 11/0505/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution d'une subvention à l'association "Fête Bleue Marseille".

(11-21244-GDB10702)

Madame MASSE.- Monsieur le Maire, sur le fond de ce rapport, nous nous accordons tous autour de cette volonté de réunir les Marseillaises et les Marseillais dans un esprit convivial et festif, encore plus en ces temps où le climat social est des plus moroses pour un grand nombre de nos concitoyens.

Nous retrouvons dans le corps de ce rapport les références historiques de notre cité phocéenne et les grandes lignes conceptuelles de cette manifestation portée par l'association "Fête Bleue Marseille", mais aucune information, pas le moindre détail sur la programmation, à un peu plus d'un mois du lancement des festivités. Le système Internet, d'ailleurs, sur cette manifestation, ne nous a pas apporté plus de renseignements.

La dernière édition avait centralisé les grandes scènes et les effets de lumière, et sûrement tout le budget, sur le port et le centre-ville. Les quelques quartiers périphériques, les quelques villages qui s'étaient lancés dans l'aventure ont pu et ont dû surtout compter, Monsieur le Maire, sur leur volonté et leur dynamisme, avec pour seul moyen leur ingéniosité. Nous aurions préféré lire dans ce rapport des partenariats dans l'ensemble de la ville et non, je cite, "des résonnances", terme restrictif peu valorisant.

Pour que cet événement, Monsieur le Maire, reçoive un véritable écho populaire sur l'ensemble de Marseille, nous suggérons, au-delà de la labellisation et des relais techniques qui sont proposés aux forces vives de nos quartiers, qu'une aide plus substantielle leur soit accordée. Nous aurions souhaité, cette année, Monsieur le Maire, voir un engagement plus fort dans ce sens, mais aucune information dans ce rapport ne nous l'assure.

Il est dommageable que nous n'ayons pu obtenir, à l'appui de ce rapport, les pièces comptables afférentes à cet événement et ne serait-ce aussi que les comptes de résultat de la dernière édition. Et ce, malgré les nombreuses relances que notre Groupe a pu effectuer auprès de la Direction de la Communication de la Ville de Marseille et de votre Cabinet. Sur la forme, il nous semble légitime, Monsieur le Maire, que l'ensemble des Groupes politiques de cette Municipalité aient connaissance de ces éléments pour le vote d'une subvention s'élevant à 200 000 euros.

Si la Fête Bleue est une opération de communication, elle devrait aussi être l'occasion, pour tous les quartiers de Marseille, de profiter de festivités et d'entretenir plus de lien social. Mais sur ce point, en l'état actuel, ce rapport est une coquille un peu vide, et dans ces conditions, notre Groupe Faire Gagner Marseille s'abstiendra sur le vote de ce rapport.

Monsieur le Maire.- Mme MASSE, M. DI NOCERA va vous répondre. Ce que je peux vous dire, c'est que le Conseil Général et le Conseil Régional ne donnent pas un euro pour cette opération !

(Réflexion dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)

Monsieur le Maire.- Le clientélisme et la sélection me laissent toujours pantois, mais je finirai bien entendu dans dix ans par m'y habituer !

Je réponds simplement que, l'année dernière, cela a été une fête exceptionnelle, sauf que les gens se plaignaient un peu du bruit. Des milliers de personnes étaient là et on avait choisi M. Jean-Charles GIL pour l'animation et la danse sur le Vieux-Port. Cela n'a pas incité le Conseil Général à nous donner un coup de main ! Néanmoins, le plan de financement doit être connu de tous.

Monsieur DI NOCERA.- Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, lors de la réunion de la Commission CURI, à laquelle vous avez assistée, ma chère collègue, vous m'avez demandé des renseignements sur la Fête Bleue, je vous en ai donné quelques-uns en vous promettant qu'une rencontre entre vous et moi serait possible, de façon à ce que je puisse éveiller en vous toutes les suspensions que vous aviez et les annuler complètement.

Je vous rappelle que la Fête Bleue est une réussite...

(Réflexion de M. MENNUCCI)

Monsieur DI NOCERA.- M. MENNUCCI, quand je parle, je souhaiterais que vous m'écoutez et que vous ne me coupiez pas ! Merci.

J'étais en train de dire que cette Fête Bleue a eu un élan exceptionnel l'année dernière et les autres années. Paris a sa "Nuit blanche", Lyon sa "Fête des lumières", et ils ont mis des années...

Monsieur MENNUCCI.- ...Et vous comparez la Fête Bleue à la Fête des lumières à Lyon !

Monsieur DI NOCERA.- M. MENNUCCI, je ne vous répons même pas parce que vous racontez n'importe quoi !

Il y a eu pas mal d'années avant que la Nuit blanche à Paris et la Fête des lumières à Lyon puissent obtenir les résultats que nous connaissons ! Pour ce qui concerne la Fête Bleue, regardez ce qu'en ont dit les médias. Les résultats ont été faramineux l'année passée, le Vieux-Port était rempli de monde !

De plus, nous avons décentralisé cette Fête Bleue puisque n'oublions pas également que dans la gouvernance nous avons Mme Monique CORDIER qui est vice-présidente de l'association Fête Bleue et que M. Jean-Marc AVRAM, qui est Vice-Président de la Chambre de Commerce, est aussi vice-président de la Fête Bleue.

L'année dernière, nous avons essayé et nous avons réussi à décentraliser cette fête, à Château-Gombert notamment. Au milieu de Château-Gombert, nous avons eu une Fête Bleue intéressante et très bonne. Nous avons eu dans plusieurs quartiers des manifestations sur la Fête Bleue. Quand vous dites que la Fête Bleue n'a pas de retombées, je vous demande à ce moment-là de vous pencher sur les journaux de l'année dernière pour savoir s'il y a eu, oui ou non, une grande manifestation.

Je vous dis et je vous le redis : cette Fête Bleue est une fête pour les Marseillaises et les Marseillais, cela doit être une manifestation pérenne en juin de chaque année pour arriver à une grande réussite. C'est une fête pour les Marseillaises et les Marseillais, et en ce qui me concerne, j'ai été assez satisfait des résultats, l'année dernière.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0505/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

125 - 11/0506/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives pour des manifestations se déroulant au Palais des Sports pendant le 1^{er} semestre 2011 - 4^e répartition.

(11-21248-GDB10602)

Le rapport 11/0506/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

126 - 11/0507/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution d'une subvention à la Ligue Nationale de Rugby.

(11-21317-GDB10702)

Le rapport 11/0507/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

127 - 11/0508/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement année 2011 à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) SA Friche la Belle-de-Mai.

(11-21116-GDB20502)

Le rapport 11/0508/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

128 - 11/0509/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Système Friche Théâtre" au titre de l'année 2011 - Versement du solde de la subvention.

(11-21203-GDB20502)

Le rapport 11/0509/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

129 - 11/0510/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de la convention de subventionnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011 à l'association "Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture".

(11-21189-GDB20502)

Le rapport 11/0510/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

130 - 11/0511/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Fourniture de journaux, revues et périodiques français et étrangers, nécessaires aux bibliothèques municipales - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

(11-21177-GDB20502)

Le rapport 11/0511/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

131 - 11/0512/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES- Acquisition de petit matériel et de produits spécifiques pour les bibliothèques / médiathèques municipales - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

(11-21192-GDB20502)

Le rapport 11/0512/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

132 - 11/0513/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), ZAC de Saint-Louis, Place des Abattoirs, 15^e arrondissement - Concours artistique 1% - Paiement de l'œuvre à l'artiste retenu.

(11-21149-GDB50202)

Le rapport 11/0513/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

133 - 11/0514/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation d'une convention de don conclue entre la revue "La Pensée de Midi" et la Ville de Marseille.

(11-21193-GDB20502)

Le rapport 11/0514/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

134 - 11/0515/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation du contrat de coproduction et de l'avenant n°1 conclus entre la Ville de Marseille, l'Opéra de Lausanne et l'Opéra Royal de Wallonie pour l'ouvrage "Roméo et Juliette" de Gounod.

(11-21212-GDB20502)

Le rapport 11/0515/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

135 - 11/0516/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et Radio France pour l'enregistrement de l'ouvrage "Le Cid" de Massenet.

(11-21250-GDB20502)

Le rapport 11/0516/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

136 - 11/0517/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Programme européen CIUDAD/Projet GOSPEL - Approbation de conventions entre la Ville de Marseille et les Villes de Hambourg (Allemagne), Erevan (Arménie), Mahdia (Tunisie), Split (Croatie) et Trondheim (Norvège) pour la mise en œuvre du projet au titre de l'année 2011 et relatives au versement d'une subvention européenne.

(11-21273-GDB12402)

Le rapport 11/0517/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

137 - 11/0518/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(11-21284-GDB40202)

Le rapport 11/0518/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

138 - 11/0519/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Mission Cinéma - Adhésion à la Commission Nationale du Film France pour une durée de trois ans - Convention à signer.

(11-21322-GDB40202)

Monsieur le Maire.- Mme ZAYAN, encore bravo aussi pour le Carnaval !

Sauf que le lendemain, mais on vous le pardonne, pas à vous d'ailleurs, il faut remettre en état toutes les plantations puisque bien entendu toutes nos pelouses sont abîmées. Et là, *quacun pagara* ! Mais ce ne sera sûrement pas celui-là !

Le rapport 11/0519/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

139 - 11/0520/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Lancement de l'opération de conception de la scénographie du Pavillon Marseille.

(11-21338-GDB10702)

Le rapport 11/0520/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURET Jean-Louis

140 - 11/0521/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - S.A. d'HLM VILOGIA - Opération "La Reynarde 1" - 11^e arrondissement - Acquisition et amélioration de 48 logements PLS.

(11-21341-GDB62002)

Le rapport 11/0521/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

141 - 11/0522/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Aide financière au fonctionnement de l'association "Marseille Enfance" - Exercice 2011.

(11-20930-GDB20001)

Le rapport 11/0522/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Et, par exemple, nos collègues pourraient aller voir la crèche dans le château de Saint-Barnabé que nous avons restauré et, là, ils verraient bien les choses ! Et l'on fait plus de places de crèches qu'à Paris !

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

142 - 11/0523/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Lancement du projet pédagogique culturel, éducatif, participatif et citoyen "Les enfants dessinent l'entrée de leur école, ils réinventent notre école citoyenne et républicaine" - Jury de concours.

(11-21184-GDB20102)

Le rapport 11/0523/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

143 - 11/0524/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution d'une subvention à l'association Le Marseille Comedy Club.

(11-21172-GDB21502)

Le rapport 11/0524/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

144 - 11/0525/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE GESTION ET VALORISATION - 2^e arrondissement - Quai de la Tourette - Prise en charge de frais d'éviction commerciale liés au projet d'aménagement des Voûtes de la Major - Bar-restaurant Ile de Beauté.

(11-21329-GDB43002)

Le rapport 11/0525/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

145 - 11/0526/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE GESTION ET VALORISATION - 2^e arrondissement - Quai de La Tourette - Prise en charge de frais d'éviction commerciale liés au projet d'aménagement des Voûtes de la Major - SARL Diffusion 555.

(11-21330-GDB43002)

Le rapport 11/0526/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

147 - 11/0528/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE - Plan climat - Convention d'occupation temporaire au bénéfice de la société "Centrales photovoltaïques Toitures n°1" pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur les Toitures des bâtiments communaux des îlots 1 et 2 de la Friche de la Belle-de-Mai - Approbation de l'avenant n°3 relatif à l'actualisation des surfaces couvertes.

(11-21333-GDB41502)

Le rapport 11/0528/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

148 - 11/0529/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE
DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Révision des tarifs.

(11-21152-GDB20502)

Le rapport 11/0529/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

149 - 11/0530/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue
entre la Ville de Marseille, "l'Etablissement Public de la Réunion des
Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" et "les
Publications Métro France" dans le cadre de l'exposition
"L'Orientalisme en Europe : de Delacroix à Matisse", présentée au
Centre de la Vieille Charité.

(11-21217-GDB20502)

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Maire, le Centre de
la Vieille Charité présentera du 27 mai au 28 août une grande exposition
"L'Orientalisme en Europe, de Delacroix à Matisse", en collaboration
avec la Réunion des Musées Nationaux, en partenariat avec les Musées
Royaux des Beaux-Arts de Belgique et de la Kunsthalle à Munich. Avec
plus de 120 toiles, peintures et sculptures, venant des plus grandes
Institutions Internationales et de collections particulières, cette exposition
sera particulièrement riche et diversifiée : Delacroix, Ingres, Fromentin,
Gérôme, des artistes anglais, belges, espagnols, italiens, turcs pour le
XIX^e siècle, Renoir, Matisse, Kandinski, Klee illustrent le dernier chapitre
de cette exposition consacrée à l'Orientalisme moderniste. Cette
exposition préfigure bien évidemment les grands événements artistiques
et culturels de 2013. Merci.

Monsieur le Maire.- Très bien ! Effectivement, je ne
regrette pas de vous donner la parole même si l'heure est un peu
tardive, M. HERMANN, compte tenu de l'importance de cette
exposition qui aura le même succès que les autres ! Absolument !

Le rapport 11/0530/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

150 - 11/0531/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue
entre la Ville de Marseille, "l'Etablissement Public de la Réunion des
Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" et
"Canal+ Distribution" dans le cadre de l'exposition "L'Orientalisme en
Europe : de Delacroix à Matisse", présentée au Centre de la Vieille
Charité.

(11-21218-GDB20502)

Le rapport 11/0531/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

151 - 11/0532/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue
entre la Ville de Marseille, "l'Etablissement Public de la Réunion des
Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" et le
"FigaroMédias SAS" dans le cadre de l'exposition "l'Orientalisme en
Europe : de Delacroix à Matisse" présentée au Centre de la Vieille
Charité.

(11-21219-GDB20502)

Le rapport 11/0532/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

152 - 11/0533/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue
entre la Ville de Marseille, "l'Etablissement Public de la Réunion des
Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" et "TGV
Magazine" dans le cadre de l'exposition "L'Orientalisme en Europe :
de Delacroix à Matisse" présentée au Centre de la Vieille Charité.

(11-21221-GDB20502)

Le rapport 11/0533/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

153 - 11/0534/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue
entre la Ville de Marseille, "l'Etablissement Public de la Réunion des
Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" et "Arts
Magazine" dans le cadre de l'exposition "L'Orientalisme en Europe :
de Delacroix à Matisse" présentée au Centre de la Vieille Charité.

(11-21222-GDB20502)

Le rapport 11/0534/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

* * *

154 - 11/0535/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue
entre la Ville de Marseille, "l'Etablissement Public de la Réunion des
Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" et
"France Bleu Provence" dans le cadre de l'exposition "l'Orientalisme
en Europe : de Delacroix à Matisse" présentée au centre de la Vieille
Charité.

(11-21283-GDB20502)

Le rapport 11/0535/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

155 - 11/0536/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille, la "Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" et "Paris Première" dans le cadre de l'exposition "L'Orientalisme en Europe : de Delacroix à Matisse" présentée au centre de la Vieille Charité.

(11-21331-GDB20502)

Le rapport 11/0536/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

156 - 11/0537/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille, "l'Etablissement Public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" et "le Groupe Express Roularta" dans le cadre de l'exposition "L'Orientalisme en Europe de Delacroix à Matisse" présentée au centre de la Vieille Charité.

(11-21332-GDB20502)

Le rapport 11/0537/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

157 - 11/0538/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et "Neuflize Vie" pour l'exposition "l'Enigme du Portrait" – Œuvres de la collection Neuflize Vie présentée au Musée d'Art Contemporain de Marseille.

(11-21240-GDB20502)

Le rapport 11/0538/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

158 - 11/0539/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre l'Ecole du Louvre et la Ville de Marseille pour l'accueil des enseignements de l'Ecole du Louvre dans les locaux de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de l'Alcazar.

(11-21229-GDB20502)

Le rapport 11/0539/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

159 - 11/0540/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association "Institut Méditerranéen du Littoral".

(11-21251-GDB20502)

Le rapport 11/0540/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

160 - 11/0541/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association "Lion's Club Marseille Doyen" dans le cadre de l'organisation de "La Nocturne de Marseille 2011".

(11-21279-GDB20502)

Le rapport 11/0541/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

161 - 11/0542/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Acquisitions d'œuvres d'art par la Ville de Marseille pour le Musée Cantini.

(11-21236-GDB20502)

Le rapport 11/0542/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

162 - 11/0543/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Palais Longchamp, 4^e arrondissement - Réfection des façades : fontaines, escaliers, portail ouest et espaces accessibles au public - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les marchés.

(11-21343-GDB50202)

Le rapport 11/0543/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

163 - 11/0544/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Extension du Théâtre du Gymnase sur les locaux Tacussel, 4 rue du Théâtre Français, 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-21344-GDB50202)

Le rapport 11/0544/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

164 - 11/0545/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Demande d'une subvention auprès de l'Etat Ministère de la Culture et de la Communication pour 2011.

(11-21207-GDB20502)

Le rapport 11/0545/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

165 - 11/0546/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Tarification pour la saison 2011/2012.

(11-21226-GDB20502)

Le rapport 11/0546/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

166 - 11/0547/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • Actions d'animation et de restauration patrimoniale du site Caroline - Iles du Frioul - Approbation de l'avenant n°2 à la convention n°10/1139.

(11-21220-GDB42002)

Le rapport 11/0547/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

167 - 11/0548/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Réhabilitation des édicules et autres éléments de couverture de l'Opéra de Marseille, 1 Place Ernest Reyer, 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-21345-GDB50202)

Le rapport 11/0548/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

168 - 11/0549/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Tourisme et Congrès - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(11-21342-GDB40202)

Le rapport 11/0549/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

169 - 11/0550/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

(11-21349-GDB63002)

Le rapport 11/0550/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

170 - 11/0551/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – 1ère répartition 2011.

(11-20869-GDB21502)

Le rapport 11/0551/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

171 - 11/0552/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 13^e arrondissement - Saint-Just - Avenue de Saint-Just jardin Beaugeard - 6 impasse des Tilleuls - Principe de cession de deux emprises au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(11-21267-GDB42002)

Le rapport 11/0552/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

172 - 11/0553/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement -
Belsunce - 15 place des Marseillaises - Cession de la Ville de
Marseille au profit de la SCI ELWI des lots 1 et 5.

(11-21334-GDB42002)

Le rapport 11/0553/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

173 - 11/0554/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -
8^e arrondissement - Places Amiral Muselier et de l'Honnêteté - 59,
avenue Georges Pompidou - La Plage - Déclassement du domaine
public de plusieurs emprises situées sur les places de l'Amiral
Muselier et de l'Honnêteté.

(11-21346-GDB42002)

Le rapport 11/0554/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

174 - 11/0555/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Création
d'un emploi de responsable de la sécurité des Musées.

(11-21348-GDB20502)

Le rapport 11/0555/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

175 - 11/0556/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU
SECRETARIAT GENERAL • Fonds de dotation.

(11-21354-GDB10102)

Le rapport 11/0556/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

176 - 11/0557/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA -
Festival de Musique Sacrée 2011 à l'église Saint-Michel -
Approbation du contrat de coréalisation conclu entre la Ville de
Marseille et l'association "Culture et Réalités".

(11-21205-GDB20502)

Le rapport 11/0557/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange

177 - 11/0558/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES
EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des
associations œuvrant en faveur des Seniors - 1^{ère} répartition 2011.

(11-21155-GDB21502)

Le rapport 11/0558/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

178 - 11/0559/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET DES PLAGES - Accueil
de la manifestation nautique "MED CUP3.

(11-21355-GDB51502)

Le rapport 11/0559/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

179 - 11/0560/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE
DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION REGIE MUNICIPALE
DES POMPES FUNEBRES - Exonération des frais d'obsèques de
Madame Maud Sombret et Monsieur Eric Asnar.

(11-21365-GDB30102)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, je suis désolé
de terminer la séance du Conseil Municipal par le vote, dont j'imagine
qu'il sera unanime, de ce rapport.

Deux de nos compatriotes sont morts dans l'attentat
terroriste, lâche, scandaleux, insupportable, qui s'est déroulé à
Marrakech. Deux de nos compatriotes étaient parmi les huit victimes
françaises. Monsieur le Député Jean ROATTA, Monsieur le Député
Dominique TIAN et moi-même, nous étions, lorsque les corps des
victimes sont arrivés à Orly, avec le Gouvernement et le Président de
la République. Pour m'être agréable, M. ROATTA est parti ensuite, le
jour des obsèques, remercier les autorités françaises, Monsieur
l'Ambassadeur de France au Maroc, Mme CHAUVIN, Consul
Général de France à Marrakech et les Autorités marocaines, qui ont
été exemplaires au moment de cette détresse et de ce drame affreux
pour les familles.

Ici, nous avons fait tout ce que nous pouvions pour
soulager la détresse de ces deux familles, que j'ai longuement
reçues, auxquelles nous avons donné immédiatement des
tombeaux, car elles n'en avaient pas, ni l'une, ni l'autre, mais je dois
vous dire qu'elles les ont d'ailleurs payés. J'ai demandé à
Monseigneur ELLUL de faire les obsèques au Sacré-Cœur et
l'Archevêque a accepté de venir présider lui-même. Et le matin,
j'avais promis aux deux familles, en présence des deux Députés qui
sont ici, que la Ville de Marseille prendrait en charge les obsèques.
C'est la seule chose que nous pouvions faire. Les tombeaux, il n'en
est pas question ; je dis cela parce qu'il peut arriver encore un jour
un malheur dans cette ville et je n'ai pas le droit d'offrir des tombes.
Mais si vous en êtes d'accord, on peut offrir les frais d'obsèques et,
par conséquent, c'est le dernier vote, j'imagine qu'il est à l'unanimité.

Le rapport 11/0560/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, l'ordre du
jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 12 h 35

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13001 MARSEILLE
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE : POLE EDITION